



Le BELC, intentionnalités et champs d'influences d'un organisme clé pour la construction du champ du FLE (1959-1980)

François Mahé

► To cite this version:

François Mahé. Le BELC, intentionnalités et champs d'influences d'un organisme clé pour la construction du champ du FLE (1959-1980). Linguistique. 2022. dumas-03823075

HAL Id: dumas-03823075

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03823075>

Submitted on 20 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le BELC, intentionnalités et champs d'influences d'un organisme clé pour la construction du champ du FLE (1959-1980)

François MAHÉ

UFR LLD – Département de Didactique du FLE

Mémoire de Master 2 – 28 ECTS

Master : Didactique des langues, du Français Langue Étrangère et seconde :
métiers de la recherche, de l'enseignement et de l'ingénierie

Sous la direction de Madame Alice Burrows

Membres du jury : Madame Alice Burrows et Madame Valérie Spaëth

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Je voudrais remercier tout particulièrement Madame Sol INGLADA qui m'a suivi tout au long de cette recherche et qui m'a grandement aidé à reconstituer un « puzzle » cohérent au travers de cette enquête historique en apportant son expertise et son savoir. De même, je tiens à saluer ici ma directrice de mémoire, Madame Alice BURROWS qui a maintenu un suivi exceptionnel en m'apportant un soutien constant et majeur durant ce semestre. Je remercie aussi Madame Valérie SPAËTH qui m'a amené à cette discipline et permis de choisir de rédiger un mémoire historique grâce à ses cours passionnants sur l'histoire du Français Langue Étrangère. Merci également à Monsieur Daniel COSTE qui m'a gentiment donné de son temps pour me permettre d'éclaircir ma vision d'une époque qu'il n'a que trop bien connue. Merci enfin à toutes les personnes qui m'ont guidé, conseillé et relu dans cette recherche.

Sommaire

Introduction	4
PARTIE 1 DE LA RUE DU FOUR AUX ARCHIVES NATIONALES, INTÉRÊTS ET SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE	6
CHAPITRE 1 – UN PUZZLE HISTORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE A RECONSTITUER	7
CHAPITRE 2 – QUEL POSITIONNEMENT METHODOLOGIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE POUR UNE RECHERCHE ENTRE ARCHIVES ET DISCOURS RAPPORTES ?	11
CHAPITRE 3 – QUELS CONCEPTS MOBILISER POUR RENDRE COMPTE D’UNE HISTOIRE AUX MULTIPLES FACETTES ?	18
PARTIE 2 LE BELC, ORGANISME CLÉ POUR LA CONSTRUCTION DU CHAMP DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ?	21
CHAPITRE 1 – UN NOUVEL ORGANISME MAIS POUR QUELLES SPECIFICITES ET DANS QUEL CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET HISTORIQUE ?	22
CHAPITRE 2 – LE BELC, ENTITE INTERDISCIPLINAIRE ?	34
CHAPITRE 3 – QUELLES INTENTIONNALITES ET REVENDICATIONS POUR UNE ENTITE AUX FONDATIONS FRAGILES ?	42
PARTIE 3 LE BELC, UN PARADOXE ENTRE ENVERGURE ET TERRAINS D’ACTION	52
CHAPITRE 1 - VARIETE DU MATERIEL ET DES MODULES DE FORMATION.....	53
CHAPITRE 2 - LE BELC, UNE REPUTATION EXCEDANT LES CAPACITES D’ACTION.....	58
Conclusion.....	65
Bibliographie et sitographie	67
SOURCES PRIMAIRES.....	67
SOURCES SECONDAIRES	68
Table des annexes.....	72
Table des illustrations.....	148
Sigles et acronymes utilisés.....	149
Table des matières détaillée.....	150
RÉSUMÉ.....	152

Introduction

« On dit que les gens heureux n'ont pas d'histoire et, à ce compte, notre domaine a dû baigner dans la félicité, tant sont pauvres et mal connues les heures grandes et petites de son passé. Mais, si on ne s'en tient pas à la sagesse populaire, il conviendrait d'abord d'élucider cette espèce d'amnésie qui affecte tout un ensemble d'activités dont l'importance est par ailleurs attestée. Aussi bien l'enseignement des langues que les discours sur cet enseignement remontent loin dans le temps mais, curieusement, jusqu'à il y a peu, on ne s'est guère soucié d'aller y voir d'un peu près ». (Coste, 1986, p.18)

Le FLE depuis sa constitution comme champ existe au travers de rapports et relations complexes avec de multiples acteurs, institutions et pays. Ce qui transcende toutes les époques, c'est la difficulté de ce champ à se développer et à obtenir des moyens d'envergure pour mener à bien ses missions. Fidèle à cette tradition de lutte pour exister et se pérenniser, le BELC né en 1959 sous le nom BEL¹, n'échappe guère à ses difficultés. Image parlante de la condition d'un domaine tout entier, cette recherche cherche à comprendre en quoi ce bureau est un témoin actif des avancées d'un champ encore et toujours en évolution. Ce « bureau d'étude » interdisciplinaire et aujourd'hui devenu une formation de formateurs a subi de multiples mutations autant au travers ses rôles que sa forme. Je m'intéresse dans ce mémoire à ses enjeux et ses relations durant ses trois premières décennies d'existence.

C'est en suivant un cours d'histoire de la didactique du FLE durant ma seconde année de Master que m'est parvenu l'idée d'exploiter les archives de la formation de formateurs BELC. J'ai pu apprendre au sein de mes cours de Master 2 à quel point il était

¹ Voir « Sigles et acronymes utilisés », p.149

important de nous tourner vers notre histoire, notre passé et nos mémoires communes pour envisager avec beaucoup plus de recul ce champ du Français Langue Étrangère (en France).

Dans une discipline où les histoires et les mémoires se (re)constituent lentement et commencent à susciter l'intérêt des chercheurs, professeurs et étudiants, il me semble important de proposer ce regard partant des archives du BELC, pour tenter d'envisager ce qu'on remarque dans celles-ci vis-à-vis des phénomènes de constitution, d'institutionnalisation et d'entrée dans l'université du champ du FLE dans la métropole française.

Avec une immensité de documents d'archives encore peu explorés jusqu'alors et classés aux Archives Nationales allant de 1959 à 1998, nombre d'axes d'exploitation se sont ouverts à moi durant ces six mois de recherche et il a fallu en jalonner les contours pour pouvoir produire ce début d'analyse et de réflexion. Le corpus que j'ai sélectionné contient divers types de documents papiers et photos : des lettres de directeurs, des comptes-rendus de réunions diverses, d'assemblées générales et de grèves, des courriers échangés entre les équipes du BELC et leurs différents interlocuteurs (notamment le MEN, l'IPN, et le MAE), des rapports de missions des formateurs du BELC envoyés à l'étranger, des photos des documents utilisés durant les missions.

La problématique qui résonne autour de cette recherche est donc de savoir dans quelle mesure le BELC peut être qualifié d'organisme clé dans la construction du champ du Français Langue Étrangère ?

Cette recherche aborde les champs d'influence qui entourent et ont permis la constitution du BELC, mais aussi les intentionnalités du bureau et de son équipe, liées aux politiques linguistiques et aux contextes de l'époque sur la période 1959 à 1980. Enfin, une analyse des archives axées sur le côté didactique et formation du BELC mettront en relief l'aspect de paradoxe du BELC, organisme de référence avec beaucoup de missions mais peu de moyens.

Ce travail représente ainsi un pas de côté dans ce que fut le BELC ou BEL à ses prémices. De même, il retrace les enjeux auxquels ont pu être confrontés ses acteurs ainsi que le réseau d'influence que le bureau a pu entretenir avec d'autres formations, universités et institutions.

PARTIE 1

**DE LA RUE DU FOUR AUX ARCHIVES NATIONALES,
INTÉRÊTS ET SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE**

Chapitre 1 – Un puzzle historique et épistémologique à reconstituer

1. Quelles spécificités pour une recherche sur des archives institutionnelles ?

« L'archive n'est pas un stock dans lequel on puiserait par plaisir, elle est constamment un manque. [...] les mots à recueillir ne semblent jamais pouvoir être épuisés. Le manque, paradoxalement, oppose sa présence énigmatique à l'abondance de documents. » (Farge, 1989, p.70).

Le travail sur des archives et en particulier les archives institutionnelles est long et laborieux. En effet, tout d'abord décontenancé par l'envergure des archives du BELC, il a fallu mettre en place une méthodologie de dépouillement des archives cohérente afin de ne pas se perdre dans la masse de documents.

Cette recherche est spécifique car elle consiste en des choix et des prises de décisions pour sélectionner un corpus et enfin en analyser son contenu sans baser cette dernière sur des données qu'on pourrait qualifier de « scientifiques » mais sur un esprit de synthèse général du contexte et des phénomènes particuliers présents dans les archives.

- Le type d'archives

Les archives du BELC sont constituées principalement d'échanges de courriers entre l'équipe et plus particulièrement venant des différents directeurs vers les institutions et universités en relation avec le bureau et vers les intervenants et participants aux stages BELC. On trouve aussi des rapports de missions à l'étranger, des photos du matériel utilisé dans ces missions, des plans de bureaux, des effectifs, des comptes rendus d'assemblées générales, de direction, des avis de grèves, des documents descriptifs et informatifs sur les missions du BELC à destination des dirigeants et des ministères tutelles et des documents publicitaires d'associations et d'évènements autour du Français Langue Étrangère. Devant cette diversité de documents, une difficulté apparaît : celle d'effectuer une analyse cohérente quand les documents eux-mêmes ne viennent pas du même interlocuteur, ne contiennent pas d'informations précises sur leurs dates d'émission, leurs rédacteurs et leurs utilités et approchent des informations spécifiques et quelquefois contradictoires avec d'autres documents présents dans ces archives.

« C'est à travers le grand puzzle de mots prononcés et d'actions repérées que l'on peut trouver quelques commencements de réponses à des questions, soit difficiles, soit mal posées. Jamais de façon définitive, car, ailleurs, sur un autre document, ou plus tard à propos d'autres événements surviennent d'autres détails interpellant les premiers produisant d'autres figures cohérentes ». (*ibid.*, p.53-54)

De même les archives sont datées sur une longue période : 1959 à 1998 dans lesquelles de nombreux événements denses s'inscrivent de manière superposée. De quelle manière alors questionner un corpus sans se perdre dans une liste non exhaustive de repères historiques ? Néanmoins, comment aborder une histoire au niveau micro sans rappeler le niveau macro ?

2. Comment délimiter son corpus et ses angles d'analyse ?

- Choix de la période

Ma ligne directrice dans cette recherche était de comprendre l'intérêt de la création du BELC sur le plan institutionnel et au sein du réseau de politiques de diffusion du FLE. Après avoir pris connaissance des nombreuses mutations du BELC et des différentes périodes qui le composent, j'ai porté mon choix sur la période 1959-1980. Cette période part de la création du bureau et se termine au moment où les premiers DU et premières maîtrises FLE sont mis en place (1983). Ainsi, les deux bornes temporelles apportent un sens décisif à cette recherche en la délimitant à partir d'une première année marquante pour le renouvellement du champ du Français Langue Étrangère (création du BELC et du CREDIF) à une autre période qui marque une mutation majeure dans la répartition des rôles et des influences de ce champ. En effet, l'arrivée à l'université des premiers DU et maîtrises FLE va certainement rebattre les cartes et les statuts des différents acteurs du champ à partir des années 1980.

- Sélection du corpus

Les archives conservées à Pierrefitte-sur-Seine constituant environ 9.6 mètres linéaires (environ 30 cartons), il était évident que j'allais devoir faire une certaine sélection d'une part pour recentrer mon sujet et ma recherche sur des documents pertinents, d'autre part à cause d'un manque de moyens humains pour effectuer cette recherche, étant seul à dépouiller les archives. Après réflexion et concertations auprès de ma directrice de mémoire, j'ai décidé de laisser de côté certains documents, notamment tous les échanges des directeurs

en rapport avec les organisations des différents BELC, tous les documents publicitaires et les échanges avec des organismes et associations similaires au BELC. De même, j'ai volontairement écarté tous les documents relatifs au Français dans le Monde et aux matériels de formations ainsi que la majorité des documents relatifs aux projets du BELC en France et à l'étranger (Lettres de mission, programmes, documents de travail, projets, plans d'action, journaux d'activités).

L'essentiel des données que je recherchais concerne les intentionnalités de l'équipe et les missions du BELC pour comprendre ses rapports dans le champ du Français Langue Étrangère. Ainsi, il était clair après quelques jours de dépouillement que je n'allais pas trouver ces informations dans des documents abordant des sujets précis du BELC (même s'ils peuvent contribuer à donner un angle de vue particulier ou apporter des précisions). Les types de documents qui semblaient apporter des réponses à mes questionnements étaient les comptes-rendus de direction, d'assemblée générale, et de manière plus générale, les documents globaux concernant le fonctionnement du bureau.

3. De l'importance du cheminement jusqu'à la production de cette recherche

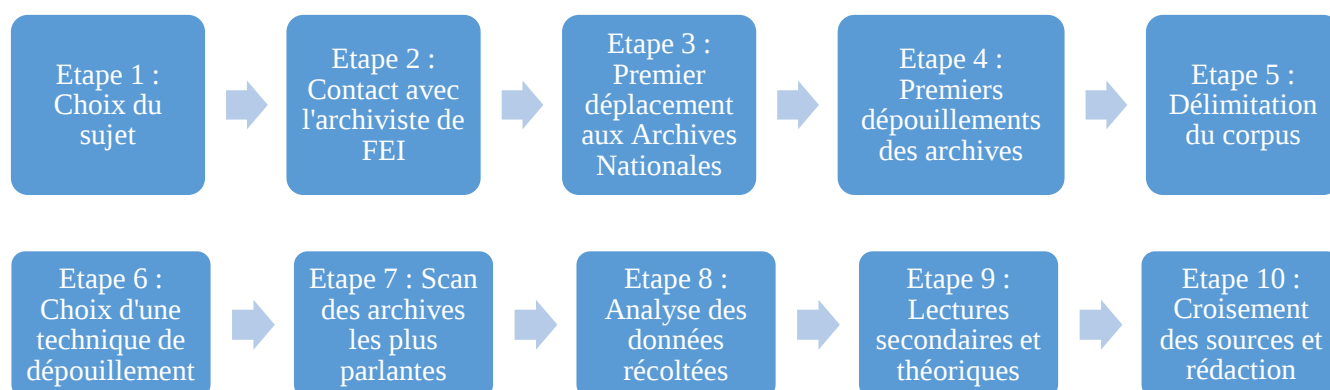


Schéma 1 : cheminement du début de la recherche à la rédaction de ce mémoire

Le cheminement jusqu'à cette recherche s'est déroulé en plusieurs étapes. Après avoir fait le choix de travailler sur une recherche portée sur l'histoire institutionnelle du BELC, il a fallu prendre contact avec l'archiviste de France Éducation international, M. Arnaud Delabarre pour pouvoir savoir où étaient conservées les archives du BELC depuis sa création. Les archives de 1959 à 2000 sont donc conservées aux Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine et les archives succédant à 2000 sont toujours conservées à France Éducation international. Dans l'intérêt de notre recherche, il était logique de s'intéresser aux fondements du BELC et donc aux documents conservés à Pierrefitte-sur-Seine. Pourquoi ce choix ? Il était déjà mentionné dans plusieurs ouvrages parlant du BELC que le bureau

possédait une dimension expérimentale, singulière et interdisciplinaire durant la période où il n'avait pas encore déménagé au CIEP.

Après une première découverte des archives sur le site de Pierrefitte, il a fallu s'approprier les différents versements et tenter après plusieurs journées sur place de délimiter un corpus qui pourrait s'inscrire dans cette recherche. Le corpus étant plus ou moins délimité, il a ensuite été nécessaire de choisir des techniques de dépouillement spécifiques afin de pouvoir extraire des données pertinentes d'une masse importante de documents. Les archives n'étant pas numérisées et afin de faciliter la rédaction de ce mémoire, les documents les plus parlants ont été scannés pour ensuite permettre de les analyser au plus près. En effet, il m'a semblé difficile d'opérer le dépouillement et l'analyse des documents au même moment. La numérisation des documents importants a donc été d'une grande aide pour séparer les deux étapes et se concentrer sur un seul objectif à la fois.

Tout au long du dépouillement et de l'analyse des données, l'étape 9 s'est imposée comme nécessaire et même indispensable pour comprendre le corpus. Ces archives décontextualisées et rangées de manière non chronologique parfois, ne permettaient pas une compréhension immédiate de leurs contenus. C'est pour cela que la littérature qui entoure le BELC a été décisive pour mieux comprendre qui étaient les protagonistes de cette histoire institutionnelle. À l'aide de Mme Sol Inglada, documentaliste à France Éducation International, il a même été possible de retrouver des ouvrages datant des années 1960 à 1980 dans les fonds de FEI, produits par le BELC ou le CREDIF notamment. Ces ouvrages faisant partie des sources secondaires, ont été des apports inestimables à ma réflexion. Enfin, il a fallu tout au long de cette recherche, croiser les sources de différents niveaux sur l'échelle de l'histoire du BELC (micro, macro) afin d'en comprendre si ce n'est tous les aspects, au moins quelques enjeux qui permettent d'expliquer les décisions prises à chaque époque.

Parallèlement à cela, et malgré l'absence de cette étape dans le schéma, une rencontre avec Daniel Coste à France Éducation internationale le 20 mai 2022 a permis de finaliser le cheminement de la recherche. Auteur majeur de la littérature autour de l'histoire institutionnelle du BELC et du CREDIF, les articles et ouvrages rédigés et dirigés par M. Coste ont certainement permis une meilleure compréhension et cohérence dans l'écriture de ce mémoire. Cet entretien se déroulant dans un contexte plutôt informel et improvisé, il n'a pas semblé approprié d'en faire l'enregistrement et de le retranscrire en annexes de cette recherche. Cela-étant, M. Coste ayant été témoin de nombreux événements majeurs dans l'histoire du Français Langue Etrangère autour de l'époque étudiée dans cette recherche, il

a pu apporter une touche d'authenticité et de nombreuses précisions enrichissantes à une période que j'envisageais seulement par les archives et la littérature du BELC.

Chapitre 2 – Quel positionnement méthodologique et épistémologique pour une recherche entre archives et discours rapportés ?

« Le bon usage des archives par l'histoire suppose trois prises de conscience : celle des conséquences du principe du respect des fonds, qui suppose que le chercheur transcrive en termes de cheminement administratif son thème de recherche, pour retrouver les fonds d'archives des institutions ou personnes concernées ; celle du détournement de finalité que constitue l'usage que fait l'historien d'une documentation qui n'a en rien été conçue à cet effet ; celle enfin de cette évidence que la finalité historique de la conservation des archives n'intervient qu'après et subsidiairement à la finalité administrative ou de gestion qui résulte directement de l'origine des archives. » (Hildesheimer, s.d.)

Cette citation d'une définition détaillée du terme Archives, propose un bon résumé de ce chapitre. Il y sera précisé toutes les informations spécifiques aux prises de positions méthodologiques et épistémologiques durant cette recherche. L'objectif étant de mettre en relief une continuité avec le thème choisi au début de la recherche et une cohérence avec le corpus découvert et établi tout au long du dépouillement des archives.

1. Choisir une méthode de recherche spécifique aux archives, quelles possibilités ?

-Une méthode en partie basée sur la microstoria

En parallèle des recherches qu'effectue l'équipe de la Sorbonne-Nouvelle avec le projet CLIODIFLE sur les archives de l'EPPFE², j'ai pu découvrir une méthode permettant de traiter des grandes quantités de documents et d'archives n'ayant pas forcément de relations entre eux : la micro-histoire.

² La page internet du projet est consultable à ce lien : <https://www.collexpersee.eu/projet/cliodifle/>

« La microstoria est une proposition méthodologique née au tout début des années 1980 [...]. La proposition était nette et précise : faire apparaître des problèmes pertinents et des questions dissimulés par une lecture des sources « par le haut » en changeant d'échelle de lecture des documents, des objets et des faits. Paraphrasant Robert Musil, nous voulions montrer combien de choses importantes se passent alors que rien apparemment ne se passe. Nous ne nous occupons pas de petites choses, mais nous lisons les choses avec un microscope. Ainsi, la reconstruction historique a pu être élargie pour inclure des textes très différents entre eux quant à la pertinence du phénomène empirique auquel ils sont censés renvoyer. »

(Levi, 2020, p.4)

Décrite dans l'extrait ci-dessus par Giovanni Levi, cette approche fondée en Italie change le regard de l'historien et sur les recherches historiques en faisant varier les niveaux d'observation (allers et venues entre le niveau micro et le niveau macro). On peut aussi appeler cette approche « l'histoire sous un microscope ».

Cette proposition méthodologique a été traversée par deux courants. Celui de Giovanni Levi, auteur de l'extrait précédent mais aussi celui de Carlo Ginzburg et Carlo Poni. La différence entre ces deux courants se trouve principalement dans la manière d'envisager l'utilité de la micro-histoire. Levi est pour une micro-histoire qui permettrait d'expliquer des phénomènes sociaux à grande échelle tandis que Ginzburg et Poni sont plutôt pour une micro-histoire qui « autorise [...] une reconstitution du vécu inaccessible aux approches historiographiques » (Ginzburg & Poni, 1981, p.4). Les deux historiens italiens proposent une définition de la micro-histoire comme « science du vécu : définition qui cherche à comprendre les raisons tant des partisans que des ennemis d'une intégration de l'histoire aux sciences sociales » (*ibid*, p.5).

L'approche microhistorienne s'adapte au cadre d'une recherche sur un corpus d'archives car elle permet de relier une masse de documents appartenant pour la plupart au niveau micro et d'en tirer un sens ou des phénomènes récurrents. Les archives institutionnelles sont en effet témoins de la vie dans une équipe ou dans un bureau, à un niveau quasi individuel et permettent grâce à cette approche de comprendre les luttes, les revendications, les intentionnalités de cette équipe au regard d'autres archives, d'autres documents rédigés par d'autres observateurs ou encore au regard d'un contexte plus général.

L'intérêt principal dans notre recherche est donc cet intérêt d'une approche de métadocumentation, c'est-à-dire d'une approche où on va extraire des informations sur des documents de par leur contenu, leurs auteurs, leurs temporalités. On recherche donc dans cette approche à répondre à des interrogations sur la constitution de l'équipe BELC de sa création aux années 1980. Combien étaient-ils ? Ce nombre a-t-il évolué au cours des années ? Autour de qui le BELC s'est constitué ? Quels types de personnes faisaient partie de cette équipe ? Quelles fonctions et rôles occupaient-ils dans le fonctionnement journalier du bureau ? Où travaillaient-ils ? À quoi ressemblaient leurs réalités ?

Ce premier intérêt permet dans cette recherche de dégager un deuxième intérêt de fond qui amène d'autres questionnements en ayant relativement réussi à envisager la réalité du BELC et de son équipe entre les années 1960 à 1980 : avaient-ils des besoins, des revendications ? Quelles étaient-elles ? Ces revendications ont-elles su se faire entendre ? De quelle manière ces revendications s'exprimaient-elles ? En toile de fond, on pourrait même en arriver à se demander si ces revendications étaient partagées avec d'autres organismes similaires et si leurs situations étaient plutôt singulières ou symptomatiques d'une époque et d'un contexte donné.

Il est bon de rappeler dans ce point sur les méthodes de recherche que j'ai adopté une approche méthodologique selon Ginzburg et la micro-histoire adaptée à l'échelle de ma recherche. Dans le cadre d'une recherche de mémoire, il semble difficile d'adopter complètement cette méthodologie et d'effectuer un rapprochement microscopique sur les documents. La logique et la cohérence générale de cette proposition méthodologique ont cependant été respectées.

2. Des outils pour une recherche sur des archives institutionnelles

-Faire des choix

20190038/2

Gestion des locaux.

1960-1988

Inventaire de matériel, notes et rapports concernant les besoins en locaux, états descriptifs, comptes rendus de réunions, bilans d'activités, correspondance.

Figure 1 : Extrait du répertoire numérique détaillé ³

Le premier outil utilisé dans cette recherche qui a débuté notre suite de choix et de sélection pour arriver à ce sujet précis est le répertoire numérique des archives du BELC disponible sur le site des Archives Nationales. Ce répertoire est très utile car il liste tous les cartons qui composent les archives du BELC en indiquant la période, le sujet des documents, les organismes ou institutions reliés à la période. Ce répertoire nécessitait donc en amont de poser une liste de mots-clés qui permettrait plus tard de savoir sur quels sujets et types de documents se concentrer. La recherche étant d'ores et déjà tournée vers les intentionnalités et les champs d'influence, le répertoire numérique a permis de resserrer la recherche autour de comptes-rendus divers, bilans d'activités, et toutes notes ou rapports décrivant la situation du bureau. Ce premier outil joue donc un rôle important dans cette recherche car cela permet à celle-ci de débiter à partir du travail de l'archiviste, M. Arnaud Delabarre, ayant déjà classifié en amont les archives.

Ce travail de classification et de sélection des archives montre bien que ces documents ont déjà été triés du fait de leurs intérêts spécifiques. Il représente une première « coupe » dans la multitude de documents administratifs que devait produire le BELC à cette période. Ce recueil d'archives a été plusieurs fois déménagé⁴, avec son lot de perte, il est donc important de faire de bon choix pour ne pas en arriver à un corpus vide de sens. Les « coupes » suivantes se réalisent donc à l'aide de choix stratégiques, prenant en compte le

³ Voir Annexe 3, p.74

⁴ Premier déménagement en 1962 de la rue du Four à la rue Lhomond, deuxième déménagement en 1994 de la rue Lhomond au CIEP. Multiples changements de directeurs et d'équipes dans des locaux très petits à l'époque sans grand espace de stockage.

temps qui m'était offert pour dépouiller, analyser et recueillir des données et la pertinence des documents dépouillés.

-Lexicographie

Côte	Intentionnalité (citée ou résumée)	Auteurs (Quand repérables)	Indicateurs temporels (quand repérables)	Occurrence (par syntagmes ou mot)
20190039/2	Formation	Equipe du BELC Debyser	Juin 1978 Septembre 1965	86

Tableau 1 : Extrait du tableau de relevé des intentionnalités (voir Annexe 4, p.76)

Le deuxième outil mobilisé pour cette recherche pour me permettre de faire des emphases sur certains sujets abordés par le corpus est une étude lexicographique basée sur les intentionnalités des acteurs du BELC. Pour réaliser cette étude, il a fallu partir d'un tableau Excel car il était impossible d'océsirer les archives, étant écrites soit manuscritement, soit pour la plupart des documents à la machine à écrire. L'écriture via la machine à écrire étant très mal retranscrite par les logiciels de lexicographie, le comptage manuel a été préféré dans cette recherche.

Le tableau permettant ce comptage a été construit comme suit : Référence de l'archive ; Intentionnalité⁵ ; Auteur(s) (quand repérables) ; Indicateurs temporels (quand repérables)⁶ ; Occurrence de l'intentionnalité. Cet outil (le tableau) a dégagé des grandes intentionnalités en passant en revue environ 150 à 200 pages de documents divers. Il a également permis la constitution du plan détaillé en mettant en relief les priorités de notre sujet et les thèmes qui pouvaient être écartés faute de contenu dans le corpus.

-Répertoire

Catégorie de modules : Méthodologies				
Côte	Nom du cours	Matériel (quand repérables)	Lieu	Date
20190038/31	Le passage à l'écrit : utilisation du tableau de feutre	Le tableau de feutre	Montevideo, Uruguay	1969

Tableau 2 : Extrait du tableau de répertoire des modules et matériels de formations

(voir Annexe 5, p.77)

⁵ Citée ou résumée, car j'ai pu constater qu'on retrouvait dans les archives des syntagmes ou groupes de phrases exprimant la même intentionnalité et il semblait dommage de ne pas inclure ceux-ci dans cette étude.

⁶ En effet, beaucoup de documents du corpus se trouvaient être des feuilles volantes sans date ni auteur.

Afin de rendre compte d'un bref aperçu des différents modules de formation dans notre troisième partie, il a été nécessaire d'étudier une partie du programme de formations du BELC lors de ses missions à l'étranger mais également en France. En répertoriant le nom du module/cours, le matériel utilisé, le lieu et la date, cela permet un aperçu des relations disciplinaires et des idéologies linguistiques dominantes de l'époque en fonction de notre corpus, à la manière de l'analyse effectuée par l'équipe CLIODIFLE (Apostolovic, Bomilcar & Burrows, 2021, p.3).

-Comparaisons

« Une des premières expériences de celui qui se risque à l'approche micro-historique est précisément de découvrir la pertinence faible et parfois nulle des scansions construites à l'échelle macro-historique [...]. D'où l'importance décisive de la comparaison » (Ginzburg & Poni, 1981, p.5).

Le croisement des données apparaît être un outil majeur afin d'aborder les archives dans une méthodologie de micro-histoire. Ainsi, la comparaison des missions du bureau au travers des époques notamment ou la comparaison du nombre d'employés selon les années a permis à cette recherche d'obtenir quelques supports pour avancer quelques hypothèses. La comparaison est aussi présente majoritairement dans cette recherche en partant du BELC vers d'autres centres institutionnels de l'époque. Le grand comparatif de l'époque choisie se trouve être le CREDIF. Ainsi, le CREDIF a une prédominance certaine dans notre recherche comme témoin, confrère, concurrent et allié du BELC dans un jeu d'influences et de compétitivités entre les années 1960 à 1980. Le secteur universitaire peut également être présenté ici comme un angle de comparaison avec le bureau dans son placement dans les toiles d'influence et de statuts de l'époque.

2. Quel positionnement épistémologique adopter ?

« La nature interprétative de la démarche historique s'impose (Koselleck, 1979). Il y a, en effet, plusieurs histoires possibles en fonction du regard que l'on porte, des bornes temporelles que l'on assigne, des rencontres et contacts qu'on privilégie. Pourtant, ce qui est constant, même pour la période la plus contemporaine, c'est le rapport que ce domaine entretient avec les institutions et le politique au sens large dans leur rapport à la question de l'altérité » (Spaëth, 2020, p.13).

Une approche historique de la didactique des langues dans le cadre d'un mémoire de recherche de M2 n'est pas courante et donc laisse place à des questionnements par rapport au positionnement épistémologique à adopter.

Si toute recherche est empreinte de la subjectivité du chercheur, cette recherche peut se revendiquer d'une subjectivité assumée car elle résulte, comme expliqué précédemment d'une suite de choix qui ont permis d'établir ces positionnements et ces analyses. Cette subjectivité se trouve du point de vue de la constitution et du cadrage de ce corpus, et non dans l'analyse de ce corpus qui se base sur un nombre important de sources secondaires.

« La complexité de cette histoire s'organise dans une « réalité feuilletée » (Bachelard, 1938 : 29), dont l'explication linéaire ne peut seule rendre compte. [...] Cette réalité est le lieu même de l'historicité, de ce qui a été vivant et vécu, mais dont nous n'avons généralement plus que des traces sous formes d'archives, d'écrits, d'images etc et à laquelle la démarche historique, l'enquête historique tente de redonner une forme de vie » (Spaëth, 2020, p.14)

Comme le dit Valérie Spaëth dans l'extrait cité ci-dessus, c'est bien une sorte « d'enquête historique » (*ibid*), qui est menée dans cette recherche et en conséquence de cela, une enquête qui résulte d'une succession de choix arbitraires. Au chercheur de rassembler les multiples feuilles de cette réalité complexe pour tenter d'amener dans sa réflexion des lumières idéalement nouvelles.

Dans l'étape d'analyse en effet, il est nécessaire de pouvoir mettre en recul les discours rapportés tout en reliant certains faits croisés qui semblent se rapprocher au plus près d'une réalité de l'époque. Si très peu de recherches de type mémoire ont été basées sur les archives de centres institutionnels dans la période des années 1960 à 1980, il est alors nécessaire d'opérer une réflexion sur son positionnement dans la rédaction. Ce positionnement a nécessité un certain temps, non sans difficulté. En effet, l'approche microhistorienne n'inclue pas nécessairement d'illustrer son propos par des faits chiffrés et scientifiques, mais plutôt de souligner le lien entre plusieurs faits et phénomènes en relief.

Chapitre 3 – Quels concepts mobiliser pour rendre compte d’une histoire aux multiples facettes ?

1. Quelles définitions de formation pour parler du BELC ?

La formation est au centre de notre réflexion car elle était l’une des composantes du bureau depuis sa création et qu’elle reste aujourd’hui, dans le BELC contemporain, la seule trace de ce qu’a été le bureau depuis sa création. La formation telle que définie dans le dictionnaire du Robert suppose une éducation intellectuelle et morale mais aussi un ensemble de connaissances (dans une technique, un métier) ; leur acquisition. Si on observe ce concept d’un point de vue plus didactique, on pourrait relever un axe à souligner pour le définir qui correspondrait bien à notre travail par rapport au BELC : « La formation [...] repose pour l’essentiel sur l’idée de processus permanent. Il n’existe pas vraiment de formes (sociales, professionnelles, éducationnelles) a priori achevées, mais des processus en cours de réalisation. » (Cuq, 2003, p.103). Cet extrait de la définition de Cuq introduirait très bien la présentation de cette sorte de laboratoire d’idées et de pratiques qu’était le bureau. Dans son appartenance au milieu institutionnel dans les années 1960 à 1980, il semblerait que ce concept de formation soit celui mobilisé régulièrement dans cette recherche pour étudier et envisager l’évolution du BEL en BELC et l’institutionnalisation du champ pédagogique du Français Langue Étrangère.

2. Une histoire complexe de rapports d’influence

Comme annoncé dans les pages précédentes, l’histoire abordée dans cette recherche est celle d’institutions en contact constant avec les universités spécialisées en Français Langue Étrangère. Ce concept d’institution désigne « les formes, organisations, structures sociales établies d’une manière durable et reconnues officiellement comme telles. [...] La constitution d’un domaine, la reconnaissance d’une discipline, passent par des processus d’institutionnalisation » (Cuq, J.P., 2003, p.132). C’est ainsi que l’on peut rappeler à quel point la dimension institutionnelle joue un rôle important par rapport au BELC, de ses débuts au stade d’association à son état actuel. Les institutions forgent, créent et défont des organismes qui constituent le champ de la pédagogie du Français Langue Étrangère comme le CREDIF mais aussi le BELC. Ainsi elles ont influencé et influencent encore profondément les formations de formateurs pour adultes qui comptent souvent sur des fonds publics pour exister.

Pour comprendre les rapports d'influence entre plusieurs organismes, institutions ou associations, cette recherche se basera sur le concept de « champ » tel que défini par Louis Porcher. Même s'il affirme lui-même être influencé par Bourdieu, je m'en tiendrais dans ce travail à sa définition du concept dans son ouvrage de référence « Champ de Signes : Etat de la diffusion du Français Langue Étrangère ». Un champ selon lui est donc « un être conceptuel, abstrait, un concept organisateur, et non un domaine concret, empirique, qui existerait tout fait d'avance [...]. Pour qu'il y ait champ, il faut qu'il y ait des enjeux et des acteurs c'est-à-dire des biens (matériels et symboliques) et des agents (groupes, individus, institutions) qui les poursuivent selon des stratégies réglées » (Porcher, 1987, p.7).

Il est donc évident que ce concept est intrinsèquement lié à notre sujet, le BELC étant à la frontière de nombreux champs et étant à ses débuts, une structure se revendiquant ouvertement positionnée à la croisée de plusieurs pôles du Français Langue Étrangère. Ce concept est également celui qui permet de comprendre les enjeux du point de vue micro d'un bureau qui a des rôles qui dépassent parfois ses capacités, et des positionnements interpolaires qui lui permettent d'exister. D'un autre côté, ces mêmes positionnements constituent une cause majeure de toutes les complications du BELC et des difficultés auxquelles l'équipe se trouve confrontées durant les trois décennies de notre recherche. Il sera donc précisé dans la suite de cette recherche de quels enjeux, biens et agents peut-on faire référence quand on se concentre sur l'histoire du BELC.

Un autre concept que mobilisé durant cette recherche est l'interdisciplinarité. Si l'un des chapitres porte sur ce concept, alors il est nécessaire de l'explicitier ici. Selon Cuq, « L'interdisciplinarité désigne les échanges et les interactions entre disciplines permettant un enrichissement et une fécondation mutuelle. » (Cuq J.P., 2003, p.138). Dans notre recherche, l'interdisciplinarité s'entend de manière couplée avec une discipline de la didactique du Français Langue Étrangère en construction. En effet, on tend à relier cette discipline à un caractère ouvert et interdisciplinaire comme le dit Spaëth dans l'extrait ci-après : « Ces derniers [les jeunes chercheurs qui s'engagent dans la discipline] souvent venus d'autres disciplines jugées plus cloisonnées, ne peuvent qu'être frappés par le caractère pluri, voire interdisciplinaire de la formation, c'est-à-dire son remarquable potentiel d'ouverture qui d'ailleurs a constitué pour beaucoup, à cette époque même, l'attrait principal de la décennie » (Spaëth, 2021, p.28).

L'époque de cette recherche précède la structuration des premières filières de Français Langue Étrangère où se pose la question de plus en plus d'ouvrir les frontières entre

les disciplines. De ce fait, une continuité se retrace plus que jamais avec ce que représentaient le BELC et le CREDIF en tant que laboratoire pluri/interdisciplinaire. Il sera préféré dans cette recherche le terme d'interdisciplinaire plutôt que pluridisciplinaire. Selon les archives et les descriptions des sources secondaires du BELC des années 1960 à 1980, il apparaît que le concept d'interdisciplinaire comme « interactions entre les disciplines » (Cuq J.P., 2003, p.138) se rapproche donc plus de ce qu'était le BELC que le concept de pluridisciplinaire qui lui, désigne plutôt « la coexistence de plusieurs disciplines conservant chacune leur théorie et leur méthodologie disciplinaire » (*ibid*).

Au regard de tous ces éléments conceptuels et méthodologiques, le cheminement de recherche dont ce mémoire rend compte se profile plus clairement. C'est un cheminement qui s'inscrit dans une approche microhistorienne, avec un positionnement épistémologique dans lequel a été pris en compte le besoin de s'historiciser dans la période des années 1960 à 1980. Cependant, cette recherche résulte également d'une succession de prises de décisions qui ont écarté certains aspects du BELC par rapport à d'autres. Elle n'est donc qu'une interprétation de ce qu'a pu représenter le BELC dans un jeu de positionnement institutionnels plus étendu et complexe. Comme Louis Porcher l'explique dans son ouvrage *Champ de Signes*, pour comprendre la position dans un champ d'une institution ou d'un organisme, il faut prendre en compte de nombreux facteurs (voir Porcher, 1987, p.69-70). Cette recherche ne constitue donc pas une analyse exhaustive de tous ces facteurs nécessaires afin d'avoir une analyse complète, mais un arrêt sur image de certains aspects micro et macro du BELC des années 1960 à 1980.

Il convient donc de commencer par le début de l'histoire de cette institution en rendant compte du contexte dans lequel le bureau a été créé. De quelles décisions sur le plan micro et macro résulte-t-il ? Quelle est la situation de la diffusion du français à cette époque ? Et quels sont ses statuts et son positionnement par rapport à d'autres organismes de la même époque, notamment le CREDIF et le milieu universitaire ? La partie suivante donne quelques éléments de réponses à ces questionnements et tente d'offrir un ensemble d'informations des archives et des sources secondaires pour permettre l'analyse et la réflexion.

PARTIE 2

LE BELC, ORGANISME CLÉ POUR LA

CONSTRUCTION DU CHAMP DU FRANÇAIS

LANGUE ÉTRANGÈRE ?

Chapitre 1 – Un nouvel organisme mais pour quelles spécificités et dans quel contexte sociopolitique et historique ?

Le BEL a été créé en 1959 à l'origine comme un service technique de l'Association pour l'Étude des moyens d'Enseignement et de Diffusion de la Langue Française. Sa création fait suite à une mission au Mexique de son fondateur Guy Capelle l'année précédente, pour le compte du CEFÉ (devenu CREDIF la même année)⁷. Sur le terrain, il réalise que le matériel pédagogique utilisé est basé sur les méthodes audio-visuelles. S'il est techniquement à la pointe de la technologie de l'époque, il ne représente « qu'une caricature pédagogique » (Capelle, 1984, p.99). De même il observe un décalage entre le rapide développement de la recherche et des méthodologies en France et ses applications au Mexique en affirmant que sur le terrain l'inspecteur général de français en tournée au Mexique venait de réunir des animateurs d'Alliances françaises pour leur faire une conférence sur la dictée en classe de quatrième (*ibid*, p.100).

Il semblerait que dans cette situation, Capelle constate un certain manque de matériel adapté pour enseigner les nouvelles méthodes et techniques pédagogiques au Mexique, pays assez éloigné du centre des recherches en Français Langue Étrangère. Il décide donc d'apporter un moyen pour que les dernières innovations pédagogiques parisiennes parviennent plus facilement vers les formateurs et enseignants de Français Langue Étrangère en demandant la création du BEL auprès de M. Roger Seydoux, alors directeur général des Affaires culturelles et techniques (DGACT⁸). Mais la création du BEL s'inscrit également dans un contexte sociopolitique et historique particulier. De nombreux éléments sociopolitiques et historiques participent particulièrement de la constitution du BEL en 1959.

⁷ Voir la page « Centre de recherche et de diffusion du français (CREDIF) » sur le site France Archives (consulté le 6 mai 2022)

<https://francearchives.fr/fr/facomponent/3172991f9be853005f99f0ae952bd06b1950e522>

⁸ Voir « Sigles et acronymes utilisés », p.149

1. De quelles politiques linguistiques et de quel contexte résulte le BEL ?

- a) Un contexte de coopération culturelle et technique comme grande ambition de la France sous le gouvernement gaulliste

« Dans le courant des années 50, puis au début des années 60, on assiste en France, d'abord en relation au processus de défense ou de décolonisation de l'empire français, puis dans une logique de rénovation de l'action culturelle et linguistique de la France à l'étranger (accélérée, après 1958, par le retour aux affaires du Général de Gaulle), au lancement de recherches (comme l'enquête qui établit le Français fondamental) et à la constitution de centres et instances qui deviendront des lieux de référence pour ce qu'on appelle aujourd'hui communément le FLE. » (Coste, 1998, p.82-83)

Dans un contexte où l'après-guerre laisse encore des traces et où on rénove l'action culturelle et linguistique française, « sous toutes ses formes, l'action culturelle de la France devient un dialogue » (Baillou, 1984, p.29). On parle désormais d'« esprit d'échanges entre les civilisations » (*ibid*) car la décolonisation appelle la France à conserver son statut par la culture, la langue ou ce qu'on pourrait appeler plus globalement le « soft power »⁹ en reconvertissant les activités culturelles et techniques dans les anciennes colonies. « Les indépendances des années 1960 furent une grande chance politique pour la France et pour une politique linguistique nouvelle. Le développement accéléré de la scolarisation et l'essor de la coopération technique donnèrent un nouveau souffle à la francophonie. Ce terme apparut en 1960. » (CREDIF, 1983, p.35). Cette politique linguistique française se traduit ainsi par deux Plans quinquennaux d'actions culturelles, lancés de 1959 à 1969.

Le premier Plan quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques (1959-1963) vise alors la consolidation des positions de la langue et de la culture françaises et le développement de la coopération technique, ainsi que le maintien et renforcement des relations culturelles traditionnelles et la formation de cadres de l'étranger. On peut noter dans ce plan quelques objectifs qui permettent d'établir un lien avec la

⁹ Nye J.S., 1990

naissance du BEL : élargir le champ de l'influence technique française, faire connaître la capacité française de coopération technique et surtout se décider à définir une politique de l'enseignement français à l'étranger. De même, démocratiser l'enseignement et donner un complément de formation aux futurs professeurs de français (Seydoux, 1984, p.33-34). Un autre élément intéressant dans ce Plan quinquennal est la mention en sous-texte de la méthode audio-orale pour soutenir ces ambitions. On parle d'utiliser les nouveaux médias comme le cinéma, la radio et la TV (*ibid*).

Le deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle (1964-1969) prendra la suite de ces objectifs avec une augmentation des bourses de formation et des experts, conseillers ou enseignants français à la disposition des pays demandeurs. Ils augmenteront durant cette période de quelques centaines à plus de 7000 dans 78 pays de 1960 à 1968 (Basdevant, 1984, p.41). La diffusion culturelle bénéficie sur la même période d'une augmentation de crédits de 20,4 à 88,5 millions de francs ¹⁰(*ibid*), avec des envois accrus de matériel culturel français à l'étranger sous forme de livres, d'émissions de radios, de télévisions, de films entre autres.

De manière plus globale, de l'année 1945 à la fameuse année 1959 qui marque le point de départ de notre corpus, les comptes rendus des colloques du centenaire de l'ENS de Saint-Cloud décrivent cette période comme « caractérisée par la forme institutionnelle de la défense du français mais aussi par l'introduction de formes d'appui plus modernes qui en sont le relais, comme le service du livre et le service du cinéma » (CREDIF, 1983, p.29).

Ainsi on voit clairement se dessiner, derrière ces lignes directrices de politiques linguistiques et culturelles, un contexte favorable à la création de centres d'études du français d'ordre institutionnel. Ces centres seraient donc chargés de former des professionnels du français à l'étranger et de produire du matériel pédagogique adapté comme le BEL ou le CREDIF, respectivement créé et remanié (pour le CREDIF) en 1959.

¹⁰ Aujourd'hui (2022), équivalent à une augmentation 34,55 à 131,52 millions d'euros actuels (conversion effectuée via le convertisseur franc-euro de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>)

Cette partie ne pourrait cependant pas se conclure sans mentionner un phénomène concurrentiel aux politiques de diffusion du français dans le monde. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la création de l'UNESCO en 1945 et ses deux langues officielles, l'anglais et le français, on voit apparaître une lutte concurrentielle entre ces deux langues. Cette lutte est d'autant plus pertinente pour la création de centres institutionnels de FLE quand on sait que l'éducation de base était un projet prioritaire de l'UNESCO et qu'il a donc amené à des questionnements sur l'enseignement des langues. (Spaëth, 2021, p.70).

« Dès le début, une concurrence se développe entre ces deux langues. Deux « clans », groupes d'États aux intérêts linguistiques et culturels divergents se forment : le « clan latin » autour de la France, et le « clan anglo-saxon » autour des États-Unis et du Royaume-Uni, selon la terminologie employée dans les correspondances diplomatiques de l'époque. La nationalité des dirigeants, la langue utilisée dans les nombreuses réunions, conférences, et dans les divers projets qui sont menés sur le terrain, ainsi que le choix du lieu où ils se déroulent, deviennent l'objet de vives luttes d'influence qui se déploient en marge des enjeux officiels de l'organisation, avec comme enjeu le rayonnement de la francophonie ou l'hégémonie de l'anglophonie. »

(Maurel, 2008, p.1)

Bien que le « clan latin » investisse massivement dans l'accroissement et le développement de son réseau et dans le rayonnement de sa langue, il est important d'envisager la concurrence prédominante de l'anglais sur le français pour comprendre les luttes et les influences entre les langues durant cette période. C'est d'ailleurs dans les années 1970 un des défis formulés dans les colloques du centenaire de l'ENS de Saint-Cloud : « À la différence du français, la diffusion de l'anglais n'est pas forcément liée à la culture anglo-saxonne. Le français est enraciné dans un idéal culturel, ce qui constitue sa force et sa faiblesse. Comme le français ne peut plus se défendre comme langue quantitativement dominante, il doit chercher des créneaux dans des domaines susceptibles de le valoriser. C'est le nouveau défi qu'il faudra relever » (CREDIF, 1983, p.36)

b) Nouvelles théories et influences des linguistiques anglais

Avec la montée en puissance du français fondamental inspiré du modèle du « basic English » dans les années 1950 dans le but de simplifier l'enseignement du français dans

l'Union française¹¹, le mouvement général de « décolonisation, accélérée par le pouvoir gaulliste, engendre dans les ex-colonies un grand mouvement d'apprentissage du français qui recevra [...] l'encouragement à créer des organismes nouveaux. [...] Le BEL, né avec d'autres ambitions, développera en ce sens une partie de ses actions. » (Chevalier, 1984, p.122).

En effet c'est le CREDIF qui répond aux ambitions de la recherche sur le français fondamental avec le financement de l'UNESCO. Il succède donc au Centre d'étude du français élémentaire à l'ENS de Saint-Cloud en 1959. Le français fondamental constitue tout de même un élément majeur pour la création du BELC car il permettra au CREDIF d'asseoir sa spécialité sur les études lexicales systématiques (*ibid*, p.101). Le BELC, quant à lui, se positionne en complémentarité du CREDIF, sur une approche axée sur les études de grammaire et de phonologie dans une optique comparative.

Dans les témoignages des « anciens » du BELC, on retrouve également à plusieurs reprises la présence de l'influence des linguistes américains sur la création de cette institution. Comment peut-on expliquer plus précisément ce fait ? On peut trouver un élément de réponse par le fait que plusieurs chercheurs anglicistes se sont retrouvés dans l'équipe du BELC à sa création. (CREDIF, 1983 p.28) Au-delà de cela, on sait qu'il existe de réels encrages disciplinaires dans cette discipline de la didactique du Français Langue Étrangère en devenir. La phonétique, la lexicographie et la lexicologie par exemple étant issues des études anglicistes.

« Par le relais des anglicistes qui se sont succédé à la tête du BELC, il y avait une influence des méthodes audio-orales américaines et des phonéticiens. Par le biais des méthodes comparatistes, où l'on travaillait surtout sur la phonétique et la phonologie, s'est établie la dominance de ces linguistiques en France. » (CREDIF, 1983, p.56)

¹¹ Nom donné en 1946 et jusqu'en 1958 à un ensemble constitué de la métropole française, des départements d'outre-mer et des anciennes colonies et protectorats français ainsi que les territoires associés ou sous tutelle. (https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Union_fran%C3%A7aise/147902 consulté le 7 mai 2022)

2. Quels objectifs et missions de la création du BEL au BELC ?

Au sein du corpus sélectionné, de nombreux documents d'archives traitent du statut, des missions et spécificités du BEL et du BELC mais c'est dans une source secondaire qu'on retrouve des éléments de langage intéressant concernant l'objectif de l'organisation à sa création en 1959 : « Guy Capelle remet à Roger Seydoux, alors Directeur Général des Affaires Culturelles et Techniques, un rapport qui contient un certain nombre de suggestions et de propositions pour la création d'un organisme qui aurait pour tâche de préparer et d'encadrer les professeurs détachés, remplissant un rôle complémentaire au CREDIF » (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p.4). L'objectif central du BEL et du BELC semble donc être centré sur des stages de préparation et d'encadrement pour l'enseignement hors de France. Au regard des nombreux documents descriptifs des missions du BEL et du BELC, il est évident que sur la période 1959-1980, l'organisation a reçu d'autres rôles que celui-ci et des missions supplémentaires de manière exponentielle. Pour une structure faisant partie de « lieux à la marge » (Coste, 1984, p.8), l'équilibre de ses missions et de ses objectifs est décisif pour sa pérennité. Ainsi, pour la suite de la réflexion de ce travail de recherche, il semble important de rappeler clairement les statuts, les missions et les objectifs du BEL et du BELC.¹²

1. Statuts

Il est indiqué dans un premier document d'archive (Archive 2) que l'organisation a changé de statut en devenant une association loi 1901 à part entière en 1959 « sur une initiative conjointe de la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques (ministère des Affaires Etrangères) et de la Direction de la Coopération (ministère de l'Education Nationale) [...] subventionné par la Direction de la Coopération ainsi que [...] l'Institut Pédagogique National ». (Archive 2, p.2). Par la suite, en 1966, le BEL devient une section spécialisée rattachée administrativement au CIEP du fait « d'inconvénients de type administratif (gestion, recrutement, statut de certains personnels...) » (BELC, 1997). À cette même date, il fusionne également avec le CREC de Guy Michaud. Même si le BEL naît sous

¹² Afin d'alléger la lecture de ce mémoire, le terme plus global du « bureau » sera utilisé pour référer de manière groupée au BEL et le BELC quand il sera nécessaire de le faire.

une forme associative, sa création est marquée immédiatement par le monde institutionnel. En effet, fondé par Guy Capelle et acté par Roger Seydoux avec les financements de multiples organes institutionnels, le BEL se range d’ores et déjà du côté institutionnel.

2. Missions et objectifs

Ses missions sont résumées en une phrase « contribuer à l’amélioration et au développement de l’enseignement du Français hors de France » (Archive 3, ≈1970, p.1). Pour illustrer l’entière des missions que le BEL puis le BELC remplissent avec plus de clarté, je propose au sein de cette partie deux schémas récapitulatifs des deux périodes :

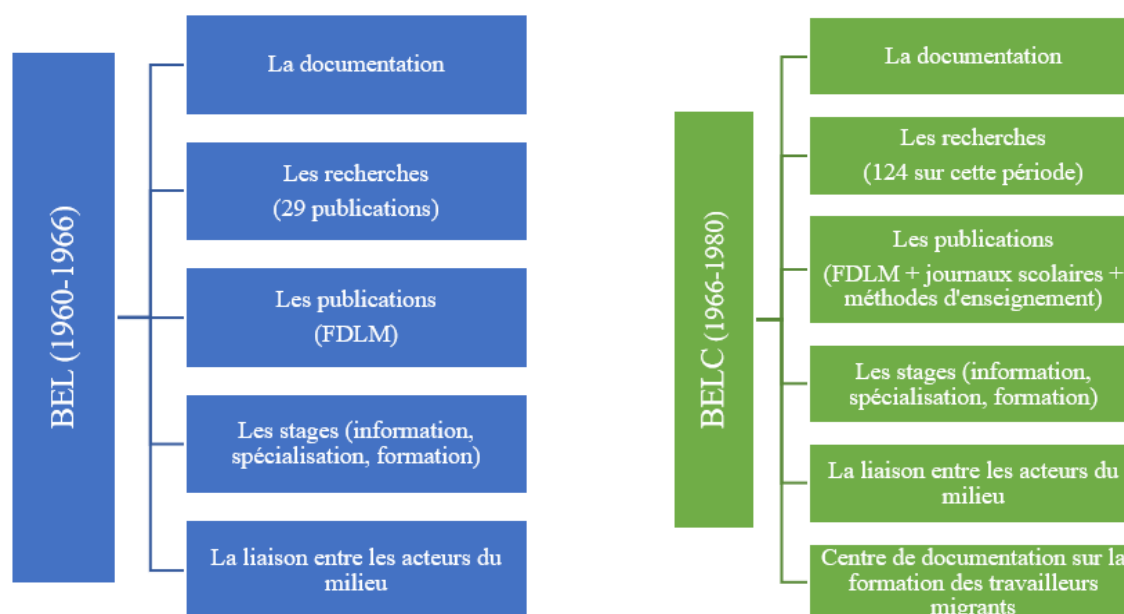


Schéma 2 : Les missions remplies par le BEL et le BELC

Ces schémas comparatifs sont basés sur les archives 3 et 4 et sur Frémont, Ballarin. Et Ajaka (1988, p.10).

- Le BEL (1960 à 1966)

Concernant son champ d’action, « l’action du BEL visait donc en premier lieu les secteurs scolaires et universitaires étrangers qui représentaient 90% de tout l’enseignement du français, soit directement, soit à travers le corps de spécialistes qu’ils devaient former » (Capelle, 1984, p.100)

Le BEL à sa création répond donc à un triple besoin :

- l’information et la documentation de professeurs de français à l’étranger.
- la liaison entre divers organismes et centres universitaires s’occupant de recherches ou d’application dans le domaine de l’enseignement du français.

- la mise en œuvre de recherches sur les conditions de l'enseignement du français dans le secteur scolaire, dans les pays prioritaires désignés par les ministères intéressés (Affaires Etrangères, Education Nationale, Coopération) en vue de l'élaboration d'un matériel pédagogique adéquat s'appuyant sur une étude linguistique comparative du français et de la langue maternelle des élèves.

(Archive 2, p.1)

Il se structure donc en cinq grands secteurs :

- La documentation avec plus de 5 000 volumes disponibles.
- Les recherches d'ordre linguistique, psycholinguistique et méthodologique avec des expérimentations dans les pays intéressés.
- Les publications (FDLM, FDLM-BELC, brochure annuelle des stages, méthodes ou ensembles pédagogiques).
- Les stages : une quinzaine organisés chaque année en trois catégories
 - o Stages d'information dans le pays étranger,
 - o Stages de spécialisation en France pour des groupes nationaux,
 - o Stages d'orienteurs pédagogiques, formés pour le compte des ministères des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'UNESCO ou d'un gouvernement étranger.
- La liaison continue entre tous les intéressés et acteurs du domaine.

(*ibid*)

- Le BELC (1966-1980)

La fusion du BEL avec le CREC le transformant en BELC en 1966 semble ne pas avoir modifié grandement ses champs d'actions. Il semble que les stages aient augmenté fortement passant d'une quinzaine par an vers 1966 pour dépasser la quarantaine en 1973. De plus, le BELC forme désormais dans une catégorie supplémentaire de stage des conseillers pédagogiques français chargés de tâches de coopération à l'étranger. Il est mentionné dans l'archive 3 en comparaison à la période BEL et depuis l'année 1966, un « développement considérable des tâches de formation » (Archive 3, p.2). Parallèlement à cela, est mentionné également une « extension importante » des autres secteurs :

- « qu'il s'agisse des recherches appliquées et de la production méthodologique » avec une centaine de titres publiés.

- « de la publication de périodiques » avec 4 revues en 1973 au lieu d'une en 1966 à titre d'exemple.
- « Des activités documentaires », le centre de documentation du BELC est la plus grande bibliothèque spécialisée (12 000 volumes, 2 000 brochures, 210 périodiques et un très abondant matériel audiovisuel d'enseignement du français) en France. (*ibid*, p.1-2). Il est même indiqué que « le BELC est le premier organisme européen de documentation dans son domaine ». (Archive 6, p.3).
- Un Centre de Documentation pour la Formation des Migrants est nouvellement créé en 1973 et ses fonds s'ajoute progressivement aux fonds déjà existants. Il est en charge d'organiser une série d'interventions d'information et de publier des bulletins de liaison (Archive 3, p.2).

Ces missions précédemment citées ou paraphrasées sont issues des archives sans aucun commentaire. Il est clair qu'on voit une sérieuse augmentation des tâches du BELC après 1966 avec une augmentation du rythme de publication et des stages de formation organisés. Une analyse des effets de cette augmentation de missions fait l'objet de la partie 3 (voir p.54).

3. Une coexistence complémentaire avec le CREDIF ?

« Nous avons la sensation à la fois d'être ensemble et de mener des actions complémentaires à partir de choix initiaux différents »

(Capelle dans CREDIF, 1983, p.40)

Le BEL et ensuite le BELC est présenté de manière récurrente au sein d'un couple avec le CREDIF, un autre établissement aux missions similaires établi à l'ENS de Saint-Cloud. Du fait de leur apparition durant la même année 1959, et de leur apparentes similitudes aux yeux de l'opinion publique et des pouvoirs, il est important de rappeler en quoi et pourquoi ces deux institutions ne remplissaient pas les mêmes rôles et devaient se justifier à ce propos. Leurs points de continuité et de rupture ont constitué durant leurs années de coexistence un double mouvement de complémentarité et de concurrence, explicité dans le troisième point de ce chapitre.

On pourrait interpréter premièrement cette nécessité de complémentarité entre le CREDIF et le BEL par le besoin de se différencier au regard des financements publics, pour

pouvoir coexister dans un contexte où tout est encore à faire concernant le champ de la recherche en didactique du FLE et la création de matériel pédagogique dédié.

- Orientations idéologiques et champ d'action pédagogique respectifs des centres

Du fait de ses missions visant la formation des professeurs de français non-francophones enseignant hors de France, le BEL peut être considéré comme complémentaire au centre de Saint-Cloud. Le CREDIF travaillait alors sur le français fondamental. Le BEL quant à lui comme déjà expliqué dans les points précédents, travaillait plutôt sur les études de grammaire et de phonologie dans une optique comparative. (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p.52).

Dans les témoignages des sources secondaires, une autre citation de Guy Capelle résume très bien ce rapport de complémentarité sur le plan idéologique et sur les champs d'actions du BEL et du CREDIF : « L'action du BEL, orientée vers les décideurs et les professeurs dans les pays étrangers et diversifiée selon les cas considérés, était parallèle à celle du CREDIF dont la cible était plutôt constituée par les étudiants et les professionnels, ayant obtenu une bourse pour la France ou désireux d'en obtenir, souhaitaient se perfectionner rapidement en français oral afin de profiter au mieux de leur séjour. » (Capelle, 1983, p.100-101)

On retrouve d'ailleurs un passage sur cette spécificité de méthodes employées au BEL par rapport au CREDIF dans les archives (Archive 3) :

« La spécificité du BELC, par rapport à d'autres organismes ayant une mission comparable (par exemple le CREDIF) est de s'attacher en priorité à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux contextes locaux qu'ils soient d'ordre linguistique [...], scolaire [...], économique [...] ou politique ». L'action du BELC serait ainsi « toujours adaptée à ces différentes variables même si elle a généralement pour but ou résultat d'infléchir certaines d'entre elles (par exemple, modification des programmes, amélioration des méthodes et manuels, formation de professeurs). » (Archive 3)

- Héritages statutaires

Le CREDIF n'est pas créé de toute pièce quand il apparaît en 1959. En effet il succède au Centre d'Étude du Français élémentaire (CEFE) situé à l'ENS de Saint-Cloud. Ce centre était alors subventionné par le MEN et l'UNESCO. Le BEL à sa création, est lui aussi subventionné par le MEN, mais est issu du ministère des Affaires Etrangères puisque c'est

la rencontre avec Roger Seydoux qui va permettre sa création. Avec comme lieu d'insertion l'IPN, il peut aussi apparaître comme ayant une relation avec le monde universitaire.

Le CREDIF cependant est jugé d'une plus grande proximité universitaire que le BEL puisque l'IPN ne paraît pas aussi influent que l'ENS de Saint-Cloud. (Coste, 2018, p. 39)

Les deux organismes bénéficient malgré tout d'une appartenance au même « sous-champ », relativement autonome au champ général du Français Langue Étrangère par leurs identités institutionnelles : le champ pédagogique du FLE (Porcher, 1987, p.66).

- Complémentarité et concurrence : un double-mouvement

Cela-étant, malgré leurs identités institutionnelles communes, le couple occupe à de nombreux regards, les mêmes positions sur un marché commun. Le BELC et le CREDIF se retrouvent ainsi à de nombreuses reprises dans un rapport concurrentiel.

Une piste sur les origines de ce rapport concurrentiel peut être l'héritage et le cadre universitaire très présent du CREDIF cité plus haut, qui aurait pu faire douter les ministères de sa bonne aptitude à être l'instrument d'une certaine politique culturelle officielle. (Dabène dans CREDIF, 1983, p.42.). Ainsi, cela aurait pu justifier la création d'une autre institution différente du CREDIF, au lieu d'un seul et même organisme interdisciplinaire.

La création du BEL après celle de son confrère le CREDIF, va donc entamer une bipolarisation du champ du FLE, dans le domaine spécifique au BEL et au CREDIF. Un domaine existant par le fait de s'opposer à la réflexion universitaire comme source de diffusion du savoir. Les deux institutions évoluant dans un même domaine vont dynamiser le marché relatif à ce type de fonctionnement. Un des effets principaux de ce double phénomène de concurrence et de complémentarité sera de rendre les stages de formations BELC et plus tard CREDIF des « institutions » du FLE . (Porcher, 1987, p.66)

« Le CREDIF et le BELC ont traduit, défini, établi, permis, la politique culturelle de diffusion pédagogique du Français Langue Étrangère (en tendant logiquement, selon leurs intérêts propres, à identifier diffusion pédagogique à diffusion tout court, à quoi l'on voit bien que les deux institutions s'inscrivent dans le même champ puisqu'elles sont adversaires mais complices pour accréditer l'idée que la pédagogie est la forme accomplie de la diffusion : il n'y a pas d'adversaires qui ne soient complices dans la poursuite d'un enjeu commun, dans la compétition pour cet enjeu, c'est-à-dire dans

l'affirmation que cet enjeu existe, cette affirmation contribuant elle-même à faire exister l'enjeu) » (Porcher, 1987, p.66)

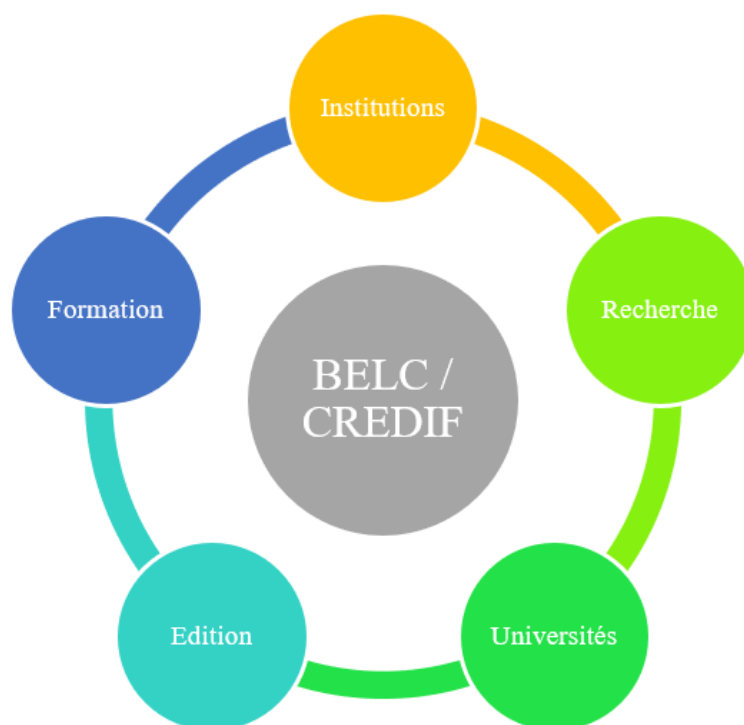


Schéma 3 : les sphères les plus notables d'influence en relation avec le BELC et le CREDIF, dans la période des années 1960 à 1980

Les rapports des deux centres institutionnels se visualisent mieux au travers du schéma ci-dessus. Force est de constater que les deux institutions se rencontrent alors au travers de nombreuses sphères communes ce qui explique qu'on en parle comme d'un « couple » dans de nombreux ouvrages historiques. On voit donc apparaître un double mouvement entre les deux centres . D'une part, on peut parler d'un mouvement dynamisant car la coexistence des deux centres est bénéfique. Elle les légitimise dans leurs spécificités et dans leurs niches idéologiques. D'un autre, elle institue une compétition parfois néfaste à la bonne transférabilité des savoirs dans un même champ du FLE.

« Actuellement, les rapports entre les différentes institutions de diffusion du français sont marqués du sceau de la concertation. Dans le passé, une certaine pratique des pouvoirs publics a créé des situations de compétitivité sauvage. Il faut être vigilant pour ne pas voir réapparaître une telle compétition négative. » (CREDIF, 1983, p.40)

Mais alors peut-on qualifier le BELC d'entité interdisciplinaire dans sa forme et dans son rôle de liaison, après avoir affirmé qu'elle se situait dans une niche idéologique ?

Chapitre 2 – Le BELC, entité interdisciplinaire ?

« Ce mouvement d'institutionnalisation [...] est aussi un mouvement de différenciation progressive : les pionniers du CREDIF et du BELC sont tout à la fois des enseignants, des formateurs, des chercheurs, des producteurs de matériaux pédagogiques, des intervenants dans l'action de politique linguistique, des experts pour diverses administrations centrales. » (Coste D., 1998, p.83)

Le BELC comme le CREDIF avant lui, sont souvent cités comme des organismes pionniers dans le champ pédagogique du Français Langue Étrangère en France.

Or, le secteur universitaire, lui, existe déjà depuis longtemps au travers de l'IPPFE, des cours de la Sorbonne, et à Besançon notamment. Il a été récemment démontré avec les travaux du projet CLIODIFLE sur le fond d'archives de l'EPPFE, qu'il existait une construction d'un réseau d'influence pour la formation des enseignants de français à destination des étrangers depuis 1920, s'appuyant sur « un ferme soutien financier et moral du MAE » (Apostolovic, Bomimar, Burrows, Cellier ; 2021).

C'est en rappelant cela et en gardant un recul nécessaire qu'on peut alors avancer que de 1960 à 1980, un glissement s'opère vers les centres institutionnels tels que le BELC et le CREDIF. Probablement en raison d'un jeu des financements ministériels plus avantageux, ils deviendront alors les organes légitimés en références (Porcher, 1983, p.68).

Ainsi, CREDIF et BELC vont être durant cette période, les deux principales institutions spécialisées fournissant le moyen légitimé de développer la diffusion du Français Langue Étrangère via la pédagogie (*ibid*). Elles constituent en cela avec les politiques linguistiques et le contexte décrit dans le chapitre 1, une période importante pour la constitution du champ du FLE jusqu'à l'apparition des premières mentions et maîtrises FLE à l'université en 1983.

L'importance de l'institution spécialisée du BELC maintenant délimitée et nuancée, ce chapitre vise à élaborer l'hypothèse selon laquelle ce type d'institution aurait contribué à une nouvelle définition d'une conception de la recherche auparavant « universitaire » en offrant un fonctionnement beaucoup plus direct entre recherche et action et en constituant une atmosphère favorable à l'interdisciplinarité et au dialogue entre les institutions et organismes spécialisés dans le champ pédagogique du Français Langue Étrangère.

1.Liens et enjeux avec le monde universitaire

- Un souhait de collaboration avec l'université

« Il est paradoxal de constater que c'est en France où les universités font le plus gros effort dans l'enseignement du français dispensé aux étrangers que la recherche laisse le plus à désirer dans ce domaine alors que les universités anglaises et américaines multiplient leurs unités de recherches dans le domaine de l'enseignement du français et des langues étrangères. » (Archive 7 p.1)

Dans les chapitres précédents, les rôles remplis par le BELC ont été amplement rappelés. Ce point se concentre plus précisément sur son rôle de liaison entre les agents du champ du Français Langue Étrangère et ses missions de recherche et de documentation. En effet, en étudiant ces deux aspects des missions du BELC, ils me permettent de rendre compte de la relation du bureau avec l'université.

À de nombreuses reprises dans la littérature qui couvre l'histoire du bureau, on mentionne un évènement majeur dans la constitution de liens entre les différentes institutions du FLE :

« En 1961 s'est tenue au CIEP de Sèvres une journée d'étude à laquelle aucun représentant de ce qui était encore l'ESPPPFE n'était présent. Coste (1998) voit dans cette rencontre une date importante de l'histoire de la linguistique appliquée en France, une sorte de Yalta où les puissances du moment cherchent à se partager la légitimité institutionnelle au mieux de leurs intérêts. D'un côté, des linguistes, de l'autre, le BELC et le CREDIF.» (Berther, 2010, p.3)

Cet évènement, les journées d'études des 21 et 23 décembre 1961 organisées au CIEP par le BEL ont donné suite à une publication en 1963 qui a permis aux propos tenus durant celles-ci de faire date. On peut donc avoir un esprit au travers des lignes de comptes-rendus des échanges entre le BELC, le CREDIF, des universitaires (Universités de Nancy, Paris Sorbonne, Caen, Aix-Marseille, Strasbourg, Montréal) et des chercheurs du CNRS ainsi que des responsables du réseau Alliance française notamment (BELC, 1963, p.5). Dans un champ encore dispersé, ces journées d'études ont certainement apporté beaucoup en « liaison ».

C'est l'occasion pour le BEL de rappeler l'importance de l'interdisciplinarité dans le domaine du FLE comme le dit M. Stéphane Hessel, alors Directeur de la Coopération avec la Communauté et l'Étranger, dans son discours de bienvenue : « Je voudrais que vous ne vous ne vous arrêtiez pas là et que vous arriviez à la conclusion qu'il vaut la peine d'organiser plus systématiquement des échanges et des programmes de recherches communs entre les différentes universités qui ont bien voulu envoyer ici leurs meilleurs spécialistes. » (Hessel dans BELC, 1983, p.8)

L'archive 7 de notre corpus datant de 1967 nous montre les intentionnalités de collaboration qu'avaient toujours le BELC quelques années plus tard avec le milieu universitaire. Elles sont d'ailleurs réaffirmées sous forme de liste :

« A- Le BELC réaffirme sa vocation :

- 1) d'entreprendre des recherches universitaires sur la langue française et sur la pédagogie, avec ouverture sur l'enseignement du français langue maternelle.
- 2) d'étudier les différentes formes d'application de ces recherches linguistiques et pédagogiques à l'enseignement du Français Langue Étrangère
- 3) d'élaborer et d'expérimenter un matériel pédagogique expérimental inspiré par ces recherches et ces études
- 4) d'assurer, par des cours réguliers et des stages, la formation des responsables de l'enseignement du Français Langue Étrangère
- 5) de maintenir la liaison avec les centres universitaires de recherches, d'application, d'enseignement et d'élaboration de matériel qui, à l'étranger, et parfois isolément en France, œuvrent dans le même sens que le BELC » (Archive 7, 1968, p.2-3)

- Une manière d'asseoir une légitimité en tant qu'institution de référence ?

Il est intéressant de constater que le bureau souhaitait cette collaboration d'un autre côté, quand de l'autre il s'opposait à la conception de la recherche qu'avaient les universitaires. En effet, c'est par leurs stages et par la constitution de leurs équipes interdisciplinaires que le bureau participe à un renouvellement à son échelle de la recherche et des méthodes de Français Langue Étrangère.

Si l'on en croit les propos de G. Capelle durant les journées d'études de 1961, la mission de liaison ne remettait pas forcément en question les différences qu'avait le BEL avec l'université. Il avait plutôt pour vocation de maintenir un lien malgré les différences afin de continuer des échanges qui auraient pu s'avérer utiles pour les recherches du bureau.

D'un point de vue conceptuel, le BELC en rappelant ce besoin de lien et de liaison, contribue à asseoir sa « légitimité pédagogique » (Porcher, 1987, p.67). En se présentant comme arbitre des débats sur la diffusion du Français Langue Étrangère, le BELC affiche et assume son rôle de « grande instance de prescription » dans le « champ proprement pédagogique » du Français Langue Étrangère. (*ibid*).

« Le Bureau d'Etude et de liaison a d'abord pour rôle d'être un Centre de Documentation et d'Information. Je reconnais qu'au niveau universitaire, les contacts s'établissent assez facilement et que les informations sont diffusées : vous savez ce que l'Université voisine est en train de faire, ce que tel ou tel étudiant a pu produire, quelle thèse de doctorat est en cours. Mais nous, nous sommes un peu en marge de ce circuit universitaire. Constamment, des professeurs et des étudiants viennent nous consulter et nous sommes en peine de leur répondre. Nous souhaiterions être plus directement informés par vous. [...] nous avons la conviction que si la liaison entre les centres dont la profession avouée est d'enseigner et de favoriser l'enseignement du français est indispensable, cette liaison doit aussi s'établir de façon régulière avec les Universités. » (BELC, 1961, p. 10).

Avec ces extraits d'histoire qui font aujourd'hui date dans le champ de la diffusion du Français Langue Étrangère, et particulièrement dans le champ pédagogique du FLE (Porcher L., 1987), on aperçoit la place qu'occupait dans les années 1960 à 1980 le bureau, en tant qu'instance de prescription, légitimisée par l'instance administrative (*ibid*, p. 67) qui lui a conféré ce statut.

Par ses missions et ses rôles dès l'époque du BEL, on peut affirmer que le bureau a un statut que l'on pourrait qualifier d'interdisciplinaire, à la croisée de plusieurs étapes de la diffusion du FLE : de la recherche au terrain. Mais quand est-il précisément ?

2. Un espace de coformation entre laboratoire théorique et pratique

- Un lieu de coformation

Le bureau est défini a posteriori par de nombreux témoins du BELC (Henri Portine, Francis Yaiche, Denis Bertrand) comme un lieu singulier et très différent du milieu de la recherche universitaire de l'époque. Il semble important dans cette réflexion sur la forme et la structure du bureau par rapport aux milieux universitaires antérieurs, de mettre en lumière ces témoignages afin de lier les archives avec ceux qui les ont créées.

On retrouve dans un premier témoignage, celui de Henri Portine, un qualificatif pour décrire le bureau : celui d'espace de « co-formation improvisé » (Portine, 2018, p.22), « Il faut bien comprendre qu'il n'y a là aucune hiérarchie, non pas par démagogie mais parce qu'au BELC, nous discussions d'égal à égal [...] parce que tout cela se construisit comme un ensemble, s'articula en un ensemble : le BELC était un lieu de coformation improvisée. [...] Le BELC, c'était aussi un tout, et avec tous, dans les amitiés et les conflits [...]. J'appris ainsi à lier formation, recherche et participation à l'administration. » (*ibid*, p.23).

Cette description du bureau bien que subjective, semble se lier avec cohérence avec l'organisation et les missions de celui-ci, évoquées précédemment. Le cheminement du travail du BELC, allant de la théorie à la pratique de manière interdisciplinaire, semble donc indiquer au regard de ce témoignage, que les chercheurs du bureau collaboraient et discutaient constamment sur des théories de diverses disciplines en expliquant aux personnes d'autres domaines les fondements de leurs spécialités. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre que le BELC était un espace de coformation improvisé. Portine l'explique d'ailleurs dans son témoignage en affirmant qu'il s'était formé à l'interculturel auprès de Geneviève Zarate et à bien d'autres disciplines y compris par exemple, la reprographie durant ses années passées au BELC (*ibid*, p.22).

- Un lieu « systémique »

Francis Yaiche, qui intégra le BELC en 1983 rue Lhomond, décrit également l'organisation du bureau, qu'il qualifie de « systémique » dans sa manière d'aborder l'enseignement (Yaiche, 2018, p.73) : « Avec ses minuscules bureaux où l'on tentait, avec peine, de loger (entasser) les enseignants-chercheurs de l'équipe du BELC, les liens et les échanges entre les différentes disciplines à l'œuvre devenaient obligatoires ; et de ce fait, la conduite de projets interdisciplinaires fleurissait, au grand bénéfice de tous, notamment des

enseignants en formation. [...] La pensée complexe et systémique a donc exercé une influence forte dans le métier d'enseignant-chercheur » (*ibid*, p.73-74).

Il est intéressant de voir apparaître cet adjectif dans ce contexte quand il est utilisé dans une réalité actuelle de manière plutôt négative pour qualifier des problèmes structuraux et de société. Yaiche, lui, définit le concept d' « approche systémique » de cette manière : « L'approche systémique se concentre sur des systèmes ouverts, traversés par des flux d'énergie et d'information. Elle est donc ouverte au partenariat plutôt qu'à la domination. Elle est ouverte à l'équilibre et aux régulations, plutôt qu'à la croissance et à la conquête. Elle est multidimensionnelle par essence et, surtout, elle s'ouvre à la logique de la complémentarité, à la logique conjonctive. » (*ibid*, p.75).

Ainsi, ces deux témoignages permettent de comprendre que l'organisation du BELC dans de « minuscules bureaux » a probablement permis à son équipe de créer des nouveaux échanges et rapports qui restaient jusqu'alors compartimentés dans le milieu universitaire. Ces rapports nouveaux ont permis la naissance de projets interdisciplinaires répondant de manière plus adaptée à des problèmes pédagogiques en contexte. En mêlant à cette manière d'aborder la théorie et la pratique, l'intégration des nouvelles technologies et méthodologies (Méthode SGAV, nouveaux médias). On peut illustrer cela par les différents projets réalisés par les équipes du BELC durant la période visée par cette recherche (Manuels, Outil de simulations, Jeux).

3. Quelle spécificité dans le rapport recherche/pratique ?

Le BELC est donc une institution de référence concernant la réalisation et l'application en contexte de nouveaux matériaux et de nouvelles recherches. Comment, alors, positionner son curseur entre la recherche et la pratique ? Peut-on dire que le BELC vient se positionner en rupture du système universitaire de l'époque où qu'il est plutôt dans une continuité relative à celui-ci ?

A ce propos, un court extrait de l'Archive 6 en décrit sa spécificité :

« M.GOBIN : Quel est le poids des tâches de formation ?

F. DEBYSER : En fait, équilibre nécessaire entre recherche et formation, qui sont imbriquées : la recherche alimente la formation et la formation est nécessaire pour appliquer la recherche. » (Archive 6, p.4)

Relié à cette courte définition qui permet d'envisager un rapport complémentaire entre la recherche et la pratique au BELC, le témoignage d'Henri Portine montre que : « Un point était commun à presque tous [les enseignants-chercheurs du BELC], le goût pour les idées théoriques mêlées aux tentatives d'application : mener de pair pensée abstraite et pensée concrète. C'était là une différence énorme avec l'université, où, hors du champ scientifique, « les applis » étaient souvent sous-estimées, voire méprisées » (Portine, 2018, p.21).

Le rapport recherche/pratique du BELC dans ce témoignage est présenté comme simultané et « de pair », ce qui indique qu'il n'est plus que complémentaire. Les chercheurs sont en effet les formateurs et ils sont en rapport direct avec les professeurs et donc avec la pratique lorsqu'ils les forment. On peut citer à ce sujet l'analyse de Coste des journées d'études des 21 et 23 décembre 1961 qui affirme qu'à l'époque du BEL, le curseur recherche/pratique était alors bien différent de celui du CREDIF : « Organisme nouveau, le BEL se positionne au plus près d'orientations qui sont marquées par un applicationnisme revendiqué et se différencie ainsi du CREDIF de Gougenheim et de Rivenc, dont les travaux d'enquête et de statistique lexicale se trouvent désormais un peu en décalage » (Coste, 1998, p.96).

Dans un article de Jean-Louis Chiss intitulé Didactique des langues et histoire(s) de formation(s), un élément nous permet peut-être de mieux comprendre pourquoi cet « applicationnisme revendiqué » était de pair avec le fonctionnement du BELC et son

système de formations. En effet, en parlant de son rapport à la formation de formateurs, Chiss affirme « J'ai toujours considéré que la formation des enseignants était le terrain privilégié de mise à l'épreuve des conceptualités développées dans la construction de la discipline ; renversant le point de vue, je dirais tout autant que le travail de formateur a, sinon fourni les éléments essentiels de l'élaboration disciplinaire, du moins suggéré des angles d'attaque nouveaux, affirmé des hiérarchies, périmé des questions, et, de toutes façons, accompagné constamment l'investigation théorique ». (Chiss, 2007, p.182).

Le BELC de 1960 à 1980 a donc un rapport privilégié avec l'université puisqu'avec le CREDIF, il est une institution de référence et un lieu de recherche interdisciplinaire où l'on revendique l'applicationnisme, à l'inverse des centres de recherches traditionnels de l'époque.

Dans quelle mesure peut-on alors prendre en compte la situation matérielle, financière et humaine du BELC durant cette période pour mieux percevoir sa position dans la rénovation d'une discipline existante et la création de nouveaux concepts et disciplines ? Bien qu'institution de référence légitimée par des instances administratives (Porcher, 1983, p.66), le BELC n'en est-il pas moins également une référence contestataire contre le conservatisme de l'époque coloniale ?

Grâce à quantités de documents d'archives, un lien précis peut être effectué entre les positions idéologiques et conceptuelles du BELC et ses revendications et besoins, ce qui fait l'objet de notre prochain chapitre.

Chapitre 3 – Quelles intentionnalités et revendications pour une entité aux fondations fragiles ?

« Le renouvellement des idées et la créativité qui apportent toujours un peu de « gai savoir » et, partant, de bonne humeur, ne nous donnent malheureusement que la bonne humeur du pauvre. Faute de moyens, de postes budgétaires, de locaux, de subventions, de fonctionnement qui permettent de fonctionner, le BELC comme la plupart des centres de recherche français spécialisés en pédagogie de Français Langue Étrangère, est en train de périliter : cela nous inquiète et cela doit aussi inquiéter le lecteur »

(Debyser, 1979, p.6)

Comme le dit Francis Debyser, directeur du BELC de 1967 à 1987, malgré le positionnement unique et les nombreuses spécificités du bureau, le BELC fait constamment face à des problèmes qui nuisent à son développement, le problème des locaux et des financements en tête de cette liste et ce, de sa création à la fin des années 80.

Pour mieux comprendre quel problème était le plus important aux yeux des équipes du BELC et quelles revendications leur importaient le plus, j'ai réalisé une étude lexicographique¹³ sur un échantillon réduit d'environ 150 à 200 pages sur trois cartons d'archives étudiés au total¹⁴. Cette étude a été réalisée manuellement, du fait que les archives du BELC ne sont pas numérisées. J'ai donc compté le nombre d'occurrences (de mots ou de groupes de mots), que j'ai catégorisées subjectivement comme « intentionnalités » du BELC. Ces intentionnalités dans ma réflexion regroupent à la fois les spécificités et champs d'actions de cette institution, citées dans le Chapitre 1, mais aussi les besoins et les revendications de celle-ci, développées dans ce chapitre.

Les premières occurrences qui reviennent dans les documents de l'échantillon sont donc bien des mots relatifs aux champs d'actions du BELC tels que « formation », « stage », « recherche », « productions méthodologiques », mais on retrouve en sixième position tout ce qui concerne la « demande de nouveaux locaux » avec 33 occurrences. Ces occurrences sont

¹³ Voir Partie I, Chapitre 2, 2., p.15.

¹⁴ Voir l'étude lexicographique à l'annexe 4, p.76.

notamment présentes dans des documents datés des années 60, 70 mais aussi jusqu'aux années 80. De même, la catégorie « demande de budget et de personnel » arrive en huitième position avec 21 occurrences dans les documents étudiés à peu près sur la même période.

Cette récurrence soutenue d'intentionnalités relatives aux locaux, au budget et au personnel n'est pas un hasard dû à mes choix. Elle fait écho à une lutte étalée sur des décennies et reprises par plusieurs dirigeants du BELC pour des meilleures conditions de travail. Elle est aussi reprise dans toute la littérature qui entoure le BELC et le CREDIF et est un élément majeur de l'histoire des institutions de FLE.

Ainsi, ce chapitre aborde les besoins pratiques, les besoins humains et le désir d'indépendance que l'on retrouve dans les archives du BELC.

1. Quels besoins pratiques ?

Les équipes du bureau, qu'elles soient rue du Four ou rue Lhomond¹⁵, doivent régulièrement faire des demandes de nouveaux locaux afin de ne pas faire sombrer la structure. On retrouve dans les archives de nombreux échanges entre Debyser, le ministère des Affaires Etrangères et l'Institut Pédagogique National, pour obtenir des locaux plus grands. Si un problème de locaux peut sembler anecdotique dans notre recherche, il constitue un élément de la petite histoire (enjeu micro) décisif pour comprendre les enjeux globaux de l'histoire institutionnelle des centres de FLE (enjeu macro) et des difficultés qu'ils ont rencontrées et rencontrent encore aujourd'hui.

En effet, les formations s'organisaient dans les bureaux des formateurs eux-mêmes voire dans les lieux insalubres sans aucune possibilité d'avoir des salles de classes accessibles.

En un bref résumé de ces échanges, les recherches pour déplacer le BELC dans le centre de Paris se trouvent alors souvent infructueuses. Petit à petit, des propositions commencent à être étudiées en dehors des murs de la capitale et en attendant, les ministères de tutelle se chargent de trouver à l'occasion quelques lieux et salles de remplacement quand l'équipe du

¹⁵ Le siège social du BEL se trouve d'abord au troisième étage de l'IPN, au 13 rue du Four, dans le sixième arrondissement puis déménage le 26 novembre 1962 dans des nouveaux locaux au 9 rue Lhomond dans le cinquième arrondissement de Paris. (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p. 4,5 et 57)

BELC menace d'annuler les événements prévus faute de place ou de conditions décentes pour accueillir parfois des délégations de marque.

De ces échanges, je relève une citation intéressante de Debyser s'adressant au MAE, craignant « qu'un déplacement du BELC hors de Paris et à plus forte raison en province ne change complètement la vocation de notre établissement et ne rende très malaisées les prestations de service pour votre ministère » (Archive 1).

De plus, la conséquence de ces navettes sans fin entre les décideurs et le bureau est une situation stagnante durant plusieurs dizaines d'années, avec des propos dans les comités de direction et les réunions d'équipe de plus en plus alarmants. Ces problèmes dégradent gravement les conditions de travail des employés eux-mêmes : « L'exiguïté de ces locaux ne permet pas d'assurer des conditions de travail satisfaisantes au personnel. Certains employés ayant 4 à 7 ans d'ancienneté travaillent depuis leur entrée au BELC dans des caves. » (Archive 9, p.15). De même les conditions d'accueil sont quasi impossibles comme le résume cet extrait d'un compte-rendu au comité directeur datant de 1974 :

« Locaux : éclatement actuel en 6 locaux différents [...]. Le stage d'orienteurs a eu lieu l'an dernier dans une cave malsaine où il n'est plus question de le tenir. La suppression de Berthollet et le transfert des Migrants à St-Lazare a aggravé la situation. Nous recevons des ministres et toutes sortes de personnalités étrangères dans des locaux dignes de contenir des balais et des serpillères. [...] Le BELC ne peut trouver lui-même de solution à ce problème [...] 50% de l'énergie actuelle s'épuise déjà dans la situation actuelle d'éclatement » (Archive 6, p.2)

Malgré ces difficultés de locaux avec d'un côté, les inconvénients constants de se trouver dans des bureaux trop restreints, on retrouve de l'autre le côté stimulant qu'avaient de nombreux membres du BELC à travailler dans le centre névralgique de la recherche en FLE. À l'époque, on pouvait « suivre les enseignements de Greimas et de Ducrot » puis aller « près de Paris 3 (Galisson, [...] Moirand) et de la rue Jean Calvin où le CREDIF avait des locaux » (Portine, 2018, p.23). Ce double mouvement s'exerce donc aussi du côté institutionnel du BELC. Il se présente sous la forme des revendications répétées contre les institutions au contrôle des financements du BELC pour avoir de nouveaux locaux et à l'inverse d'une légitimité gagnée par le bureau ainsi qu'un rayonnement qui s'est offert à leurs travaux et leurs formations du fait même d'être en lien avec le champ institutionnel. Se trouver dans le centre de Paris a certainement également participé au croisement de

nombreuses personnes de différents milieux et donc à la création d'un certain aspect interdisciplinaire du BELC.

2. Quels besoins humains et financiers ?

Monsieur Stéphane Hessel, prononce durant les journées d'études organisées au CIEP en 1961, quelques phrases qui font état de la situation du domaine de la recherche et donc des centres institutionnels d'étude du français comme le BEL et le CREDIF.

« Je suis amené à constater que dans ce domaine de la recherche linguistique appliquée à l'enseignement de la langue française, notre pays se trouve, comme beaucoup d'autres, dans une situation qui lui est particulière et qui est assez paradoxale. D'un côté, nous sommes en flèche parce que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous disposons d'un certain nombre de chercheurs. Mais ils sont trop peu nombreux et leurs équipes clairsemées. »

(Hessel dans BELC, 1961, p.8)

Années	1963 ¹⁶	1964 ¹⁰	1965	≈1968	1970	1974
Nombres de postes permanents	25 postes	30 postes budgétaires	33 postes budgétaires (Archive 2, p.3)	33 postes (Archive 8, p.9)	« 42 postes » (Archive 9, p.8)	« 40 postes budgétaires » (Archive 6, p.3)

Tableau 3 : Nombre de postes permanents au BELC de 1963 à 1974

En effet les besoins humains et financiers sont un sujet d'inquiétude tout comme les besoins de locaux. Quelques informations concernant le nombre de personnes dans l'équipe BELC sont présentes dans les archives sélectionnées et elles sont résumées dans le tableau ci-dessus. On peut voir une légère augmentation progressive de l'équipe allant de 25 postes en 1963 puis augmentant autour de 30 dans les années 1964-5 et 68 pour grimper jusqu'à une quarantaine de postes dans les années 70. Les données concernant les 6 ans restants pour

¹⁶ (Frémont, Ballarin., Ajaka, 1988, p.5)

attendre la borne temporelle de fin de ce mémoire n'ont pas pu être récoltées dans le corpus des archives sélectionnés ou dans les sources secondaires.

Cette augmentation (qui stagne d'ailleurs dans les années 70) n'est pas suffisante, comme on en juge par les nombreuses références aux besoins de plus d'employés dans le corpus d'archives. « Un minimum de 10 postes supplémentaires serait nécessaire pour mettre le BELC en état de mener à bien de façon plus efficace ces trois types d'activités prioritaires [stages, méthodes, recherche] et de répondre à l'attente que les Services publics comme les professeurs de français dans le monde mettent sur lui » (Archive 9, p.16)

Cela-dit, on retrouve un autre point de vue qui démontre que l'augmentation des postes budgétaires ne changeraient rien au problème. Le président du Haut Comité Directeur du BELC du 7 novembre 1974 affirme que « Les 40 postes budgétaires du BELC sont un nombre important, difficile ou impossible à augmenter » (Archive 6, p.3). Il aborde cependant le problème de la diversité apparemment trop grande des tâches du BELC : « Les tâches demandées au BELC [...] ne sont-elles pas d'une hétérogénéité dangereuse ? » (*ibid*).

On parle dans ce même comité d'une autre raison à ces problèmes, qu'on appelle « la crise de la croissance » : « La « crise de croissance » du BELC est de plus en plus aiguë, car les missions ont proliféré, et même 60 ou 80 postes ne pourraient y suffire. Le BELC devrait retrouver son rôle d'origine [...] et renoncer à son rôle croissant d'intervention direct, que peuvent mener à bien les universités et le CREDIF. » (*ibid*).

Au travers de ces archives et leurs apparentes questions techniques et matérielles, on touche un problème de fond, l'équilibre des forces en présence dans le paysage du Français Langue Étrangère en France. L'augmentation du budget de l'un est constamment remise en question par l'existence de l'autre.

Malgré cette lutte interne certes visible aux yeux du public durant les stages et les conférences du BELC dans leurs propres locaux, la demande n'en est pas moins là et le BELC, prend en envergure et en charge de missions. Le bureau en arrive alors à un paradoxe, être comparé à des centres étrangers avec beaucoup plus de moyens que les siens. « Le BELC considéré à l'étranger comme l'équivalent d'organismes anglais [...] ou allemands qui ont 20 ou 50 fois plus de moyens, ne peut tenir ce bluff que par un système de « bouts de ficelle » » (Archive 6, p.2).

Ces besoins constants de plus de monde, de locaux et de budget amènent donc les équipes du BELC à se trouver en lutte. Une lutte contre les décideurs, pour la sauvegarde de leur grande autonomie mais également une lutte pour pérenniser ce modèle de structure interdisciplinaire en marge des institutions dites traditionnelles (les universitaires par exemple). On peut relier cela avec l'esprit de ce bureau très connu à l'époque pour être frondeur et témoin d'une certaine radicalité idéologique.

3. Un esprit frondeur pour une certaine indépendance ?

- Opposition structurelle et indépendance

« Non seulement il [Guy Capelle] a créé, organisé, et développé le BEL, mais il l'a marqué de son esprit. Il est à souhaiter que le BEL reste fidèle à ce dynamisme qui pouvait parfois sembler agressif, à cette nuance d'irrespect pour tout ce qu'il soupçonnait d'être inutile, périmé ou improductif, à cette curiosité inlassable à l'égard de tout ce qu'il estimait pouvoir servir une cause à laquelle il croyait passionnément » (Rapport d'activité du BEL de 1965 cité par Frémont, Ballarin, Ajaka, 1998, p. 5-6)

On entrevoit à travers les différents témoignages d'époque et documents d'archives évoqués précédemment l'ambiance qui régnait au sein du bureau et au sein de ce mouvement interdisciplinaire pour offrir une approche pédagogique en contexte et des ressources aux acteurs du français détachés hors de France.

Le bureau bien qu'institutionnel, a marqué ses contemporains durant sa genèse et ses premières décennies, par sa manière plutôt frondeuse d'évoluer dans les milieux scientifiques.

En effet, le BELC par son caractère interdisciplinaire, son statut de laboratoire mélangeant théorie et pratique était par son existence même un parti-pris politique et scientifique. Bien qu'il ait été rattaché au CIEP depuis 1966, il était relativement autonome et marqué par un « caractère artisanal et un esprit de dispersion » s'opposant parfois à « un milieu plutôt, voire très traditionnaliste » en représentant un milieu « plus ou moins anarcho-révolutionnaire » (Bertrand, 2018, p.44).

Mais pourquoi Denis Bertrand, directeur du bureau de 1992 à 1995, utilise le terme anarcho-révolutionnaire ?

Le bureau existait en partie pour permettre à de nouvelles méthodes spécialisées en fonction du contexte de se mettre en place. Particulièrement dans un contexte où on tentait de mettre en place un esprit de décolonisation : « Le ministère de la Coopération charge, en 1963, le BEL d'aider à la création du centre de linguistique appliquée de Dakar (CLAD), où sera réalisée, à partir de 1965, la première méthode FLE pour l'Afrique francophone : Pour parler français. Cette méthode rompt avec le passé colonial pourtant si proche » (Spaëth, 2021, p.75)

En effet, c'est bien dans ce contraste avec un enseignement très traditionnel dans des anciennes colonies françaises où le savoir était jugé aux vues des nouvelles techniques d'enseignement, vertical que le BELC essaye d'apporter des méthodes et des outils innovants pour l'enseignement du FLE. C'est aussi en se positionnant comme une institution à la pointe de ses disciplines (par le biais de multiples publications scientifiques et d'un centre documentaire le plus grand en France), que le bureau peut être qualifié de singulier et révolutionnaire comme en parle Denis Bertrand.

En mettant en relief le point précédent, on peut aussi avoir quelques éléments de micro-histoire supplémentaires qui se rajoutent à cette position particulière. Si les conditions de travail étaient difficiles voire très compliquées, et l'opérabilité du bureau presque impossible, alors pourquoi les membres du BEL restaient ? On suppose qu'ils étaient animés par la passion du métier, de la discipline, comme il est commun de le voir dans ce champ du Français Langue Étrangère. Ainsi, cet ensemble d'éléments participent à la bonne compréhension d'une certaine volonté d'indépendance du bureau, liée à cet aspect frondeur.

Cette volonté d'indépendance se manifeste clairement dans un premier document d'archive, un avis de grève durant mai 68 où on retrouve entre autres dans les demandes du personnel :

- « 1. en ce qui concerne les recherches et les travaux [...] que les moyens et la liberté lui soient donnés d'accomplir un travail scientifique.
2. [...] participer à l'élaboration de la politique culturelle dans le cadre de laquelle est prévue l'utilisation de ses travaux [...].
3. [...] qu'à aucun moment, ni au stade de l'orientation des recherches, ni celui de l'élaboration, le travail du BELC puisse être soumis à des impératifs de propagande ou à des pressions commerciales. »

(Archive 4, p.1)

Au-delà de qualifier le bureau de frondeur voulant une certaine indépendance, on voit à travers cet avis de grève que l'équipe de l'époque cherchait à prendre part à l'Histoire et mettre en place leur rôle d'institution en suivant les Plans quinquennaux des gouvernements en place. Cependant, la nuance ici reste le désir d'indépendance et la prise de recul voire la lutte par rapport à des politiciens qui n'auraient peut-être pas eu la même vision que les chercheurs, pédagogues, linguistes, littéraires du bureau. Pour parvenir à cette indépendance, on demande « des moyens » (*ibid*).

On peut également revenir au problème des locaux pour affirmer qu'ils contribuent à l'indépendance d'une institution. Ce n'est pas un hasard si le bureau ne veut pas se délocaliser de Paris (voir 1. Quels besoins pratiques ?) et refuse de loger dans les locaux d'une institution décideuse. Sa forme et ses fonctions font que ses membres expriment de manière répétée le besoin d'indépendance. Dans notre étude lexicographique, on peut d'ailleurs illustrer cela par la récurrence des deux items « définir plus clairement les statuts des employés » et « avoir plus d'indépendance » qui font bien partie de notre liste.

On pourrait supposer que ces démarches syndicales durant mai 1968 aient apporté certaines améliorations dans le fonctionnement du bureau en mettant en lien l'archive 4 citées précédemment et une source secondaire dans laquelle on peut citer :

« 1968 : c'est une année importante dans la vie du BELC, en raison des transformations profondes qui vont affecter son mode de fonctionnement interne. [...] l'ensemble des permanents prend une part active à la définition des objectifs et des besoins de l'institution [...]. Cette habitude de l'information constante et de la concertation a profondément modelé ce que l'on pourrait appeler l'esprit de la maison, et si les structures mises en place se sont peu à peu réduites [...], l'esprit qui avait présidé à leur instauration est resté vivace. » (Frémont P., Ballarin A., Ajaka F, 1988, p.6)

- Opposition sur le plan pédagogique

Le BELC présente aussi un certain esprit frondeur sur le plan pédagogique et idéologique. Debyser décrit d'ailleurs l'esprit frondeur de l'équipe interdisciplinaire du BELC dans l'introduction du Anthobelc 1 : « La « boîte », c'est une boîte de recherche, sans doute, c'est-à-dire une boîte à réflexion, une « boîte à idées », mais fortement ancrée dans le réel, l'action, la formation. Les gens, c'est un groupe de salariés et notamment de travailleurs intellectuels, qui, curieusement, est perçu un peu comme une bande dans les stages, à

l'étranger et dans les autres centres de recherche : on dit souvent non pas « le BELC », mais « les gens du BELC » ; cette bande, fort heureusement, n'est pas unanime et n'a jamais appris à marcher au pas ».

L'exemple le plus frappant de cet esprit frondeur sur le plan méthodologique est peut-être la critique acerbe du manuel et des méthodologies, effectuée par Debyser dans son article « qui se veut polémique », « La mort du manuel ou le déclin de l'illusion méthodologique » (Debyser, 1975, p.1). Dans cet article, il y critique virulemment les méthodes contemporaines de l'époque, notamment la méthode audio-visuelle, par le fait que l'application des méthodologies se faisait souvent en enseignant via un manuel sans adapter la méthode au contexte. Cette critique peut s'illustrer par un court extrait de l'article :

« Si nous récusons l'attitude conservatrice ou sceptique qui consiste à ironiser sur le principe même de la réflexion ou de la recherche pédagogique, nous sommes de plus en plus perplexes à l'égard de ce qu'on pourrait appeler l'illusion méthodologique. En effet l'intervention centrée sur la méthode nous semble aujourd'hui appeler certaines réflexions critiques : a) quant au type même d'intervention pédagogique qu'elle constitue ; b) quant au bien-fondé du point d'application de l'intervention ; c) quant aux conceptions intrinsèques de la plupart des méthodes qui ont vu le jour depuis une quinzaine d'années, et, en particulier de celles qui semblent à la pointe du progrès à savoir, les méthodes audio-visuelles. » (Debyser, 1975, p.3)

Ainsi, l'histoire du bureau est celle d'une institution certainement radicale, en lutte pour garder son statut, réaliser ses ambitions et pour améliorer ses conditions de travail et de recherche. Le corpus d'archives mêlé aux témoignages des sources secondaires nous a permis de mieux envisager les rôles, le fonctionnement et l'esprit du bureau de sa création à 1980. Au regard de tous ces croisements d'informations et du contexte de l'époque, on peut à présent avec plus d'aisance à comprendre le fonctionnement de ce bureau interdisciplinaire qui n'hésite pas à chambouler les concepts recherche/pratique de l'époque, ni à remettre en question des méthodologies et méthodes déjà bien établies.

Les problèmes pratiques entourant le fonctionnement du bureau ainsi que le contexte dans lequel celui-ci évoluait à l'époque ont été abordées dans cette partie. Cependant, il est aussi utile de s'intéresser concrètement à des exemples d'actions que le BELC produisait pour comprendre pourquoi se tenait un paradoxe entre sa structure et les champs d'actions qu'il couvrait.

PARTIE 3

LE BELC, UN PARADOXE ENTRE ENVERGURE ET

TERRAINS D’ACTION

Chapitre 1 - Variété du matériel et des modules de formation

Dans une série d'autres cartons du dépôt BELC aux Archives Nationales, on retrouve des documents relatifs aux rapports de stages à l'étranger, et aux rapports de formations d'encadreurs pédagogiques en France. L'échantillon étudié dans notre recherche pour cette partie est daté de 1963 à 1980. Ces rapports et documents mentionnent de nombreux modules et matériels de formations notamment dans le cadre de stages de professeurs de FLE au Danemark, en Espagne, en Uruguay, au Venezuela, au Vietnam et en Zambie mais aussi dans le cadre de formations d'encadreurs pédagogiques à Paris.

Afin de rendre un aperçu des orientations disciplinaires et des idéologies linguistiques du BELC dans le cadre de ces stages, un répertoire comprenant la cote de l'archive correspondante, le nom du module, le nom du matériel, le lieu et la date a été constitué à partir de l'échantillon source. On retrouve également au début de ce répertoire les produits BELC ou CREDIF¹⁷ promus pendant les stages, ils sont classifiés différemment comme suit : Côte, Nom du matériel présenté (ou du module lié à celui-ci), Fréquence dans le corpus (on parle ici de fréquence d'apparition, de récurrent à quasi systématique), Période ou date repérées (le but étant d'indiquer une période temporelle où le produit est promu ou une année précise où on le retrouve dans les archives). Ce répertoire est à retrouver en Annexe 5, p.77.

1. Quelles prédominances dans les modules et le matériel de formation ?

Notre échantillon comprenant un carton d'environ cent documents, l'analyse suivante est à prendre avec le recul nécessaire et permettra un aperçu plutôt qu'une représentation factuelle des modules du BELC à cette époque.

Pour introduire cette analyse, on rappelle que les stages ont la spécificité d'être « modulaires ». On entend par cela que les publics suivant cette formation ont un emploi du temps constitué de plusieurs modules, chacun traitant d'une discipline différente. De même, par rapport à cet échantillon, on constate une approche spécifique dans la constitution et l'organisation des formations partant des besoins des participants pour établir l'emploi du

¹⁷ Plusieurs stages sont organisés conjointement par les deux centres notamment ceux en Espagne.

temps et les modules. Cela se réalise soit par le biais de sondages remis aux participants, soit à l'oral par un temps de discussion en début de stage.

- Les orientations disciplinaires

Il est d'abord important de rendre compte qu'après lecture et dépouillement de cet échantillon et classification des modules par thème disciplinaire, on voit que les activités de formation du BELC durant cette période et dans ces contextes se concentrent principalement autour de la méthodologie mais aussi de la linguistique et de la grammaire. On retrouve dans le répertoire, 13 items correspondant à des modules de la catégorie « Méthodologie ». Concernant la catégorie « Linguistique / Grammaire », on retrouve 22 items correspondants. Ce résultat confirme donc l'orientation spécifiée en partie 2¹⁸, d'un bureau tourné vers la linguistique appliquée et les productions méthodologiques. On peut également supposer que les participants de ces formations aient explicitement demandé ces modules particuliers. Étant donné la diversité des publics de stagiaires venant de nombreux pays sur des aires géographiques variées (Amérique du Sud, Europe de l'Ouest, Afrique représentés) et participants à des stages étalés sur une vingtaine d'années, cette hypothèse ne semble pas pertinente. Les orientations disciplinaires des modules selon l'échantillon relèveraient donc de la responsabilité de l'équipe du BELC plutôt que d'éléments extérieurs.

On retrouve pour illustrer ces orientations disciplinaires des formulaires types à remplir par l'expert envoyé en mission. Ces formulaires sont composés d'un emploi du temps et d'une liste de catégories modulaires à remplir. L'expert doit ainsi indiquer le nombre d'heures de formation prévues dans les disciplines suivantes : linguistique, phonétique, civilisation, méthodologie. Cela indique bien que cet équilibre des modules se veut systématique et non spécifique à un contexte d'éducation ou à des demandes de stagiaires.

A propos des autres disciplines, on voit que le BELC s'inscrit dans une volonté de présenter les nouveaux médias et supports technologiques de classe aux stagiaires, ce qui correspond à une démarche de stage de formation, recyclage en FLE. On rencontre de nombreux items relatifs aux outils audiovisuels (film, animation, diapositive) mais

¹⁸ Voir « Orientations idéologiques et champ d'action pédagogique respectifs des centres » p.313131.

également aux nouveaux médias avec malgré tout, la présence de médias traditionnels, tel que la presse (item « Utilisation des journaux dans la classe de langue »). On interprète cela comme une manière d'offrir un éventail de ressources francophones aux stagiaires.

- Les matériels de formation récurrents

Le matériel de formation principalement utilisé dans les stages de l'échantillon est le tableau de feutre et les figurines à découper correspondant à la méthode Pierre et Seydoux.

On retrouve également, la récurrence de la revue « Le Français dans le Monde » et des méthodes et ouvrages BELC tels que Pierre et Seydoux, Passe-Partout, Frère Jacques dans les stages BELC. On peut commenter ces récurrences par le fait que les experts avaient vocation à promouvoir les produits du BELC dans les stages, avec par exemple la revue qui permettait dans l'intérêt des stages, de fournir un outil de liaison avec les dernières actualités dans le FLE. Dans l'intérêt du BELC, vendre les produits permettait un retour sur investissement (il est précisé précédemment combien les finances du bureau étaient basses et compliquées à obtenir). On peut également citer ici l'archive 9 qui définit plus clairement les détails de la vente des productions du BELC :

« Les principes qui orientent l'attitude du BELC en la matière sont les suivants : gratuité des documents n'excédant pas 20 pages, vente aux prix de revient des autres documents [...] afin d'amortir les frais de réalisation, seul le BELC détient les droits d'auteurs éventuels [...], commercialisation de certains titres avec contrat éditeur-auteur (le BELC étant en ce cas l'auteur), pour certains matériels dont le BELC n'est pas en mesure de financer l'édition ou d'organiser la diffusion et la vente. Ex : Méthode Frère Jacques ou revue Le Français dans le Monde »

(Archive 9, p.12)

2. Passages et rencontres des méthodologies

Il est également intéressant dans la catégorie « Méthodologie » de voir le croisement de plusieurs méthodologies et approches méthodologiques au travers des années.¹⁹

- Concernant la méthode SGAV, liée au CREDIF, on remarque son omniprésence entre les années 1960 et 1970 avec des items comprenant le mot « audiovisuel », la mention dans la liste des matériels de la méthode « Voix et Images de France ». On retrouve aussi des items traitant de la notion de l'erreur correspondant au SGAV avec « La notion de répétition, les procédés de la correction phonétique ». De plus, on peut rajouter à cette liste tous les items correspondant aux magnétophones et films fixes (Germain cité par Larruy, p.296-297) tels que « Langue et communication : les moyens audiovisuels » et « Utilisation des moyens audiovisuels dans le contexte réel » pour n'en citer que deux.
- Avec l'arrivée d'items tels que « Nouvelles tendances en didactique : un enseignant centré sur l'élève », datés à 1978, on y voit un présage du développement de la perspective actionnelle. Cela-étant, il aurait fallu consulter le module et le matériel de formation en question pour approfondir ce point. On maintient seulement ici un rapprochement entre l'aspect de l'élève comme « centre » de la classe qui semblerait donc correspondre à la perspective actionnelle.
- Malgré cela, les stages semblent bien ancrés dans l'approche communicative, l'item le plus parlant étant « Grammaire du Niveau-Seuil » en 1980 et « L'acte de communication » en 1978. Plusieurs items se centrent autour de l'importance des documents authentiques. Beaucoup d'items se rapprochent de la « créativité langagière » et des « jeux de rôles » avec comme support notable le premier outil de simulation globale inventé par Debyser, « L'Immeuble » dans un item intitulé « Techniques d'identification gestuelle / jeux de rôles ». On constate que ce module date de 1969 alors que L'Immeuble de Debyser n'a été édité que plus tard, dans les

¹⁹ Voir Larruy, 2021 et les cartes mentales en annexe 6 (p.80), références utilisées pour repérer les éléments des différentes méthodologies et approches dans l'échantillon.

années 1980²⁰. Est-ce un anachronisme dans le tri des archives ou une preuve que l'outil était déjà utilisé mais non publié dans les années 1970 ? L'archive en question n'ayant pas été scannée, il n'est pas possible de répondre présentement à cette question.

- De même, on note, la présence d'un item intitulé « Interculturel : La communication interculturelle, approche didactique en classes de langue, civilisation » en 1980, module animé par Geneviève Zarate. On a donc également dans ces stages des composantes de l'approche interculturelle.

Au travers de cette étude, on voit apparaître la dualité du couple histoire/mémoire qui fait se croiser diverses méthodologies et approches sur diverses époques. Cela contraste avec une histoire des méthodologies enseignée en didactique des langues pour amener « un argument didactique de type évolutionniste qui légitimerait complètement la dernière étape méthodologique advenue sur le marché » (Spaëth, 2014, p.2). On voit au travers de ce répertoire, que des modules de formations supposés se rattacher à des méthodologies différentes s'entrecroisent en dehors de leur « carcan idéologique » (*ibid*, p.6) respectif parfois dans un même stage de formation. Il est donc clair que le BELC maniait l'aspect micro/macro pour offrir des méthodologies correspondant à la fois à l'actualité mais aussi au contexte donné pour répondre aux besoins des stagiaires.

²⁰ Publié d'abord dans LFDN numéro 156 en 1980 puis dans un ouvrage publié chez Hachette en 1984 (Larruy, p.283)

Chapitre 2 - Le BELC, une réputation excédant les capacités d'action

1. De la multiplicité des champs d'actions, quelles conséquences ?

Il a été auparavant argumenté que le BELC était un organisme interdisciplinaire. Dans le chapitre précédent, des précisions ont été apportées sur la multiplicité des stages de formations modulaires mis en place durant par exemple, les missions à l'étranger des formateurs rattachés au bureau. Peut-on à présent, argumenter que les problèmes structureaux du bureau et les demandes de l'équipe auxquelles les organismes directeurs n'ont jamais donné réponse puissent être liés à des champs d'actions trop étendus pour une structure telle que le BELC ?

Dans les échanges du Haut-Comité Directeur du BELC, en novembre 1974, on fait état de cette possible cause liée aux problématiques du BELC :

« Le BELC devrait retrouver son rôle d'origine (Bureau d'Etude et de Liaison) et renoncer à son rôle croissant d'intervention directe, que peuvent mener à bien les Universités et le CREDIF. Il faudrait revoir l'ensemble des vocations du BELC, qui devraient être une mission de coordination, de valorisation des recherches et des actions des Universités, un rôle d'instigateur et de régulateur ». (Archive 6, p.3)

Cependant, il faut ici bien prendre en compte l'interlocuteur qui émet ce bilan. C'est Monsieur Bréant, du service de l'Enseignement en Coopération du ministère des Affaires Etrangères qui prend cette position. Il est donc issu d'un organisme décideur du BELC et va dans ce sens proposer de remettre en cause l'institution plutôt que le ministère. Cette multiplicité de champs d'actions se justifie selon Debyser comme tel :

« L'intervention de M. Bréant est importante. La vocation du BELC n'est pas d'être un bureau de 100 personnes, malgré la disproportion entre ses effectifs et ceux de certains organismes français à l'étranger beaucoup plus fournis que lui et qui attendent de lui une assistance. Il y a le problème de l'économie dans la programmation des tâches. [...]. Le BELC a maintenant un projet couvrant les besoins de 3 organismes (ministère des Affaires Etrangères, Coopération, Formation Continue). Sans mégalomanie à l'américaine, il faut un minimum de moyens nécessaires. » (*ibid*)

En effet, le BELC même s'il peut se lancer dans plusieurs projets, répond premièrement aux demandes de ses nombreux décideurs. Il y a donc un discours contradictoire du MAE dans

cette archive, car d'un côté, on trouve que le BELC prend trop de place et s'impose dans une sorte de monopole d'organisme à intervention directe. D'un autre côté, ce même MAE demande toujours la participation du bureau dans des projets interdisciplinaires.

Cette multiplicité des champs d'actions peut être illustrée par deux exemples chiffrés. En rouge, sont mis en lumière les années où on observe une augmentation considérable des actions spécifiques aux domaines de la publication dans le premier tableau et de la formation dans le deuxième tableau.

-Le premier est le nombre de publications du BELC sur notre période, triées par rubrique :

Année	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Total	2	6	4	7	10	13	11	12	12	6	7	12	4	7	8	17	5	4	6	13

Tableau 4 : Extrait du tableau des publications du BELC (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p.10).

On remarque dans ce tableau qu'à 8 reprises, le BELC dépasse la dizaine de publications par an et ce surtout entre les années 1964 et 1969 mais aussi avec deux pics dans les années 1976 et 1980. La plupart des publications s'inscrivent dans ces rubriques : méthodologies, méthodes, linguistique, bibliographies, outils pédagogiques, techniques pédagogiques. En se rappelant de toutes les missions accumulées par le BELC, on peut déjà prendre conscience d'un certain rythme soutenu de publications dans des rubriques variées.

-Le deuxième est le nombre de participants aux stages d'orienteurs du BELC en France et à l'étranger confondus (les stages à l'étrangers débutant en 1966) :

Année	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79
(en format scolaire)	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Total	2	4	3	3	2	3	8	19	16	9	12	19	26	24	24	22	23	25	24	25

Tableau 5 : Nombre de participants – stages d'orienteurs du BELC en France et à l'étranger de 1960 à 1980 (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p.62 à 68).

Ce stage d'orienteurs était un stage de spécialisation de longue durée organisé chaque année. On constate sur le tableau que le nombre de stagiaires est passé en quelques années de 2 à 25 avec un nombre croissant d'étrangers (*ibid*).

Bien que ces deux tableaux ne suffisent pas à prouver l'augmentation croissante des missions du BELC en général, les archives confirment ce fait. On retrouve notamment dans l'archive 3 quelques phrases illustrant partiellement la multiplicité des champs d'actions du bureau rien que dans le domaine de la formation :

« Depuis 1966, date du rattachement du BELC à un établissement public, les activités de cet organisme **n'ont cessé d'augmenter**. Ce sont les activités de formation qui ont connu l'extension la plus considérable. A titre d'exemple : en 1966, le BELC assurait au maximum une quinzaine de stages et missions à l'étranger : le nombre de ces interventions **dépassera la quarantaine en 1973** [...] ; depuis 1969, le BELC assure la formation de conseillers pédagogiques français chargés de tâches de coopération à l'étranger. Cette formation [...] a touché environ 300 personnes par an depuis 1969 en 8 sessions de 6 semaines [...], a mis environ 1200 assistants et conseillers à la disposition de la DGRST. Depuis plusieurs années, le Secrétariat d'Etat à la Coopération demande au BELC de faire un effort semblable pour son personnel. » (Archive 3, p. 1 et 2)

En plus de l'appui que donne cette citation aux tableaux chiffrés, il est également indiqué un peu plus loin que « parallèlement aux tâches de formation, les autres secteurs d'activités du BELC ont également connu une extension importante qu'il s'agisse des recherches appliquées et de la production méthodologique [...] à la publication de périodiques [...] ou des activités documentaires » (*ibid*).

Pour faire écho à cette augmentation chiffrée, on voit l'apparition de deux organismes décideurs comme reliés à celle-ci : la DGRST (le MAE), et la Coopération. Ce fait permet donc de valider un discours contradictoire des organismes décideurs et notamment dans les citations extraites du Haut-Comité Directeur de 1974 (Archive 6). Ainsi, la cause des problèmes structuraux du BELC ne semble pas être uniquement due à un problème en aval mais plutôt à un manque de moyens en amont comme argumenté dans les parties précédentes. Au-delà de ce manque de moyens, il est aussi intéressant de s'intéresser à la multiplicité des organismes décideurs qui pourraient avoir joué un rôle dans la mise en danger du bon fonctionnement du BELC et d'autres structures similaires à l'époque. Si l'on connaît le système administratif et institutionnel français dans sa spécificité d'être « un millefeuille », alors quel impact précis ce millefeuille de décideurs a-t-il pu avoir sur le BELC ?

2. Un « millefeuille » institutionnel et administratif

« Les membres du BELC réunis en Assemblée Générale dénoncent le caractère paradoxal de cette situation dans laquelle la réalisation de tout programme d'activités n'est qu'une suite d'improvisations dépendant d'organismes qui, ou bien, ne sont pas intéressés par les activités du BELC, ou bien n'ont pas compétence pour en favoriser le développement. » (Archive 4, p.1).

En dépouillant les archives du BELC, on s'aperçoit rapidement de la lourdeur du système administratif communément appelé dans celles-ci « décideurs ». En effet, l'envoi de nombreux échanges de courriers à tous les décideurs sont nécessaires. Qu'ils soient membres du Comité Directeur du BELC ou ayant un droit de regard dans l'application des politiques linguistiques et culturelles au sein du BELC, ces décideurs chargent donc respectivement le bureau de missions régulières dans tous les secteurs qui l'incombent.

Dans la tentative même de réaliser un schéma récapitulatif de ces organismes décideurs, il s'avère difficile de départager les organismes décideurs du fait de leur grand nombre, du changement régulier de leurs dénominations (par exemple l'IPN qui devient l'INRPD), ou encore de la disparition de certains décideurs dans le paysage institutionnel français depuis l'époque dont fait l'objet ce mémoire (le ministère de la Coopération est aujourd'hui intégré dans le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères). Ce schéma se veut donc plus représentatif qu'exhaustif en la présence de documents et d'informations partielles dans notre corpus.

En étudiant le schéma ci-après, on comprend combien il pouvait être difficile de gérer l'afflux des missions venue de trois pôles ministériels différents (Coopération, Education Nationale, Affaires Etrangères). Au-delà de cette multipolarité, la citation ci-dessus de l'équipe du BELC porte l'accent sur la différence d'échelles et de compétences des organismes décideurs. Une des conséquences de ce système de millefeuille administratif est la mise en place d'un esprit bureaucratique perdant le sens des priorités et des réalités du BELC.

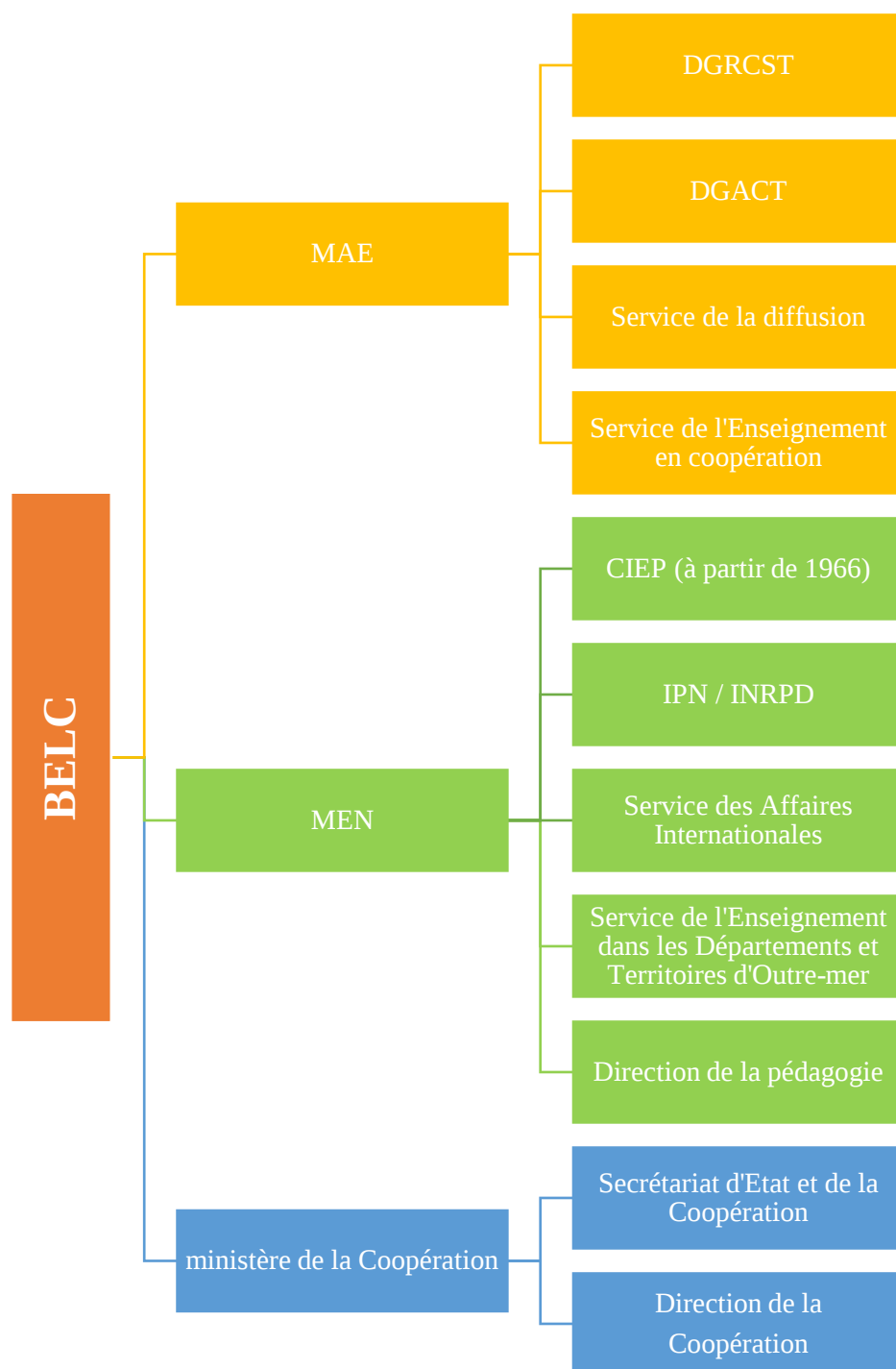


Schéma 4 : Schéma (non-exhaustif) des organismes décideurs du BELC de 1959 à 1980 ²¹
 (Archive 2, p.1 ; Archive 3, p.2 ; Archive 8, p.3)

²¹ Voir « Sigles et acronymes utilisés », p.149

3. *Manque de stabilité*

« À propos des interférences entre les transformations internes des ministères et l'évolution propre des institutions de diffusion du français, M. DEBYSER fait remarquer que les grands moments de la réflexion méthodologique ont connu une traduction immédiate dans la différenciation des productions. En revanche, les incertitudes politiques, les changements de structures fréquents dans les ministères ont toujours pesé sur les institutions de diffusion du Français Langue Étrangère. Même si la nature scientifique de ces établissements permet d'endurer une certaine expectative, il est indispensable qu'ils puissent se situer par rapport à une politique claire pour continuer d'être utile » (CREDIF, 1983, p.41-42)

Le schéma précédant est parlant par les conséquences que la multiplicité de décideurs a pu apporter dans la gestion des intentionnalités du BELC. On retrouve à ce sujet à plusieurs reprises dans notre corpus d'archives une demande de clarification des missions du BELC, qui ne parvient pas à identifier ses orientations précises du fait d'indications contradictoires des décideurs. De même, la citation ci-dessus de Debyser permet de constater que les évolutions internes des ministères ont eu un impact important sur les individus concernés. En se référant à la page Sigles et acronymes utilisés, p.149, il apparaît clairement de par les changements réguliers d'acronymes que le système institutionnel français constitué en millefeuille observe des changements structuraux de manière régulière et générale (les acronymes des institutions rattachées aux trois ministères cités dans ce mémoire changent tous assez régulièrement).

Si ces changements posent problème dans une démarche d'historicisation et de compte-rendu d'une réalité passée, on peut imaginer à quel point il a perturbé les structures dépendantes sur le plan budgétaire, créatif, idéologique. Debyser le dit explicitement ci-après : « M. Debyser souligne que les conditions misérables tant du point de vue personnel que du matériel constituent le blocage majeur au développement des activités des institutions de diffusion du Français Langue Étrangère ». (BELC, 1983, p.42).

Cela-dit, on peut également voir ce manque d'équilibre comme un point fort. En effet, lors de l'entretien effectué avec M. Daniel Coste, il a pu présenter cette diversité d'appuis au sein des trois ministères comme un avantage indéniable que n'ont plus les

universités aujourd'hui qui n'ont plus réellement de contact à la fois avec les Affaires Étrangères et l'Éducation nationale.

Cette troisième partie a permis une visibilité plus concrète de ce que pouvait offrir le BELC en tant qu'organisme de formations pour adultes, mais également en tant que producteur et diffuseur de documentation spécialisée pour le Français Langue Étrangère. En rapprochant les intitulés des modules de formations d'un échantillon choisi au préalable, il a été possible de dégager les grandes orientations disciplinaires du bureau, en cohérence avec ses missions qui ont été définies dans la deuxième partie. Cette orientation se concentre autour d'un aspect linguistique et d'un aspect méthodologique. Cette troisième partie a également offert un aperçu plus varié du corpus d'archives étudié dans le cadre de ce mémoire. Si la deuxième partie donnait à voir surtout le côté institutionnel et politique des archives, on retrouve dans cette dernière partie le côté concret et didactique de celles-ci. De plus, si la deuxième partie évoquait les problèmes rencontrés par le bureau et les intentionnalités de celui-ci, des réponses et des explications ont pu être fournies dans cette partie quant à ces difficultés. L'argument de la multiplicité des décideurs du BELC a permis une analyse nuancée de conséquences pour le bureau qui pourraient refléter son histoire. Elle a amené à la fois à des aspects négatifs, dans la complexité d'un système administratif en contraste total avec la réalité du terrain, mais également positifs dans la variété d'interlocuteurs et de contacts contribuant certainement à établir le BELC comme centre de référence sur le temps long.

Conclusion

« La période 1945-1980 est celle d'une mutation du champ de l'enseignement du Français Langue Étrangère par l'émergence de nouveaux acteurs et de besoins nouveaux. » (Véronique, 2010, p.9)

Les archives nous ont donné à voir à la fois l'échelle micro et macro de l'institutionnalisation du champ métropolitain du FLE des années 1960 à 1980. Le corpus sélectionné a révélé de nombreux phénomènes relatifs à la fois au champ français du FLE et au champ français de la pédagogie du FLE.

On constate que la création du bureau répond à la fois à un contexte et à une histoire politico-culturelle donnée, suivant celle du CREDIF. On comprend en mettant en relation les missions, les objectifs et les sphères d'influence de ces centres institutionnels, pourquoi ceux-ci ont pu coexister sur une même période, à la fois dans un rapport concurrentiel et complémentaire.

Les éléments précieux de ce dépouillement d'archives se constituent au sein des réseaux d'intentionnalités et de problèmes structuraux qui ont pu être exhumés. Ils démontrent à la fois une réalité de terrain et d'époque relatifs au FLE, et permettent d'apporter des faits tangibles sur les luttes opérées au sein des centres institutionnels des années 1960 à 1980. Si on rappelle dans cette recherche l'intérêt et l'importance de cette histoire institutionnelle, elle se situe toujours dans une continuité d'une histoire située sur un temps plus long du FLE. La démarche n'est ainsi pas de gommer une histoire antérieure du FLE en démontrant une supposée prévalence de cette histoire institutionnelle sur les autres dans la constitution du champ, mais de donner des éléments réflexifs pour relier les différentes mémoires et histoires qui composent FLE.

L'aspect historiquement anarchique et effervescent du BELC a été évoqué à plusieurs reprises dans cette recherche. C'est la description d'une institution aux nombreux paradoxes qui ont fait de cette recherche un puzzle historique passionnant à établir en tant qu'étudiant. Parallèlement agent du gouvernement appliquant les politiques linguistiques de la France, et récusant avec virulence certaines méthodologies encore à l'usage dans le réseau culturel français, le BELC des débuts suscite encore aujourd'hui l'intérêt par la richesse de ses productions, et par le passage de figures du FLE dans ses bureaux.

De nombreux phénomènes ont traversé le BELC, et nous pouvons reprendre les propos du directeur Denis Bertrand qui affirmait: « C'est peut-être cette création d'une

valeur dans la résistance qui a permis que le nom du BELC, son activité et son esprit de formation, son esprit de transmission se perpétuent et grandissent jusqu'à aujourd'hui. C'est la victoire posthume de cette défaite » (Bertrand, 2018, p 52). Au travers de cette mention de « défaite », Bertrand aborde ici sûrement la perte progressive d'autonomie du bureau depuis son rattachement au CIEP et son évolution de laboratoire interdisciplinaire à formation de formateurs.

L'histoire et les mémoires du BELC apportent donc à la fois une richesse sur la réalité des centres laboratoires existants à cette période. Elles amènent les chercheurs, étudiants, historiens à réfléchir aux interdépendances et aux champs d'influence nécessaires ou déstabilisants pour développer des activités variées et répondre à une demande toujours grandissante en FLE.

Milieu contestataire ou lieu de référence donnant à voir le rayonnement de la France à l'étranger, le FLE au-delà du BELC représente bel et bien cette dualité. Cependant, cela établit une situation difficile à envisager pour ses acteurs : « Pour être constaté il faut être contesté. Qui joue ce rôle de contestataire patenté aujourd'hui ? Qui sera à même de le jouer dans l'avenir ? » (Yaiche, 2018, p.79). Des institutions manquant de moyens aux milieux associatifs souvent délaissés par les pouvoirs en place, l'étude des mémoires et de l'histoire passées permet une historicisation et une mise en recul nécessaire pour pouvoir envisager les luttes présentes.

Avec ce type de recherche, l'importance de la mise en parallèle de la mémoire (les témoignages, les sources secondaires) et de l'histoire (les archives), permet d'établir la nécessité de ce processus au service de la constitution d'une épistémologie d'un champ.

Si le postulat de ce mémoire était de se baser sur les archives, il convient de conclure en rendant la parole à son fondateur afin de poser un bilan plus personnel du BELC des débuts :

« Au-delà des interventions ponctuelles, il aura sans doute grandement contribué à induire une demande générale pour la rénovation des méthodes et, espérons-le, à redonner espoir à de nombreux professeurs qui, conscients de mener « un combat en retraite » pour l'enseignement du français dans leur pays, venaient chercher dans son centre de documentation ou dans ses stages de nouvelles raisons d'espérer. Il aura probablement contribué à accélérer la transformation de l'enseignement des langues en France même, et à attirer l'attention des universités sur les recherches méthodologiques. Il a surtout laissé une grande nostalgie chez ceux qui ont vécu la première époque... » (Capelle, 1984, p.100)

Bibliographie et sitographie

Sources primaires

Archive 1 : Debyser, F. (20/05/76). [*Courrier du directeur au MAE au sujet des locaux du BELC*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 2 : Personnel du BELC (24/09/1965). [*Note sur la situation du BEL*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 3 : Personnel du BELC (≈ 1970). [*Note sur le BELC*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 4 : Personnel du BELC (≈1960-1966). [*Rapport d'activités et difficultés du BELC*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 5 : Personnel du BELC (21/05/68). [*Avis de grève – Mai 68*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 6 : Debyser F. (07/11/1974). [*Compte-Rendu de la séance du Haut-Comité Directeur*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 6bis : Debyser F. (07/11/1974). [*Compte-Rendu de l'intervention de F. Debyser au Comité Directeur*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 7 : Personnel du BELC (22/10/1968). [*Rapport du BELC sur sa relation avec le monde universitaire*]. Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 8 : Personnel du BELC (≈1968-1970). [*Projet de rapport BELC 1968-1970 : demandes et problèmes*] Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archive 9 : Personnel du BELC (≈1970). [*Statut, rôle, moyens, personnel, fonctionnement, productions et publications et problèmes actuels du BELC*] Archives du bureau d'études pour les langues et cultures (BELC) (1960-1998) (Côte 20190038/1-20190038/4), Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Sources secondaires

Apostolovic, M., Bomilcar, D., Burrows, A., Cellier, A. (2021). Les archives de l'EPPFE : une porte d'entrée vers l'analyse du champ du Français Langue Étrangère ? *Documents pour l'histoire du Français Langue Étrangère ou seconde* [En ligne], 66-67 mis en ligne le 22 février 2022, consulté le 06 juin 2022. DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.8425>

Baillou, J. (1984) Aspects de l'action culturelle de la France, Période 1945-1955 Dans Coste, D. (dir.) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, p.23-29

Basdevant, J. (1984) L'action du ministère des Affaires étrangères pour la diffusion de la langue française à l'étranger de 1960 à 1968 Dans Coste, D. (dir.) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, p.40-49

BELC (1963) *Recherche universitaire et enseignement du Français Langue Étrangère* : [journées d'études des 21-23 décembre 1961 au CIEP de Sèvres], Paris, BELC/CREDIF.

BELC (Juillet 1997). Il était une fois le BELC. *Le Français dans le Monde*, Paris, n° spécial, juillet 1997.

Berthet, M. (2010) De l'IPFE à l'UFR de didactique du Français Langue Étrangère. Enjeux disciplinaires et institutionnels (1960-2000). *Documents pour l'histoire du Français Langue Étrangère ou seconde*, (44), p.111-128. <https://doi.org/10.4000/dhfles.2786>

Bertrand, D., Salabert J. (2018) Le BELC, un laboratoire de langage. Dans Mourier, P.F. (dir.) *Expertise au service des acteurs du français dans le monde : Mélanges pour les 50 ans du BELC*, Sèvres, CIEP. p.43-54

- Capelle, G. (1984). La fondation du Bureau d'étude et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde Dans Coste, D. (dir.) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, p.99-103
- Chevalier, J.C. (1984). Linguistique appliquée et linguistique tout court Dans Coste, D. (dir.) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, p.119-127
- Chiss J.L. (1989). Revendication d'autonomie et horizon de scientificité en didactique du français. *Langue française*, n°82. Vers une didactique du français ? p.44-52
<https://doi.org/10.3406/lfr.1989.6380>
- Chiss, J.L. (2007). Didactique des langues et histoire(s) de formation(s) . *Le Français dans le monde. Recherches et applications*, Paris, CLE International / Français dans le monde.
- CIEP (2010) *Le CIEP à Sèvres : une histoire plurielle d'un lieu singulier*, Sèvres, CIEP.
<https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/flipping/le-ciep-une-histoire-plurielle-dun-lieu-singulier/>
- Coste, D (2018). BEL et CREDIF, avant le BELC : remarque sur la constitution d'un couple. Dans Mourier, P.F (dir.) *Expertise au service des acteurs du français dans le monde : Mélanges pour les 50 ans du BELC*, Sèvres, CIEP. p.33-42
- Coste, D. (1970). Le renouvellement méthodologique dans l'enseignement du Français Langue Étrangère : remarques sur les années 1955 - 1970. *Langue Française*, 8, 7–23.
<http://www.jstor.org/stable/41557513>
- Coste, D. (1986). Didactique et diffusion du Français Langue Étrangère. questions de priorité. *Études De Linguistique Appliquée*, 64, 17. <http://ezproxy.univ-paris3.fr/login?url=https://www.proquest.com/scholarly-journals/didactique-et-diffusion-du-français-langue/docview/1307652079/se-2?accountid=13089>
- Coste, D. (1998). Recherche universitaire et enseignement du Français Langue Étrangère à propos d'une rencontre de 1961. *Langue française* n°117, 82-98.
<https://doi.org/10.3406/lfr.1998.6243>
- Coste, D. (dir.). (1984) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier.
- CREDIF (1983). *Colloques du centenaire : Vingt-cinq ans dans l'évolution d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère. 1945-1970*. Saint-Cloud, CREDIF.

- Cuq, J. P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français*. Paris, CLÉ international, p.214-216.
- Debyser, F. (1975). La mort du manuel et le déclin de l'illusion méthodologique, *Le Français dans le Monde* n°113, p.6-9
- Debyser, F. (1979). Éditorial. Dans *Anthobelc 1*, Paris, BELC, p.11-19 <https://www.france-education-international.fr/sources/memoire-du-belc/anthobelc1.pdf>
- DYNADIV. (2021, 9 juin). Daniel Coste - Se raconter des histoires ? [Vidéo]. Canal-U. <https://www.canal-u.tv/112717>. (Consultée le 20 mai 2022)
- Farge, A. (1989). *Le Goût des Archives*, Paris, Points.
- Frank, R. (2003). La machine diplomatique culturelle française après 1945. *Relations Internationales*, 115, 325–348. <http://www.jstor.org/stable/45344845>
- Frémont, P., Ballarin, A., Ajaka, F. (1988). *Le BELC : éléments pour une histoire*, Paris, BELC, 92. <https://www.france-education-international.fr/sources/memoire-du-belc/le-belc-elements-histoire.pdf>
- Galisson, R. (1998). Le "Français Langue Étrangère" montera-t-il dans le train en marche de la "didactique scolaire"? *Études De Linguistique Appliquée*, 0, 265. Retrieved from <http://ezproxy.univ-paris3.fr/login?url=https://www.proquest.com/scholarly-journals/le-français-langue-étrangère-montera-t-il-dans/docview/1307658159/se-2?accountid=13089>
- Ginzburg, C., Poni, C. (1981). La micro-histoire. *Le Débat*, 17, 133-136. <https://doi.org/10.3917/deba.017.0133>
- Hildesheimer F. (s.d.). *Archives*, Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 21 mai 2022. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/archives/>
- Larruy, M. M. (2021). La didactique du FLE, à partir du tournant des années 1970 : outils, méthodes, discours Dans Chiss, J.L. (dir.) *Le FLE et la francophonie dans le monde*, Paris, Armand-Colin. p.253-292.
- Levi, G. (2020). Retour sur la micro-histoire, 35 ans après. Traduction française de la préface à la réédition italienne de l'*Eredità Immateriale* », *Sociétés politiques comparées*, 52. http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia1_n52.pdf
- Maurel, C. (2008). Rivalités linguistiques et efforts de promotion du français à l'Unesco de 1945 à 1970. *Documents pour l'histoire du Français Langue Étrangère ou seconde*, (40/41), p.77-100.

- Porcher, L. (1987). *Champs de signes : Etats de la diffusion du Français Langue Étrangère*, Essai CREDIF, Paris, Didier.
- Portine, H. (2018). Un paradigme nommé BELC. Dans Mourier, P.F (dir.) *Expertise au service des acteurs du français dans le monde : Mélanges pour les 50 ans du BELC*, Paris, CIEP. p.17-30
- Rosental, P.A (s.d.), *Micro-histoire*, Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 21 mai 2022. <https://www.universalis.fr/encyclopedia/micro-histoire/>
- Seydoux, R. (1984). La Direction des Affaires culturelles et techniques. 1956-1960 Dans Coste, D. (dir.) *Aspects d'une politique de diffusion du Français Langue Étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, p.31-39
- Spaëth V. (2014). Pour l'histoire en didactique du FLES. Dans Jose Aguilar, Cédric Brudermann, Malory Leclère (dir.). *Langues, cultures et pratiques en contextes : interrogations didactiques*, Riveneuve éditions, Paris, Actes académiques, p.227-246
- Spaëth V. (2021). Une histoire de la notion du Français Langue Étrangère (FLE) : des pratiques à une discipline. Dans Chiss, J.L. (dir.) *Le FLE et la francophonie dans le monde*, Paris, Armand-Colin. p.31-75.
- Spaëth, V. (2020). Présentation. Didactique du Français Langue Étrangère et seconde : histoire et historicités. *Langue française*, 208, p.7-20. <https://doi.org/10.3917/lf.208.0007>
- Véronique, G. D. (2010). De l'ESPPFE à l'UER EFPE: l'émergence d'un acteur universitaire de la didactique du FLE (1945-1980). *Documents pour l'histoire du Français Langue Étrangère ou seconde*, (44), p.89-102. <https://doi.org/10.4000/dhfles.2769>
- Yaiche, F. (2018). Langage et Communication : Le « système-BELC » ou comment traverser les frontières pour entrer dans « l'ère de la complexité ». Dans Mourier, P.F (dir.) *Expertise au service des acteurs du français dans le monde : Mélanges pour les 50 ans du BELC*, Paris, CIEP. p.67-82

Table des annexes

Annexe 1 : Document sous droits non diffusable.....	p.73
Annexe 3 : Extrait du répertoire numérique des archives du BELC, Archives Nationales	p.74
Annexe 4 : Étude lexicographique sur les intentionnalités du BELC basée sur la côte 20190039/2.....	p.76
Annexe 5 : Répertoire des modules de formations et du matériel utilisé en missions ou en stages d’orienteurs pédagogiques - côtes 20190039/31 à 33.....	p.77
Annexe 6 : Cartes mentales de la méthode SGAV, de l’approche communicative et de la perspective actionnelle.....	p.80
Annexe 7 : Tableau - Illustration de l’évolution des publications du BELC.....	p.82
Annexe 8 : Archive 1 : Debyser, F. (20/05/76). [<i>Courrier du directeur au MAE au sujet des locaux du BELC</i>].....	p.83
Annexe 9 : Archive 2 : Personnel du BELC (24/09/1965). [<i>Note sur la situation du BEL</i>].....	p.84
Annexe 10 : Archive 3 : Personnel du BELC (≈ 1970). [<i>Note sur le BELC</i>].....	p.88
Annexe 11 : Archive 4 : Personnel du BELC (≈1960-1966). [<i>Rapport d’activités et difficultés du BELC</i>]	p.92
Annexe 12 : Archive 5 : Personnel du BELC (21/05/68). [<i>Avis de grève – Mai 68</i>].....	p.106
Annexe 13 : Archive 6 : Debyser F. (07/11/1974). [<i>Compte-Rendu de la séance du Haut-Comité Directeur</i>].....	p.109
Annexe 14 : Archive 6bis : Debyser F. (07/11/1974). [<i>Compte-Rendu de l’intervention de F. Debyser au Comité Directeur</i>].....	p.115
Annexe 15 : Archive 7 : Personnel du BELC (22/10/1968). [<i>Rapport du BELC sur sa relation avec le monde universitaire</i>].....	p.118
Annexe 16 : Archive 8 : Personnel du BELC (≈1968-1970). [<i>Projet de rapport BELC 1968-1970 : demandes et problèmes</i>].....	p.122
Annexe 17 : Archive 9 : Personnel du BELC (≈1970). [<i>Statut, rôle, moyens, personnel, fonctionnement, productions et publications et problèmes actuels du BELC</i>].....	p.133

Annexe 1 : DOCUMENT SOUS DROITS NON DIFFUSABLE

DOCUMENT SOUS DROITS NON DIFFUSABLE

Annexe 3 : Extrait du répertoire numérique des archives du BELC, Archives Nationales²²

Historique et missions du BELC :

En 1959, à l'initiative des ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale, est créé le bureau d'étude et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde (BEL). Il fonctionne alors comme un service technique de l'association pour l'étude des moyens d'enseignement et de diffusion de la langue française. Par arrêté du 9 mars 1966, il est rattaché au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et devient le bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française à l'étranger (BELC). Implanté dans des locaux au 9 rue Lhomond à Paris, le BELC a pour mission de contribuer au développement et à l'amélioration de l'enseignement du français dans le monde. L'équipe est principalement constituée de professeurs chargés d'études et de documentalistes qui mènent des activités de recherche dans le domaine des sciences de l'éducation et du langage. Ils contribuent notamment à l'élaboration et à la publication de manuels et de matériels pédagogiques. Le bureau est également chargé d'organiser des formations pour les professeurs de Français Langue Étrangère (FLE) et responsables de l'enseignement du français à l'étranger. À ce titre, il conçoit et anime principalement deux stages :

- le stage de formation d'animateurs pédagogiques qui s'adresse aux professeurs de français amenés à enseigner à l'étranger ;
- le stage de formation de conseillers pédagogiques destiné à former les personnels chargés de la coopération culturelle et linguistique au sein des postes diplomatiques.

Au début des années 1990, les attributions du BELC sont redéfinies pour une meilleure articulation avec celles du CIEP. Le bureau est amené par exemple à participer aux formations proposées par l'établissement et à s'impliquer dans les groupes de recherche auxquelles il peut apporter une compétence supplémentaire. En 1994, le bureau quitte définitivement la rue Lhomond pour s'installer au CIEP à Sèvres. Le sigle reçoit en outre une nouvelle acception : il devient bureau d'études pour les langues et cultures. En 1998, le BELC cesse d'exister en tant que bureau à part entière. Ses attributions sont reprises en partie par le département langue française (DLF) du CIEP. Les universités d'été et d'hiver pour la formation aux métiers du français dans le monde organisées par ce département sont encore connues aujourd'hui sous le nom de « stages BELC ».

Liste des directeurs du BELC :

- Guy Capelle (1959-1965)
- Denis Girard (1965-1967)
- Francis Debyser (1967-1987)
- Jean-Claude Mothe (1988-1992)
- Denis Bertrand (1992-1995)
- Marie-Laure Poletti (1995-2003)

ENTREE ET CONSERVATION

Modalités d'entrée :

Versement en 2019.

²²https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?formCaller=&irId=FRAN_IR_058425&gotoArchivesNums=false&defaultResultPerPage=&frontIr=&optionFullText=&fullText=&udId=&consIr=&details=false&page=&auSeinIR=false

Historique de la conservation

Les archives du BELC étaient conservées à l'origine dans les bureaux du 9 rue Lhomond à Paris. Elles ont été ramenées au CIEP au moment du déménagement en 1994. En 2018, Gabrielle Philipp, ancienne chargée d'étude du BELC, a par ailleurs restitué ses documents de travail au CIEP. Les dossiers concernant les projets de recherche-action menés dans des écoles ont été classés et intégrés au présent versement.

Annexe 4 : Étude lexicographique sur les intentionnalités du BELC basée sur la côte 20190039/2

(environ 200 documents datant des années 1960 à 1980 des Archives Nationales)

Classement	Côte	Intentionnalité ou résumé d'intentionnalité	Auteurs (quand repérables)	Indicateurs temporels (quand repérables)	Occurrence (par syntagmes ou mot)
1	20190039/2	Formation Stage Recyclage Information	Equipe du BELC Debyser	Juin 1978 Septembre 1965 22/06/1976 1975 1974	86
2 ²	20190039/2	Recherche appliquée	Equipe du BELC	22/06/1976 1974 Mai 68	44
3		Milieu universitaire (diplômes, collaborations, équipe)	Equipe du BELC	8/02/1973 10/10/1972 23/10/1968	43
4	20190039/2	Développement du français hors de France	Equipe du BELC	01/06/1978	42
5	20190039/2	Productions méthodologiques et documentation	Equipe du BELC Debyser	Juin 1978 Septembre 1965 22/06/1976	35
6	20190039/2	Demande de nouveaux locaux	Equipe du BELC	Juin 78 Décembre 85 Décembre 81 Octobre 72 Décembre 74 environ 1973 04/02/1976	33
7	20190039/2	Proposer une approche adaptée au contexte	Equipe du BELC	01/06/1978 23/10/1968	23
8	20190039/2	Demande de budget et de personnel	Debyser	1974 Décembre 1975 Mai 68	21
9	20190039/2	Milieu institutionnel (International + ministères français), (lien, concordance)	Equipe du BELC MAE MEN	04/07/1976	20
10	20190039/2	Centre de migrants	Equipe du BELC	environ 1973 22/06/1978	9
11		Collaborations avec des organismes similaires	/	environ 1970	8
12	20190039/2	Définir plus clairement le statut des employés du BELC	/	01/09/1965 Mai 68	8
13	20190039/2	Plus d'indépendance, de pouvoir décisionnel	Debyser Equipe du BELC (Grève Mai 68)	01/11/1985 Mai 68	6
14	20190039/2	Supprimer les activités superflues	CR BELC	Janvier 1970	6

Annexe 5 : Répertoire des modules de formations et du matériel utilisé en missions ou en stages d'orienteurs pédagogiques - côtes 20190039/31 à 33

(environ 100 documents datant des années 1960 à 1980 des Archives Nationales)

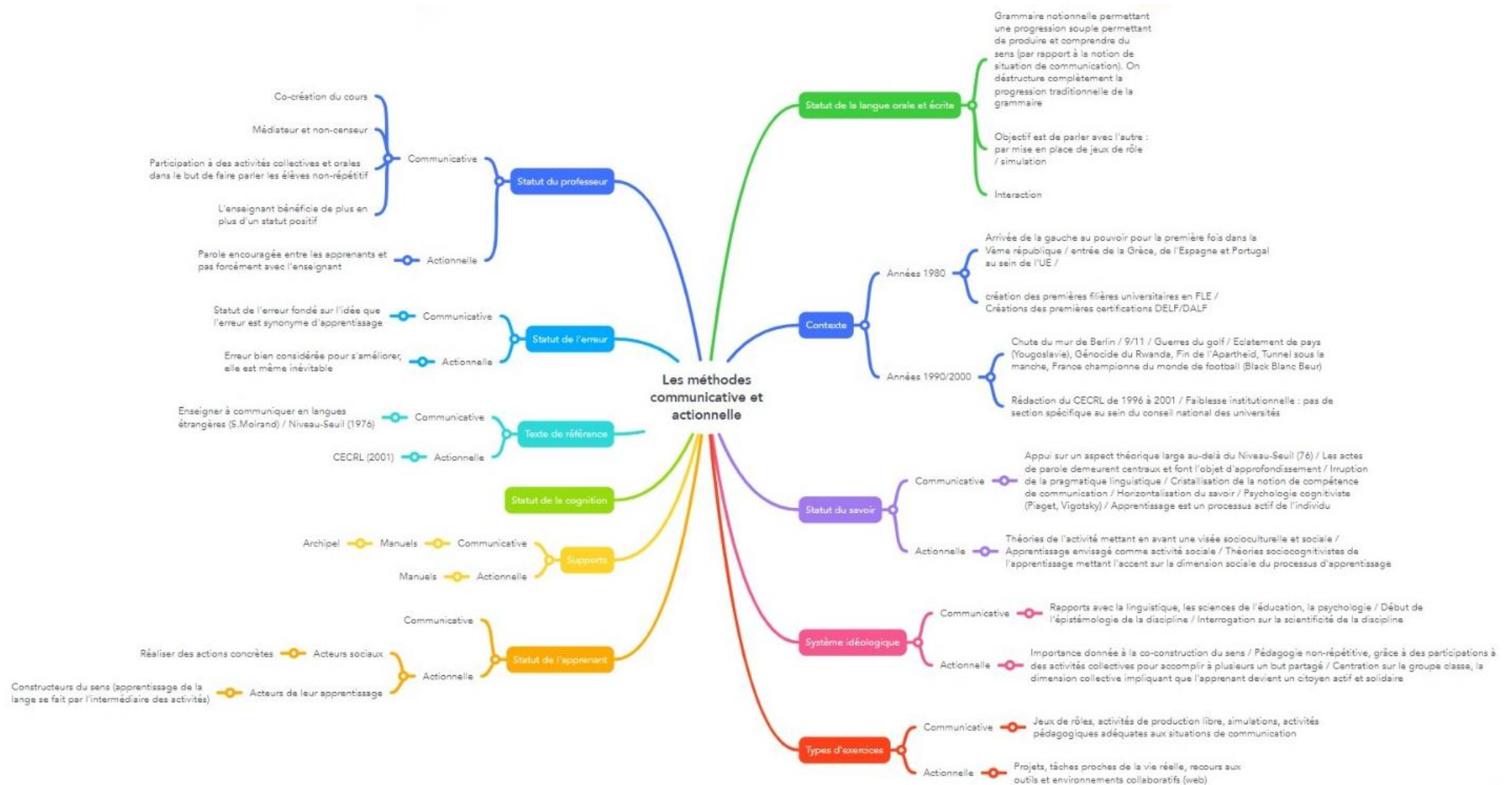
Catégorie de modules : Méthodes et supports de cours				
Côte	Nom du matériel présenté / du cours lié		Fréquence dans le corpus	Période ou date repérée
20190038/31 20190038/32 20190038/33	Frère Jacques (Méthode)		Très récurrent	
20190038/31	Tableau de feutre, principes et utilisation dans divers moments de la classe		Très récurrent	1969 à 1972
20190038/31	Le français au niveau 1 (Méthode) Les méthodes du CREDIF (Voix et Images de France)		Récurrent	1969
20190038/31 20190038/32 20190038/33	Pierre et Seydoux (Méthode)		Quasi systématique	Années 1970
20190038/31	Utilisation des figurines Pierre et Seydoux		Très récurrent	1971
20190038/12	Passe-Partout (Méthode)			1972
20190038/12	Français Dans Le Monde (Revue)			1972
Catégorie de modules : Méthodologies				
Côte	Nom du cours	Matériel (quand repérables)	Lieu	Date
20190038/22	La méthode audiovisuelle pour les enfants		Espagne	1963
20190038/31	Le passage à l'écrit : utilisation du tableau de feutre	Le tableau de feutre	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	La méthode audiovisuelle		Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	La notion de répétition, les procédés de la correction phonétique, l'exercice structural, le rôle du laboratoire : son importance et ses limites		Venezuela	1970
20190038/31	La notion de conditionnement ; les contraintes de l'apprentissage et la psychologie du comportement		Venezuela	1970
20190038/31	Langue orale/langue écrite	Manuels / documents écrits	Hanoï, Vietnam	1978
20190038/31	Discours/récit		Hanoï, Vietnam	1978
20190038/31	Les problèmes de l'écrit	Dictée, lecture	Hanoï, Vietnam	1978
20190038/31	La pédagogie de la faute	Ouvrages du BELC	Hanoï, Vietnam	1978
20190038/31	Nouvelles tendances en didactique : un enseignant centré sur l'élève		Vietnam	1978
20190038/31	Nouvelles tendances en didactique : la compétence de communication		Vietnam	1978
20190038/33	Approches communicatives et méthodologie		Paris, France	1980
20190038/33	Interculturel (Geneviève Zarate) : la communication interculturelle, approche didactique en classes de langue, civilisation	Vidéos, images diverses (diapo, photos, dessins, peintures, bandes dessinées)	Paris, France	1980
Catégorie de modules : Linguistique / Grammaire				
20190038/22	Notions de linguistique appliquée		Espagne	1967

20190038/22	Principes de psycholinguistique		Espagne	1967
20190038/22	Problèmes grammaticaux		Espagne	1967
20190038/31	Comment créer des dialogues à partir de manuels existants	Manuels	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	Travaux pratiques sur les exercices structuraux	Méthodes	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	La phase de répétition-mémorisation	Observations de classe	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	Linguistique appliquée au FLE : priorité des buts à atteindre + critique des formes traditionnelles de l'enseignement des langues vivantes et du FLE	Critique de manuels traditionnels, analyse de méthodes modernes audiovisuelles	Venezuela	1970
20190038/31	Perspective nouvelle: la progression logique, les diverses étapes de l'apprentissage en langue étrangère		Venezuela	1971
20190038/31	Les différents niveaux de langues : le français parlé / relâché / populaire / argotique		Venezuela	1971
20190038/31	Le français écrit : les âges de celui-ci, les styles		Venezuela	1971
20190038/31	Le français d'aujourd'hui : définitions de niveaux, niveaux I, II et III		Venezuela	1971
20190038/31	Langue et structure (les systèmes de structures grammaticales, morphologiques, phonologiques et lexicales)		Venezuela	1972
20190038/31	Le passage de l'oral à l'écrit		Lusaka, Zambie	1972
20190038/22	Les exercices structuraux		Danemark	1972
20190038/31	L'acte de communication		Venezuela	1973
20190038/31	Histoire rapide de la linguistique		Hanoï, Vietnam	1978
20190038/31	Réflexion sur des outils linguistique que la didactique des langues utilise	Méthodes	Hanoï, Vietnam	1978
20190038/33	Grammaire du Niveau-Seuil	Niveau-Seuil	Paris, France	1978-1979
20190038/33	Texte, discours et approche d'analyses		Paris, France	1980
20190038/33	Sociolinguistique		Paris, France	1980
20190038/33	Analyse du discours		Paris, France	1980
20190038/33	Le français fonctionnel		Paris, France	1980
Catégorie de modules : Phonétique				
20190038/22	Comparaison du système phonétique du français et de l'espagnol		Espagne	1963
20190038/22	Classe de phonostylistique		Espagne	1963
20190038/22	Les interférences phonétiques		Espagne	1967
20190038/22	Principes de phonétique corrective		Espagne	1967
20190038/31	La notion de conditionnement ; les contraintes de l'apprentissage et la psychologie du comportement (correction phonétique, grammaire, laboratoire) : importance et limites du laboratoire		Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	L'initiation phonétique		Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	Les grands traits du système vocalique français		Montevideo, Uruguay	1969

20190038/31	Les grands traits du système consonantique français		Montevideo, Uruguay	1969
20190038/22	Accent et intonation		Danemark	1972
20190038/22	Phonologie comparée		Danemark	1972
Catégorie de modules : Audiovisuel et médias				
20190038/22	Classe audiovisuelle		Espagne	1963
20190038/22	Utilisation du film animé	Film « Un homme tranquille »	Espagne	1963
20190038/22	La chanson dans la classe de langue		Danemark	1969
20190038/31	Langue et communication : les moyens audiovisuels	Photographies, affiches, fil animé, film fixe, figurines du tableau de feutre	Venezuela	1970
20190038/31	L'importance de l'image dans l'apprentissage de langue	Analyse de différents types d'images	Venezuela	1970
20190038/31	Les centres d'intérêt de la France contemporaine : recherche d'information dans la presse, l'actualité utiliser ces documents	Recherche d'information dans la presse, l'actualité	Venezuela	1970
20190038/22	Utilisation des journaux dans la classe de langue		Danemark	1970
20190038/31	Utilisation des moyens audiovisuels dans le contexte réel	Films et documents sonores	Zambie	1971
20190038/22	La diapositive en classe de conversation		Danemark	1972
20190038/31	La radio scolaire		Zambie	1974
Catégorie de modules : Jeux, Créativité, Civilisation				
20190038/31	Créativité langagière, exemple de fluidité	Production de textes à partir de matrices et contraintes formelles	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/31	Techniques d'identification gestuelle / jeux de rôles	L'Ile et L'Immeuble de Debyser	Montevideo, Uruguay	1969
20190038/22	La réforme de l'éducation en France		Danemark	1969
20190038/22	Problèmes de vocabulaire		Danemark	1972
20190038/22	Civilisation		Danemark	1972
20190038/22	La condition de la femme en France	Dossier informatif comprenant des schémas, des articles de presse, des études et une bibliographie	Danemark	1972
20190038/33	Créativité et recherches d'idées		Paris, France	1980
Catégorie de modules : Littérature et écrit				
20190038/22	Passage à la langue littéraire		Espagne	1963 et 1967
20190038/22	La part de la littérature		Espagne	1967
20190038/31	L'initiation littéraire : le dosage des textes d'auteurs, techniques d'exploitation		Venezuela	1970
20190038/33	L'écrit	Documents écrits, rétroprojecteur, application en classe	Paris, France	1980
Catégorie de modules : Divers				
20190038/33	Evaluation des compétences langagières		Paris, France	1980
20190038/33	Vendre en français	Publicités ciblant parisiens, français et belges francophones	Paris, France	1980

Annexe 6 : Cartes mentales de la méthode SGAV, de l'approche communicative et de la perspective actionnelle
(Réalisés par la promotion 2022 du M2 Didactique des langues, du Français Langue Étrangère et seconde de l'Université Sorbonne-Nouvelle
en cours d'Épistémologie et d'histoire d'enseignement des langues de Madame Valérie Spaëth)





Annexe 7 : Illustration de l'évolution des publications du BELC (Frémont, Ballarin, Ajaka, 1988, p.10)

ILLUSTRATION DE L'ÉVOLUTION DES PUBLICATIONS DU BELC.

RUBRIQUE \ ANNEE	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	TOTAL
Methodologie	-	2	1	1	4	4	7	3	6	1	2	1	1	2	1	2	1	2	1	6	9	5	3	4	-	6	1	76
Outils pédagogiques	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	8
Méthodes	1	1	1	3	4	2	1	3	1	-	2	7	1	2	1	14	3	1	1	3	4	1	-	3	5	7	8	80
Techniques pédagogiques	-	-	2	1	1	-	-	2	-	-	-	1	1	-	-	-	1	1	-	-	1	1	-	1	-	1	1	15
Expériences pédagogiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	3
Linguistique	1	1	-	1	1	4	3	2	2	1	3	-	-	1	3	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	26
Didactique des langues	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	8
Psycho-pédagogie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Sociopédagogie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4
Enquêtes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	6
Guides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2
périodiques ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Bibliographies ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	2	1	2	2	3	2	-	15
Compte-rendu	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	5
listes d'adresses ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
TOTAL	2	6	4	7	10	13	11	12	12	6	7	12	4	7	8	17	5	4	6	13	21	8	7	12	9	17	10	258

1-Le total relève au nombre de périodiques publiés ou co-édités par le Belc
2-cl. liste de publication 1987

Publications BELC -F. AJAKA-1988

Annexe 8 : Archive 1 : Debyser, F. (20/05/76)

[Courrier du directeur au MAE au sujet des locaux du BELC].

Paris, le 20 mai 1976

fd/fs - n° 8047

Monsieur LEVEAU
Sous-Direction de l'Enseignement en Coopération
Service de Coopération Culturelle et Technique
DGRCS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
21 bis, rue La Pérouse
75016 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie d'une lettre que j'adresse à Monsieur GARRIGUE, directeur du SAI, afin que les locaux nécessaires au bon fonctionnement du stage annuel d'orienteurs pédagogiques puissent être trouvés en temps utile, c'est-à-dire pour la rentrée 1976. Je ne doute pas que cette démarche sera d'autant plus efficace qu'elle bénéficiera comme les années précédentes de l'appui de votre Direction. Pour ce qui est du problème général des locaux du BELC il y aurait peut-être intérêt à ce que le Ministère des Affaires Étrangères fit connaître sa position quant à l'éventualité d'un transfert du BELC hors de Paris ; je crains pour ma part qu'un déplacement du BELC hors de Paris et à plus forte raison en province ne change complètement la vocation de notre établissement et ne rende très malaisées les prestations de service pour votre Ministère, prestations qui, vous le savez, constituent l'essentiel de nos activités. Il m'apparaît par ailleurs contradictoire qu'au moment où le Cabinet du Ministre de l'Éducation s'interroge sur l'opportunité d'implanter à Paris un éventuel institut de méthodologie, de recherche et de liaison pour la français langue étrangère, et alors qu'on a donné les moyens à des associations et à des organismes tels que le Haut Comité de la Langue Française, l'Agence de Coopération Technique et l'AUDECAM pour mener à bien leur action à Paris, le seul service rattaché directement au Ministère de l'Éducation se voit menacé d'un transfert qui risquerait d'être gravement préjudiciable à sa mission alors que des besoins en locaux, s'ils sont réels, ne sont ni considérables ni insurmontables. Si vous partagez mon analyse, je ne doute pas qu'en faisant connaître votre point de vue au Ministère de l'Éducation vous ne contribuiez à ce qu'une solution raisonnable, mais conforme à l'intérêt général, soit trouvée aux problèmes de fonctionnement du BELC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur :

F. DEBYSER

P.J. :

Annexe 9 : Archive 2 : Personnel du BELC (24/09/1965).

[Note sur la situation du BEL].

Le Bureau d'Etude et de Liaison pour l'enseignement du Français dans le Monde (B.E.L.), association, créée en 1960, est devenu par arrêté du 9 mars 1968, le Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises à l'étranger (B.E.L.C.), section spécialisée du Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (C.I.E.P.). Aux termes du même arrêté un Comité Directeur comprenant des représentants des directions ministérielles intéressées à l'action du B.E.L.C. en contrôle les activités.

Le rôle du B.E.L.C. est de contribuer à l'amélioration et au développement de l'enseignement du français langue étrangère :

- par des recherches portant sur l'application des sciences de l'Education (Pédagogie, Psychopédagogie, Psychologie Expérimentale, Psychosociologie, Psycholinguistique) et du langage (Linguistique Générale, Linguistique Française, Linguistique Appliquée, Linguistique Contrastive) au perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement du français langue étrangère ou seconde ;
- par l'élaboration ou la contribution à l'élaboration d'ensembles pédagogiques, de manuels, ou de matériel didactique conforme aux conclusions de ces recherches et mieux adaptés aux besoins actuels ;
- par la formation, le recyclage ou l'information des professeurs français et étrangers, des responsables pédagogiques intéressés (Inspection, Direction de programmes, Ecoles et Facultés de formation de professeurs) ;
- par la publication et la diffusion de la revue : Le Français dans le Monde ; des journaux scolaires : Passe-Partout, Fau Vert et Quoi de Neuf ; des ouvrages pour l'information et le perfectionnement des professeurs de français (Collection Le Français dans le Monde - B.E.L.C.) ; des méthodes d'enseignement du Français (Frère Jacques, 8ème vivante, Pierre et Seydou, etc...).

En outre le B.E.L.C. a été chargé de la création d'un Centre de Documentation sur les problèmes de formation des travailleurs migrants. Ce Centre doit jouer un rôle de liaison et d'information entre les associations, organismes et services publics intéressés à la formation des migrants et mettre toute documentation nécessaire à la disposition des formateurs. Le Centre publie un bulletin périodique "Migrants Formation".

La spécificité du B.E.L.C., par rapport à d'autres organismes ayant une mission comparable (par exemple le C.R.E.D.I.F.) est de s'attacher en priorité à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux contextes locaux, qu'ils soient d'ordre :

linguistique : différences de langues impliquant une approche adaptée au contexte linguistique.

.../...

scolaire : âge des élèves, horaires et durée des études, programmes en vigueur et réforme en cours.

socio-économique : développement du pays concerné : équipement et infrastructure scolaire, statut et qualification des professeurs.

institutionnel : finalités et planification de l'enseignement, conceptions éducatives, options relatives au contenu des programmes.

L'action du B.E.L.C. est toujours adaptée à ces différentes variables même si elle a généralement pour but ou pour résultat d'infléchir certaines d'entre elles (par exemple modification des programmes, amélioration des méthodes et manuels, formation de professeurs).

De par ces orientations, le B.E.L.C. est au service :

- a) des ministères français intéressés qui demandent éventuellement au B.E.L.C. d'assurer des activités de formation ou de recyclage sous forme de stages et, dans certains cas, d'élaborer des ensembles pédagogiques, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Affaires Etrangères (D.G.R.C.S.T. et Secrétariat d'Etat à la Coopération).
- b) des autorités étrangères, qui souhaitent faire appel au B.E.L.C. dans le cadre d'activités de coopération en vue de la formation des professeurs et de l'amélioration de méthodes d'enseignement du français.
- c) d'organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, les Nations Unies ou l'U.N.E.S.C.O.
- d) du public de professeurs français ou étrangers de français, langue étrangère ou seconde, ainsi que de responsables français et surtout étrangers de cet enseignement.
- e) des services publics, des organismes et des personnels concernés par la formation des travailleurs migrants.

Pour mener à bien sa mission le B.E.L.C. dispose d'un personnel de 48 personnes, dont 41 postes budgétaires (C.I.E.P. - I.N.R.D.P.) et 7 postes provisoires d'origine diverses (notamment des postes prêtés pour la mission de Documentation des travailleurs migrants) ; si l'on ajoute enfin aux permanents une moyenne de 4 vacataires ou contractuels, 52 personnes travaillent - ou devraient travailler - dans les locaux du B.E.L.C.

Rattaché au C.I.E.P. de Sèvres, le B.E.L.C. n'a pas d'autonomie budgétaire, toutefois il peut disposer de ressources propres provenant de la vente de publication et de contrats ; ces ressources sont intégrées chaque année à son budget de fonctionnement.

.../...

2 - Le développement des activités du B.E.L.C.

Depuis 1966, date du rattachement du B.E.L.C. à un établissement public, les activités de cet organisme n'ont cessé d'augmenter.

Ce sont les activités de formation qui ont connu l'extension la plus considérable.

A titre d'exemple :

- en 1966 le B.E.L.C. assurait au maximum une quinzaine de stages et missions à l'étranger : le nombre de ces interventions dépassera la quarantaine en 1973 (voir en annexe la liste des stages et missions à l'étranger).

- Depuis 1969 le B.E.L.C. assure la formation de conseillers pédagogiques français chargés de tâches de coopération à l'étranger. Cette formation, organisée sous forme de sessions de 6 semaines a touché environ 300 personnes par an depuis 1969 et en 8 sessions de 6 semaines (5 sessions d'été à Aix-en-Provence et Grenoble - 3 sessions d'hiver à l'I.N.E.P. de Marly-le-Roi) a mis environ 1200 assistants et conseillers à la disposition de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques. Depuis plusieurs années le Secrétariat d'Etat à la Coopération demande au B.E.L.C. de faire un effort semblable pour son personnel. Le B.E.L.C. s'efforce de répondre, au moins partiellement, à cette nouvelle demande.

Le B.E.L.C. est également amené à assurer des stages pour des groupes nationaux : quatre stage au moins d'une durée moyenne de trois semaines sont prévus pour 1973-1974 à l'intention de :

- a) 50 instituteurs tunisiens
- b) 50 instituteurs marocains
- c) professeurs d'Afrique francophone
- d) professeurs nigériens et ghanéens.

Par ailleurs le B.E.L.C. est constamment sollicité par des groupes de professeurs étrangers qui demandent des journées d'information et de présentation des travaux du B.E.L.C. ; au cours des derniers mois le B.E.L.C. a été sollicité par des groupes allemand, néerlandais, suédois et australien. Faut de place nous sommes actuellement amenés à réduire ces visites.

Enfin le B.E.L.C. organise chaque année un stage de longue durée de spécialisation dit stage de formation d'Orienteurs Pédagogiques. Le nombre de stagiaires est passé en quelques années de 10 à 30 soit 20 français (professeurs agrégés et certifiés, I.D.E.N.) et 10 étrangers (responsables pédagogiques, universitaires, formateurs de formateurs). Encore écarterons-nous, faute de place, de nombreuses candidatures étrangères ; en effet les 30 participants à ce stage

.../...

annuel s'ajoutant au personnel du B.E.L.C., constituant déjà une population de 80 personnes, qui dépasse les possibilités d'accueil des locaux actuels.

Parallèlement au développement considérable des tâches de formation, les autres secteurs d'activité du B.E.L.C. ont également connu une extension importante qu'il s'agisse des recherches appliquées et de la production méthodologique (la bibliographie des publications du B.E.L.C. ci-jointe propose plus de cent titres) de la publication de périodiques (4 revues en 1973 au lieu d'une en 66) ou des activités documentaires : le centre de documentation du B.E.L.C., ouvert toute l'année aux professeurs de français langue étrangère dispose d'une bibliothèque spécialisée de 12.000 volumes - la meilleure en France - 2.000 brochures, 210 périodiques et d'un très abondant matériel audiovisuel d'enseignement du français. A ce fonds s'ajoute progressivement celui du Centre de Documentation pour la Formation des Migrants.

Enfin les Services techniques ont dû s'équiper en fonction du développement des autres secteurs, qu'il s'agisse de moyens de reprographie ou de l'équipement audiovisuel ; dans ce dernier secteur l'utilisation pour la recherche comme pour la formation (observation de classes et micro-enseignement) d'un équipement de télévision en circuit fermé dont la D.G.R.C.S.T. a doté le B.E.L.C. a nécessité des aménagements nouveaux, ce qui nous ramène encore au problème des locaux.

Annexe 10 : Archive 3 : Personnel du BELC (≈ 1970). [Note sur le BELC].

Le Bureau d'Etude et de Liaison pour l'enseignement du Français dans le Monde (B.E.L.), association, créée en 1960, est devenu par arrêté du 9 mars 1968, le Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises à l'étranger (B.E.L.C.), section spécialisée du Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (C.I.E.P.). Aux termes du même arrêté un Comité Directeur comprenant des représentants des directions ministérielles intéressées à l'action du B.E.L.C. en contrôle les activités.

Le rôle du B.E.L.C. est de contribuer à l'amélioration et au développement de l'enseignement du français langue étrangère :

- par des recherches portant sur l'application des sciences de l'Education (Pédagogie, Psychopédagogie, Psychologie Expérimentale, Psychosociologie, Psycholinguistique) et du langage (Linguistique Générale, Linguistique Française, Linguistique Appliquée, Linguistique Contrastive) au perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement du français langue étrangère ou seconde ;
- par l'élaboration ou la contribution à l'élaboration d'ensembles pédagogiques, de manuels, ou de matériel didactique conforme aux conclusions de ces recherches et mieux adaptés aux besoins actuels ;
- par la formation, le recyclage ou l'information des professeurs français et étrangers, des responsables pédagogiques intéressés (Inspection, Direction de programmes, Ecoles et Facultés de formation de professeurs) ;
- par la publication et la diffusion de la revue : Le Français dans le Monde ; des journaux scolaires : Passé-Partout, Feu Vert et Quoi de Neuf ; des ouvrages pour l'information et le perfectionnement des professeurs de français (Collection Le Français dans le Monde - B.E.L.C.) ; des méthodes d'enseignement du Français (Frère Jacques, 8ème vivante, Pierre et Seydou, etc...).

En outre le B.E.L.C. a été chargé de la création d'un Centre de Documentation sur les problèmes de formation des travailleurs migrants. Ce Centre doit jouer un rôle de liaison et d'information entre les associations, organismes et services publics intéressés à la formation des migrants et mettre toute documentation nécessaire à la disposition des formateurs. Le Centre publie un bulletin périodique "Migrants Formation".

La spécificité du B.E.L.C., par rapport à d'autres organismes ayant une mission comparable (par exemple le C.R.E.D.I.F.) est de s'attacher en priorité à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux contextes locaux, qu'ils soient d'ordre :

linguistique : différences de langues impliquant une approche adaptée au contexte linguistique.

.../...

scolaire : âge des élèves, horaires et durée des études, programmes en vigueur et réforme en cours.

socio-économique : développement du pays concerné : équipement et infrastructure scolaire, statut et qualification des professeurs.

institutionnel : finalités et planification de l'enseignement, conceptions éducatives, options relatives au contenu des programmes.

L'action du B.E.L.C. est toujours adaptée à ces différentes variables même si elle a généralement pour but ou pour résultat d'infléchir certaines d'entre elles (par exemple modification des programmes, amélioration des méthodes et manuels, formation de professeurs).

De par ces orientations, le B.E.L.C. est au service :

- a) des ministères français intéressés qui demandent éventuellement au B.E.L.C. d'assurer des activités de formation ou de recyclage sous forme de stages et, dans certains cas, d'élaborer des ensembles pédagogiques, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Affaires Etrangères (D.G.R.C.S.T. à Secrétariat d'Etat à la Coopération).
- b) des autorités étrangères, qui souhaitent faire appel au B.E.L.C. dans le cadre d'activités de coopération en vue de la formation des professeurs et de l'amélioration de méthodes d'enseignement du français.
- c) d'organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, les Nations Unies ou l'U.N.E.S.C.O.
- d) du public de professeurs français ou étrangers de français, langue étrangère ou seconde, ainsi que de responsable français et surtout étrangers de cet enseignement.
- e) des services publics, des organismes et des personnels concernés par la formation des travailleurs migrants.

Pour mener à bien sa mission le B.E.L.C. dispose d'un personnel de 48 personnes, dont 41 postes budgétaires (C.I.E.P. - I.N.R.D.P.) et 7 postes provisoires d'origines diverses (notamment des postes prêtés pour la mission de Documentation des travailleurs migrants) ; si l'on ajoute enfin aux permanents une moyenne de 4 vacataires ou contractuels, 52 personnes travaillent - ou devraient travailler - dans les locaux du B.E.L.C.

Rattaché au C.I.E.P. de Sèvres, le B.E.L.C. n'a pas d'autonomie budgétaire, toutefois il peut disposer de ressources propres provenant de la vente de publication et de contrats ; ces ressources sont intégrées chaque année à son budget de fonctionnement.

.../...

2 - Le développement des activités du B.E.L.C.

Depuis 1966, date du rattachement du B.E.L.C. à un établissement public, les activités de cet organisme n'ont cessé d'augmenter.

Ce sont les activités de formation qui ont connu l'extension la plus considérable.

A titre d'exemple :

- en 1966 le B.E.L.C. assurait au maximum une quinzaine de stages et missions à l'étranger : le nombre de ces interventions dépassera la quarantaine en 1973 (voir en annexe la liste des stages et missions à l'étranger).

- Depuis 1969 le B.E.L.C. assure la formation de conseillers pédagogiques français chargés de tâches de coopération à l'étranger. Cette formation, organisée sous forme de sessions de 6 semaines a touché environ 300 personnes par an depuis 1969 et en 8 sessions de 6 semaines (5 sessions d'été à Aix-en-Provence et Grenoble - 3 sessions d'hiver à l'I.N.E.P. de Marly-le-Roi) a mis environ 1200 assistants et conseillers à la disposition de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques. Depuis plusieurs années le Secrétariat d'Etat à la Coopération demande au B.E.L.C. de faire un effort semblable pour son personnel. Le B.E.L.C. s'efforce de répondre, au moins partiellement, à cette nouvelle demande.

Le B.E.L.C. est également amené à assurer des stages pour des groupes nationaux : quatre stage au moins d'une durée moyenne de trois semaines sont prévus pour 1973-1974 à l'intention de :

- a) 50 instituteurs tunisiens
- b) 50 instituteurs marocains
- c) professeurs d'Afrique francophone
- d) professeurs nigériens et ghanéens.

Par ailleurs le B.E.L.C. est constamment sollicité par des groupes de professeurs étrangers qui demandent des journées d'information et de présentation des travaux du B.E.L.C. ; au cours des derniers mois le B.E.L.C. a été sollicité par des groupes allemand, néerlandais, suédois et australien. Faut de place nous sommes actuellement amenés à réduire ces visites.

Enfin le B.E.L.C. organise chaque année un stage de longue durée de spécialisation dit stage de formation d'Orienteurs Pédagogiques. Le nombre de stagiaires est passé en quelques années de 10 à 30 soit 20 français (professeurs agrégés et certifiés, I.D.E.N.) et 10 étrangers (responsables pédagogiques, universitaires, formateurs de formateurs). Encore écarterons-nous, faute de place, de nombreuses candidatures étrangères ; en effet les 30 participants à ce stage

.../...

annuel s'ajoutant au personnel du B.E.L.C., constituant déjà une population de 80 personnes, qui dépasse les possibilités d'accueil des locaux actuels.

Parallèlement au développement considérable des tâches de formation, les autres secteurs d'activité du B.E.L.C. ont également connu une extension importante qu'il s'agisse des recherches appliquées et de la production méthodologique (la bibliographie des publications du B.E.L.C. ci-jointe propose plus de cent titres) de la publication de périodiques (4 revues en 1973 au lieu d'une en 66) ou des activités documentaires : le centre de documentation du B.E.L.C., ouvert toute l'année aux professeurs de français langue étrangère dispose d'une bibliothèque spécialisée de 12.000 volumes - la meilleure en France - 2.000 brochures, 240 périodiques et d'un très abondant matériel audiovisuel d'enseignement du français. A ce fonds s'ajoute progressivement celui du Centre de Documentation pour la Formation des Migrants.

Enfin les Services techniques ont dû s'équiper en fonction du développement des autres secteurs, qu'il s'agisse de moyens de reprographie ou de l'équipement audiovisuel ; dans ce dernier secteur l'utilisation pour la recherche comme pour la formation (observation de classes et micro-enseignement) d'un équipement de télévision en circuit fermé dont la D.G.R.C.S.T. a doté le B.E.L.C. a nécessité des aménagements nouveaux, ce qui nous ramène encore au problème des locaux.

3 - Le Centre de Documentation sur la Formation des Migrants.

La définition de cette mission et les objectifs du Centre sont décrits de façon détaillée dans la documentation jointe en annexe.

Au cours de l'année 1973, le noyau de l'équipe d'animation de cette section s'est constitué et s'est mis au travail. Dans un premier temps c'est surtout la prise de contact avec des personnes et des services publics ou privés engagés en France dans des actions de formation, ainsi que le recensement des besoins documentaires qui ont absorbé les animateurs ; ils ont également commencé une série d'interventions d'information et publié le premier numéro d'un bulletin de liaison. Mais il faut reconnaître que la mise en route des activités normales du Centre, pourtant attendue impatiemment aussi bien par la Direction de la Formation continue sur par les utilisateurs, n'a pu se faire, faute de locaux. Il est certain que le Centre ne fonctionnera de façon satisfaisante que si le problème des locaux du B.E.L.C. est résolu dans son ensemble.

Annexe 11 : Archive 4 : Personnel du BELC (≈1960-1966).

[Rapport d'activités et difficultés du BELC].

P R E A M B U L E

Le bilan des activités du *Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation Françaises à l'Etranger* témoigne du rôle que joue cet organisme dans le développement et le perfectionnement de l'enseignement du français dans le monde.

Deux difficultés majeures empêchent le B.E.L.C. de faire face aux responsabilités que lui impose sa *spécificité* dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la documentation : *régime administratif* inadéquat et *programme d'activités déséquilibré*.

1 - Le B.E.L.C. fonctionne selon des *formules administratives* qui, par leur complexité paralysent à chaque instant son action et l'empêchent d'atteindre les objectifs qu'il se fixe : rattaché à l'Institut Pédagogique National dont les activités sont différentes des siennes, le B.E.L.C. orienté vers l'étranger ne peut guère attendre d'aide de la part d'un organisme qui a besoin de tous ses moyens pour mener son action dans le cadre national : il n'a eu jusqu'à présent d'autre recours que celui de faire part de ses vœux à son Comité Directeur qui, toujours prodigue en encouragements, n'a jamais été en mesure de faire aboutir ses revendications.

2 - Dans le programme suivi jusqu'ici, le développement désordonné des opérations, dû à la pression exercée par les demandes des organismes utilisateurs, en particulier en ce qui concerne les stages, porte préjudice, compte tenu des moyens actuels, à l'ensemble des activités du B.E.L.C., paralyse la recherche, sa diffusion et son expérimentation, et compromet l'efficacité des stages que le B.E.L.C. considère comme prioritaires.

Les membres du B.E.L.C. réunis en Assemblée Générale dénoncent le caractère paradoxal de cette situation dans laquelle la réalisation de tout programme d'activités n'est qu'une suite d'improvisations dépendant d'organismes qui, ou bien ne sont pas intéressés par les activités du B.E.L.C., ou bien n'ont pas compétence pour en favoriser le développement.

.../...

Malgré ces difficultés qui se sont aggravées au cours des dernières années, le B.E.L.C. a réussi au prix de grands efforts à apporter dans le domaine du français langue étrangère, une contribution originale :

- par *les recherches* que poursuivent ses professeurs dans le domaine des sciences du langage et de l'éducation (notamment grâce aux études contrastives),
- par *l'enseignement théorique et pratique* que ses professeurs apportent aux spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère.
- par *les liaisons* qu'ils assurent avec les autres centres de recherche, d'enseignement et de documentation dans le monde entier.

Conscients de ne pouvoir continuer à mener à bien cette tâche dans les structures actuelles et soucieux d'améliorer le concours qu'ils apportent aux organismes français et étrangers intéressés - lesquels s'accordent à reconnaître l'importance de cette contribution - les membres du B.E.L.C. réunis en Assemblée Générale demandent :

1°) Que *les structures administratives* du B.E.L.C. soient réorganisées à partir des points suivants :

- a) jouissance d'un statut d'Etablissement de recherche et d'enseignement Public Autonome, ce qui implique :
 - l'attribution d'un financement public sous forme de subvention globale sans préjuger toute autre possibilité de recettes,
 - le transfert au B.E.L.C. des postes qui figurent au budget de divers autres organismes sans préjuger la création de postes supplémentaires indispensables.
- b) reconnaissance du régime de direction collégiale institué par l'Assemblée Générale du B.E.L.C. selon les modalités exposées par ailleurs,
- c) institution d'un conseil d'administration comprenant les représentants des organismes français intéressés par les activités du B.E.L.C.

2°) Que soient accordés au B.E.L.C. la liberté et les moyens de rééquilibrer son programme d'activités dans le sens :

- a) d'une plus grande rentabilité des stages par une limitation sélective,
- b) d'une amélioration des productions par le développement de la recherche.

.../...

Les remaniements de structure, de fonctionnement et de programme permettant au B.E.L.C. de satisfaire à sa vocation amèneront l'Assemblée Générale à formuler des demandes précises dans les domaines suivants :

- Personnel,
 - Matériel,
 - Locaux.
-

.../...

S P E C I F I C I T E

La vocation du B.E.L.C. est de :

- *contribuer à l'établissement des bases scientifiques* permettant à l'enseignement du français de répondre aux besoins de la communication et des échanges Internationaux,
- *mettre les résultats acquis à la disposition des spécialistes* et de tous ceux qui sont appelés à des responsabilités pédagogiques en vue d'une application adaptée aux contextes linguistiques et aux conditions locales,
- *accueillir, informer, perfectionner des praticiens* qui pourront trouver dans le cadre des activités du Bureau l'occasion d'approfondir leurs connaissances pratiques ou accéder à la recherche.

Les travaux du B.E.L.C. ont pour objet :

- *La recherche* dans le domaine des sciences du langage et de l'Education.
- *L'exploration systématique des acquis* actuels de ces sciences et la liaison avec les autres organismes de recherche en vue d'une planification de l'information.
- *La conception des données méthodologiques fondamentales* d'un enseignement scientifique du français.
- *La formation de spécialistes* de la pédagogie du français participant aux travaux du Bureau et chargés, par la suite, de la diffusion et de l'application afin d'assurer une interaction permanente entre la classe et la recherche.

La continuité et la mise en oeuvre à l'étranger des travaux du B.E.L.C. sont assurées, entre autres, par *des experts pédagogiques* conservant un lien organique avec le B.E.L.C.

.../...

Le Secteur "R E C H E R C H E"

I - DOMAINE

Toutes les disciplines qui intéressent l'enseignement du français, langue étrangère, intéressent le B.E.L.C. et délimitent le champ de ses recherches.

Ce sont notamment :

- 1°) L'étude de l'organisation de la langue à tous les niveaux, dans la mesure où la connaissance de cette organisation est utile à son enseignement.
- 2°) Les études contrastives, qui permettent :
 - de prévoir les difficultés propres à un groupe linguistique donné,
 - et d'établir une progression pédagogique conséquente.
- 3°) L'analyse systématique des facteurs qui conditionnent la pédagogie et qui en font la discipline de base des sciences de l'éducation.
- 4°) L'élaboration d'une méthodologie de l'enseignement des langues, tant en ce qui concerne :
 - les procédés (organisation des cours, typologie des exercices, enseignement programmé, ...)
 - que les techniques (moyens sonores, visuels, ...)
- 5°) La mise au point d'un système cohérent d'évaluation des aptitudes, de l'acquis et des progrès dans l'apprentissage d'une langue.
- 6°) L'analyse et l'exploitation linguistique et pédagogique du contexte socio-culturel (faits de civilisation) indispensables à l'apprentissage et à l'intelligence de la langue afin d'établir les modalités de leur insertion dans une méthodologie de l'enseignement du français.

II - FONCTIONNEMENT

1°) A l'intérieur des limites fixées par les objectifs généraux, le choix des sujets de recherche se fait en fonction :

- des besoins du programme en cours
- des besoins manifestés par les praticiens
- de la compétence et de la motivation des chercheurs.

.../...

2°) Les recherches sont menées par le personnel du bureau, avec la collaboration possible :

- des orienteurs pédagogiques,
- des chercheurs d'organismes voisins (I.P.F.E., C.R.E.D.I.F., C.I.E.P., I.P.N., ...) Intéressés par les mêmes problèmes,
- des étudiants qui ont l'accord de leur directeur de recherche pour préparer un mémoire cadrant avec les activités spécifiques du B.E.L.C.

3°) Certaines recherches doivent faire l'objet de mémoires et de thèses universitaires.

4°) Sur accord de directeurs de recherche l'orientation de travaux universitaires en rapport avec les activités du B.E.L.C. peut être confiée à des professeurs du B.E.L.C.

.../...

- 2) qu'en ce qui concerne le recrutement des stagiaires, les critères d'homogénéité fixés par la circulaire 33 ACT/36 soient respectés,
- 3) que soit accru le nombre des professeurs du B.E.L.C. chargés de l'encadrement du stage.

II - Pour que soit garantie l'adéquation entre les compétences et les tâches confiées, l'Assemblée Générale :

- 1) considère que la qualification d'orienteur doit être liée à l'obtention d'un diplôme sanctionnant l'acquisition des compétences, à l'issue du stage d'un an,
- 2) demande que les postes qui par leur définition exigent la compétence d'un orienteur fassent l'objet d'une prévision à long terme, un délai étant nécessaire pour que les candidats prennent connaissance des conditions de leur futur travail ; demande que la liste de ces postes soit publiée séparément.

III - Pour que l'orienteur soit en mesure de remplir les tâches énumérées par la circulaire 33 ACT/36 du 16 mars 1965 (D.G.R.C.), l'Assemblée Générale estime que sont indispensables :

- 1) la reconnaissance d'une compétence particulière qui se traduirait d'abord par une plus grande latitude de décision et permettrait d'aboutir à l'élaboration d'un statut de fonction.
- 2) l'affectation d'un budget spécial dont la gestion serait confiée à l'orienteur et la simplification des formalités de commande de matériel.
- 3) une liaison directe et suivie tant sur le plan administratif avec le Bureau Pédagogique que sur le plan pédagogique avec le B.E.L.C.

Cela mettrait l'orienteur en mesure de :

- prendre connaissance et tirer parti des expériences faites par les autres orienteurs,
- maintenir l'actualité de son information,
- maintenir entre les différents niveaux de travail pédagogique les échanges nécessaires.

.../...

P R O D U C T I O N S

L'Assemblée Générale -

considérant que les productions du B.E.L.C. et la revue Le Français dans le Monde sont parmi les moyens de diffusion les plus efficaces de l'information pédagogique destinée à ceux qui enseignent le français à l'étranger,

demande :

1) qu'une planification de cette information soit entreprise tant au niveau du B.E.L.C. que des autres centres de recherche, qui permette de communiquer les résultats des recherches de la manière la plus complète, la plus cohérente et la plus rapide,

2) qu'il soit prévu dans les activités des membres du B.E.L.C. un temps suffisant pour leur permettre une collaboration active à la rédaction des publications et de la revue,

3) que le personnel se consacrant à temps plein à ces travaux soit augmenté,

4) que les orienteurs, dans leurs postes respectifs fassent une part, dans leurs activités, à la diffusion et à l'utilisation de la production du B.E.L.C., au renouvellement permanent de cette production en faisant connaître des thèmes de recherche et des auteurs possibles.

L'Assemblée Générale -

souhaite que le B.E.L.C. ait toute liberté pour décider d'un programme de productions et en assurer la gestion, l'objectif étant ici de donner la plus large diffusion aux résultats des recherches.

.../..

S T A G E S

L'assemblée Générale considère que la multiplicité des stages, compte tenu des moyens actuels, porte préjudice à l'ensemble des activités du B.E.L.C., paralyse la recherche, sa diffusion et son expérimentation et compromet même l'efficacité des stages considérés comme prioritaires.

Elle estime également qu'un accroissement partiel des moyens du B.E.L.C. en personnel ne suffirait pas à modifier cette situation.

En conséquence, elle demande la limitation du nombre des stages, qu'il s'agisse de stages en France entièrement confiés au B.E.L.C. ou de stages requérant en France ou à l'étranger la participation du personnel du B.E.L.C.

I - STAGES A L'ETRANGER

Pour que le B.E.L.C. puisse étudier la possibilité d'envoyer en mission pour un stage pédagogique à l'étranger, un ou plusieurs de ses professeurs, il conviendra que les conditions suivantes soient réunies :

- que le stage réponde à un vœu explicite des autorités nationales et s'inscrive dans une politique pédagogique suivie, voulue par ces mêmes autorités,
- que l'action pédagogique des professeurs venus de Paris soit préparée, appuyée et suivie activement par le poste culturel,
- que le poste culturel ne dispose pas sur place des moyens suffisants pour organiser lui-même ce stage,
- que le B.E.L.C. dispose en temps utile d'un dossier d'information détaillé sur les problèmes pédagogiques du pays où a lieu le stage.

En conséquence, le B.E.L.C. refusera sa participation directe aux stages de pur prestige, aux opérations pédagogiques sans lendemain, ainsi qu'aux stages de routine qui pourraient être organisés avec le personnel local.

Pour les autres stages répondant effectivement aux conditions posées ci-dessus, le B.E.L.C. étudiera la possibilité de désigner des professeurs chargés de mission, compte tenu de l'urgence de l'action proposée, de la planification des activités du B.E.L.C. et des moyens dont il dispose.

.../...

II - STAGES EN FRANCE

a) Stages destinés à des professeurs étrangers

- . Les mêmes critères sont adoptés que pour les stages à l'étranger,
- . La priorité sera toujours donnée aux groupes de formateurs et de responsables pédagogiques.

b) Stages destinés à des enseignants français

- . Priorité absolue sera donnée à la formation de formateurs (voir document concernant les Orienteurs pédagogiques),
 - . d'une manière générale les stages du B.E.L.C. devront s'adresser exclusivement à des professeurs ayant ou devant avoir des responsabilités pédagogiques,
 - . En conséquence, le B.E.L.C. ne participera plus directement aux stages d'information ou de recyclage destinés aux professeurs praticiens. En revanche, le B.E.L.C. est disposé à assurer la formation et le recyclage permanent du personnel chargé de l'encadrement de ces stages. La formation de base pourra être assurée par un stage d'été spécialisé réservé à ce personnel.
-

.../...

DOCUMENTATION ET INFORMATION DOCUMENTAIRE

Les tâches de documentation au B.E.L.C. sont les suivantes :

1°) Suivre l'activité scientifique dans le domaine des sciences du langage et de l'Éducation. Il est indispensable d'assurer régulièrement le dépouillement des livres nouveaux et des revues spécialisées, et la liaison avec les divers organismes de recherche. Or les exigences de la production et des stages laissent actuellement peu de temps aux chercheurs du B.E.L.C. pour rédiger les fiches d'analyse et les rapports de missions scientifiques (congrès, colloques, etc...), indispensables, aussi bien pour les visiteurs que pour les chercheurs eux-mêmes.

2°) Assurer la gestion de la bibliothèque et les collections de matériel audio-visuel : bandes disques, diapositives, films fixes et animés, figurines, etc...

3°) Mener une enquête permanente sur la situation du français dans les divers pays. L'Enquête permanente sur la situation du français devrait être menée d'une façon systématique. En outre, des contacts spéciaux devraient être pris avec les postes culturels français et les centres étrangers pour constituer des dossiers de préparation de stages. Enfin, des *blocs-stages* devraient être constitués ; ces blocs-stages seraient fournis aux professeurs se rendant à l'étranger : ils y trouveraient des renseignements sur la situation de la langue française dans le pays intéressé, sur les programmes et les méthodes, sur la langue maternelle et les principales difficultés que représente le français pour les élèves, sur des questions pratiques diverses (organisations françaises et locales, personnes à visiter etc...).

4°) Préparer des bibliographies et des listes générales et spécialisées pour différents niveaux d'utilisation.

5°) Informer sur place ou par correspondance, les chercheurs, auteurs de manuels, praticiens et étudiants, sur les problèmes du français langue étrangère.

6°) Produire un bulletin de liaison destiné aux orienteurs pédagogiques en poste pour assurer la qualité et l'actualité de leur information scientifique, leur communiquer les éléments que le Service de Documentation peut rassembler et qu'ils ne sont pas en mesure de se procurer sur place.

.../...

7°) Accueillir et orienter les visiteurs, et leur fournir des rendez-vous ou des adresses pour compléter leur information.

Dans les conditions actuelles les tâches décrites aux paragraphes 2, 4, 7 ont pu être remplies, avec difficulté parfois ; sur les points évoqués en 3 et 5 des résultats très partiels ont pu être obtenus ; enfin en ce qui concerne les points 1 et 6 le B.E.L.C. a été jusqu'à présent dans l'impossibilité de remplir sa mission.

Seules les réformes de structures évoquées dans les autres chapitres et une augmentation substantielle du nombre des documentalistes et des chercheurs permettraient de remédier à cette situation.

.../...

L I A I S O N S

Autonomie ne signifie pas isolement, le B.E. L.C. autonome établira deux types de liaisons avec les organismes ayant sur le plan de la recherche ou de l'application des objectifs comparables aux siens.

I - LIAISONS BILATERALES DE TRAVAIL

Qu'il s'agisse d'Instituts de recherche ou d'application pédagogique (par exemple : l'I.P.N., le C.I.E.P. ou l'I.P.F.E.), ou d'instituts universitaires de recherche et d'enseignement (par exemple : l'Institut de phonétique ou l'Institut d'orthophonie), le B.E.L.C. établira toutes liaisons utiles à son action ou à celle des organismes intéressés et de nature à coordonner les efforts, à planifier les recherches, à éviter les doubles emplois, à contrôler l'expérimentation et l'application. Les liaisons pourront être, selon le cas, organiques et permanentes ou simplement opérationnelles.

II - LIAISONS MULTILATERALES DE COORDINATION

Afin d'assurer une liaison plus étroite avec des organismes de spécificité comparable, le B.E.L.C. demande la création d'un Comité permanent de coordination des organismes ayant pour spécificité la recherche linguistique et pédagogique appliquée à l'enseignement du français langue étrangère.

Il s'agira d'un comité Inter-organismes et non d'une commission ministérielle.

En un premier temps, ce comité comprendra :

- le B.E.L.C., le C.L.A. de l'Université de Besançon,
le C.R.E.D.I.F. et l'I.P.F.E.

Le rôle de ce comité consistera à :

- 1°) coordonner la recherche et l'application,
- 2°) déterminer une politique commune à proposer aux pouvoirs publics et notamment à la Direction de la Coopération et à la Direction Générale des Relations Culturelles en ce qui concerne :

.../...

- l'enseignement du français langue étrangère en France et à l'étranger,
- la formation et le recyclage des professeurs de français langue étrangère,
- la formation de spécialistes de pédagogie du français langue étrangère,

3°) préparer la création d'un corps de professeurs de français langue étrangère utilisables par rotation :

- à l'étranger par détachement auprès de la D.G.R.C., du Secrétariat à la Coopération, de l'U.N.E.S.C.O., des autorités nationales de pays intéressés, etc...
- dans les organismes de recherche ou d'application faisant partie du comité,
- pour l'enseignement du français langue étrangère en France (cours annuels ou cours d'été des universités),
- dans les stages et cours de formation ou de recyclage organisés pour les professeurs de français langue étrangère,

4°) présenter en commun aux pouvoirs publics les besoins des organismes faisant partie du comité, notamment à l'occasion de l'élaboration des plans de développement et des lois de finance.

.../...

BUREAU POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CIVILISATION FRANCAISES A L'ETRANGER.

(Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres)
Section spécialisée de l'Institut Pédagogique National.

L'Assemblée Générale des travailleurs du B.E.L.C. a décidé à la majorité, le 21 Mai 1968, de se mettre en grève en s'associant au mouvement général des étudiants et des travailleurs, pour parvenir au changement des structures actuelles du pays sur le plan social, politique, économique et culturel.

Nous considérons que les responsabilités impliquées dans la crise actuelle imposent la démission du gouvernement.

Nous affirmons ne pas faire confiance à tout gouvernement qui proposerait au pays des réformes partielles et insuffisantes.

L'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité le programme de revendications suivant:

I

Le BELC, Bureau pour l'Enseignement de la Langue et la Civilisation Françaises à l'Etranger, est, par vocation, un instrument utilisable pour une politique culturelle.

L'Assemblée Générale demande:

1.- en ce qui concerne les recherches et les travaux relatifs à l'enseignement de la langue, que les moyens et la liberté lui soient donnés d'accomplir un travail scientifique.

2.- Elle demande également à participer à l'élaboration de la politique culturelle dans le cadre de laquelle est prévue l'utilisation de ses travaux, et à être associée aux décisions de cette politique.

3.- En ce qui concerne le contenu éventuel du matériel pédagogique et surtout les travaux consacrés à l'étude ou à la présentation de la Civilisation française, elle demande que des garanties lui soient

données, qu'à aucun moment, ni au stade de l'orientation des recherches, ni à celui de l'élaboration, le travail du BELC puisse être soumis à des impératifs de propagande ou à des pressions commerciales.

II

1.- L'Assemblée Générale demande que le BELC ait le statut d'Etablissement Public Autonome, sans préjuger du rattachement ou du non rattachement à un autre établissement public autonome.

2.- Elle propose que l'Assemblée Générale décide, en dernier recours, de l'action extérieure et du fonctionnement intérieur du BELC.

3.- Elle demande qu'afin d'assurer la continuité du travail du BELC, le personnel de Direction soit assisté d'un Comité directeur constitué par les représentants de toutes les catégories du personnel.

4.- Elle propose que la nomination du personnel de Direction soit soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

III

L'Assemblée Générale s'associe aux revendications de l'ensemble des syndicats des professions représentées au BELC.

1.- Elle affirme son opposition à la politique actuelle qui vise systématiquement à la contractualisation du personnel de l'Education Nationale. Cette contractualisation est l'expression d'une politique malthusienne de réponse à court terme aux besoins les plus pressants. Elle ne peut que léser les intérêts réels des travailleurs et des organismes employeurs.

2.- Elle demande la réévaluation générale des salaires en accordant une priorité absolue aux salaires les plus scandaleusement insuffisants,

3.- la garantie de statuts et de rémunérations correspondant aux fonctions réellement exercées,

4.- la création de postes budgétaires permettant, entre autres, la titularisation de l'ensemble du personnel. Cette titularisation

devra tenir compte de l'ancienneté effective des candidats dans quel-
que poste que ce soit, privé ou public, et de leurs compétences pro-
fessionnelles, qu'elles relèvent de l'expérience ou d'un diplôme,

5.- la garantie que l'intégration du personnel du BELC à d'autres
services publics se fasse dans des fonctions correspondantes et à des
conditions statutairement identiques,

6.- la participation des élus du personnel à toute décision con-
cernant le recrutement, l'avancement et le licenciement du personnel
à tous les niveaux.

7.- Elle affirme, pour l'ensemble du personnel, le droit à béné-
ficier d'un recyclage et d'un perfectionnement professionnel perma-
nents en cours d'emploi.

Annexe 13 : Archive 6 : Debyser F. (07/11/1974).
[Compte-Rendu de la séance du Haut-Comité Directeur].

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU HAUT-COMITE DIRECTEUR
DU B.F.L.C. DU 7 NOVEMBRE 1974

Président : M. GARRIGUE, Directeur du Service des Affaires Internationales
du Ministère de l'Education.

Participants : M. REY, représentant de l'I.N.R.O.P.

M. AUBA, Directeur du C.I.F.P.

M. JULLIERON

et M. BODIN, représentant la Direction Générale de la Programmation
et de l'Enseignement du Ministère de l'Education

M. NEEL, Service de la Diffusion du Ministère des Affaires
Etrangères (D.G.P.C.S.T.)

M. BREANT, Service de l'Enseignement en coopération du Ministère
des Affaires Etrangères (D.C.R.C.S.T.)

M. GAUTHIER du Ministère de la Coopération

M. GORIN

et Mme AVRONSART du Service des Affaires Internationales du Ministère
de l'Education

F. DEBYSER et J.C. MOTHE

M. GARRIGUE : L'ordre du jour du "conseil d'administration" du "Bureau d'Etudes
pour l'enseignement de la langue et de la civilisation" est d'examiner les
problèmes du B.F.L.C. et de faire une analyse de la situation, non de prendre
des mesures concrètes immédiatement.

Demande à F. Debyser un exposé sur :

- 1) les opérations conduites par le B.F.L.C. au cours des deux
dernières années.
- 2) ses conditions exactes de fonctionnement (budget, personnel,
statut exact de l'organisme).

M. AUBA : Ajouter à l'ordre du jour une mise au point sur les missions du
B.F.L.C. et le rôle du C.D.

F. DEBYSER : Il faudrait redéfinir la mission du B.F.L.C., car de fait le
B.F.L.C. est forcé de la définir lui-même, le C.D. ne se réunissant pas
assez souvent pour pouvoir le faire comme il devrait.

Le B.F.L.C. concourt à l'amélioration de l'enseignement du
Français Langue Etrangère sur 3 axes :

- méthodologie et recherche appliquée
- formation
- production

Ses services s'adressent à son public et aux organismes demandeurs,
les deux principaux étant le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère
de la Coopération.

De plus, le B.F.L.C. a conservé, héritées du B.F.L., des tâches de
liaison.

Ses moyens ont diminué :

- 1) Postes budgétaires : augmentation demandée en vain depuis 10 ans d'un
plus grand nombre de postes. Ce n'est peut-être pas le moment de faire des
demandes pressantes sur ce point, mais il faut noter que les tâches du
B.F.L.C. ont triplé : formation d'encadreurs pédagogiques (1500 animateurs
formés), pour lesquels les moyens promis à l'origine n'ont pas suivi (seulement
subventions ponctuelles, mais ni personnel ni infrastructure) ; stage d'orien-
teurs pédagogiques (qui ne peut être une succession d'enseignements magistraux
s'additionnant, mais doit être un stage d'animation très spécifique, devant
former à un travail d'équipe ; les 2 animateurs à plein temps demandés n'ont
jamais été obtenus ; le principe de stages de 2 ans pour certains, avec
2^e année de co-encadrement, accepté par un ancien C.D., n'a pas été appliqué) ;

.../...

Centre de Documentation pour Travailleurs Migrants (crédits accordés largement, mais non le personnel ; au contraire, 2 postes pris au B.E.L.C. + une partie du secrétariat déjà surchargé) ; les revues (le Français dans le Monde, instrument de recherche, d'information et de "réconfort" des professeurs de Français Langue Etrangère, occupe 3 postes).

Sur les 23 professeurs, si on décompte les administratifs, les Migrants, le secteur revues et Sèvres, il n'en reste que 10 disponibles à plein temps.

Conséquence : depuis 2 ou 3 ans, le B.E.L.C. travaille moins bien, les commanditaires ont l'impression qu'il ne suit pas (exemple : demande de la D.G.R.C.S.T. pour le français instrumental), les idées nouvelles ne sont pas suivies (exemples : formation des adultes, individualisation de l'enseignement).

Le B.E.L.C., considéré à l'étranger comme l'équivalent d'organismes anglais (ETIC) ou allemands qui ont 20 ou 50 fois plus de moyens, ne peut tenir ce bluff que par un système de "bouts de ficelle".

2) Locaux : éclatement actuel en 6 locaux différents (énumération).

Le stage d'orienteurs a eu lieu l'an dernier dans une cave malsaine où il n'est plus question de le tenir. La suppression de Berthollet et le transfert des Migrants à la gare St-Lazare a aggravé la situation. Nous recevons des ministres et toutes sortes de personnalités étrangères dans des locaux dignes de contenir des balais et des serpillères.

Il y a 2 ans déjà, le C.D. reconnaissait que le B.E.L.C. ne pouvait travailler dans ces conditions de locaux. La situation s'est aggravée. Les espoirs de construction sur un terrain de l'Université de Paris ont été déçus. Les ressources propres, dont la proportion est anormalement élevée (50 %) par rapport à la subvention (proportion qui dépasse celle de l'OFRAEME) ne peuvent être utilisées pour résoudre le problème des locaux. Le B.E.L.C. ne peut trouver lui-même de solution à ce problème (manque de moyens ; obstacles de l'administration des Domaines et de la Commission de Décentralisation, levés exceptionnellement pour la rue de Stockholm grâce à une intervention pressante de la Direction à la Formation Continue ; pas de places disponibles dans les Universités voisines).

Nous ne mettons pas de préalable pour une situation au Quartier Latin, mais des propositions comme celle, vague, de M. BERTPAND pour une salle à Asnières, sont pour nous inacceptables s'il ne s'agit que d'un 7e local si distent des 6 autres, car 50 % de l'énergie du B.E.L.C. s'épuise déjà dans la situation actuelle d'éclatement. Le recteur NALLET met de la bonne volonté pour aider le B.E.L.C., qu'il apprécie, et essaie de trouver une solution : il a prié la Direction des Enseignements Primaire et Secondaire de nous trouver des salles de classe dans les lycées Mortaigne ou F. Villon ou dans un établissement scolaire du 5e ou du 14e, mais nous ignorons les résultats de cette démarche.

Le C.D. est plus une structure d'écoute bienveillante que de décision, et ne nous aide guère. La D.G.R.C.S.T. et la Coopération nous ont aidés, mais par la suite le Service des Affaires Internationales a oublié qu'il s'agissait d'une aide au fonctionnement et non d'heures de conférence et ne fait que s'irriter de la répétition de nos demandes. Donc, non seulement nous fonctionnons mal, mais notre mauvais fonctionnement irrite les organismes de tutelle.

Il n'est pas souhaitable que le Ministère des Affaires Etrangères, la Coopération ou le Rectorat (que nous remercions et qui demande à faire partie à l'avenir du C.D.) se substituent au C.D. dans cette fonction d'aide à la solution de nos problèmes.

.../...

M. GARRIGUE : Le B.E.L.C. dispose donc de moyens et de locaux inadaptés à ses missions. Le rôle du C.D. est ambigu et mal défini. Le B.E.L.C. est né du besoin de certains organismes pour remplir ses missions avec souplesse et efficacité. Les 40 postes budgétaires du B.E.L.C. sont un nombre important, difficile ou impossible à augmenter. Les tâches demandées au B.E.L.C. (formation de formateurs, formation des travailleurs migrants, Français dans le Monde) ne sont-elles pas d'une hétérogénéité dangereuse ?

La vocation du B.E.L.C. (amélioration des méthodes d'enseignement du Français Langue Etrangère) reste d'actualité, importante et urgente, et ne peut être remise en cause. D'autre part le B.E.L.C. n'a pas l'exclusivité de cette vocation (Universités, autres organismes spécialisés).

Les moyens ne sont pas adaptés à ces missions :

- le personnel : difficile de l'augmenter, vérifier qu'il est bien utilisé pour la tâche fondamentale de l'organisme
- les locaux : d'accord à 100 % avec F. DEBYSER. Confirme que la situation en locaux de beaucoup d'organismes français ayant affaire aux étrangers est déshonorante.

Mais ces locaux dispersés du B.E.L.C. sont en majorité dans la 5e, où il est difficile d'en trouver d'autres. Un regroupement en banlieue serait bien préférable à une dispersion dans la 5e.

- le budget : préciser la situation

M. AUBA : fait l'historique du B.E.L.C., rattaché au C.I.E.P., lui-même établissement associé de l'I.N.R.D.P. sur une intervention de la Cour des Comptes.

M. BREANT : La "crise de croissance" du B.E.L.C. est de plus en plus aiguë, car les missions ont proliféré, et même 60 ou 80 postes ne pourraient y suffire. Le B.E.L.C. devrait retrouver son rôle d'origine (Bureau d'Etude et de Liaison) et renoncer à son rôle croissant d'intervention directe, que peuvent mener à bien les Universités et le C.R.E.D.I.F. Il faudrait revoir l'ensemble des vocations du B.E.L.C., qui devraient être une mission de coordination, de valorisation des recherches et des actions des Universités, un rôle d'instigateur et de régulateur.

M. GARRIGUE : Il s'agit moins de mettre en cause les missions du B.E.L.C. que de définir leur spécificité. Les Universités sont jalouses de leur autonomie, et n'accepteraient pas d'être coordonnées par un organisme non universitaire comme le B.E.L.C.

M. BREANT : En fait le B.E.L.C. est psychologiquement accepté par les Universités : cf. son rôle dans les problèmes de formation.

F. DEBYSER : L'intervention de M. BREANT est importante. La vocation du B.E.L.C. n'est pas d'être un bureau de 100 personnes, malgré la disproportion entre ses effectifs et ceux de certains organismes français à l'étranger beaucoup plus fournis que lui et qui attendent de lui une assistance.

Il y a le problème de l'économie dans la programmation des tâches. Exemple : le B.E.L.C. a fait de la linguistique quand on n'en faisait pas ailleurs. Maintenant, il n'essaie plus de couvrir le champ. Le B.E.L.C. a maintenant un projet couvrant les besoins de 3 organismes (Ministère des Affaires Etrangères, Coopération, Formation Continue). Sans mégalomanie à l'américaine, il faut au minimum des moyens nécessaires.

M. GARRIGUE : La proportion des administratifs est anormalement élevée au B.E.L.C. : presque 50 %.

F. DEBYSER : C'est parce que vous y incluez les documentalistes, dont il ne faut pas minimiser le rôle : le B.E.L.C. est le 1er organisme européen de documentation dans son domaine.

.../...

M. GORIN : Quel est le poids des tâches de formation ?

F. DEBYSER : En fait, équilibre nécessaire entre recherche et formation, qui sont imbriquées : la recherche alimente la formation, et la formation est nécessaire pour appliquer la recherche. Les commandes urgentes (fabrication de méthodes comme Frère Jacques, 6e-5e vivantes, Pierre et Seydou, ou gros efforts de formation demandé par la D.G.R.C.S.T.) déséquilibrent en avantageant l'une au détriment de l'autre.

M. BREANT : La situation des bénéficiaires des services du B.E.L.C. (Ministère des Affaires Etrangères, Coopération) a évolué : ils ont maintenant grâce au B.E.L.C. du personnel capable d'intervention en formation et en production. Le B.E.L.C. doit guider et coordonner. Il faut des solutions qui démultiplient son action.

F. DEBYSER : Je partage ce point de vue.

M. REY : L'I.N.R.D.P. n'a pas la force de donner au B.E.L.C. les moyens dont il a besoin. C'est le rôle du C.D. Il aurait mieux valu pour les Migrants, plutôt que 350.000 F de subvention, 250.000 F seulement et deux postes.

M. BREANT : La contribution du Ministère des Affaires Etrangères a toujours été aux prix du marché. Mais le Ministère des Affaires Etrangères ne peut donner de postes au B.E.L.C.

M. GARRIGUE : Il est peu raisonnable d'accroître les personnels du B.E.L.C. en fonction des missions : il faut définir ses tâches en fonction du personnel existant. Le B.E.L.C. travaille à la commande : ces commandes se poursuivront-elles ? Le B.E.L.C. doit plutôt coordonner les activités des autres. Le Service des Affaires Internationales a des devoirs à l'égard du B.E.L.C., mais pas de commandes à lui passer. La D.G.P.C. (Direction Générale de la Programmation et de la Coopération) va peut-être lui demander des études sur ses crédits.

M. JULLIERON : Cela pose le problème de la représentation au C.D. de cette Direction Générale.

M. GARRIGUE : Le C.D. doit exercer son rôle de pilotage des activités du B.E.L.C. Tous les organismes qui font appel à lui doivent y être représentés : la Formation Continue, la D.G.P.C. Les demandes de postes doivent être raisonnables et amplement justifiées.

Le C.D. doit s'occuper, plutôt que le Directeur du B.E.L.C., de négocier les contrats, et discuter le programme annuel des activités du B.E.L.C.

M. NEEL : Telles sont bien les dispositions de l'article 4 de l'arrêté de 1966.

M. GARRIGUE : Selon la lettre et l'esprit de cet arrêté, le C.D. doit se réunir 2 fois par an, pour discuter et apprécier le programme du B.E.L.C. et lui donner les orientations souhaitables. Sa composition : S.A.I., I.N.R.D.P., C.I.E.P., D.G.P.C., F.C., M.A.E., M.C.

M. AUBA : Et le Rectorat ?

M. GARRIGUE : Il faudrait peut-être un représentant du Secrétariat d'Etat aux Universités (S.E.U.).

M. BREANT : Ce serait utile.

M. GARRIGUE : La démarche sera faite auprès du S.E.U.

M. AUBA : Il y a le problème des locaux chez Hachette, posé depuis 1964.

M. BREANT : Problème de fond de la revue : le nombre de rédacteurs s'accroît alors qu'il devrait se réduire, une fois la revue lancée.

F. DEBYSER : En fait, il n'y a que 2 rédacteurs pour la revue ; le 3e est pour les journaux pédagogiques, qui sont davantage une opération Hachette que B.E.L.C., et qui elle n'est pas déficitaire.

M. BREANT : C'était normal pour le démarrage de cette opération, plus maintenant.

F. DEBYSER : D'accord.

M. GARRIGUE : s'étonne que le Français dans le Monde soit déficitaire.

M. BREANT : Le C.D. a droit de regard sur cette revue.

M. GARRIGUE : Il faut refaire l'arrêté de 1966. Le C.D. aura à connaître du détail des programmes, et particulièrement de leur adaptation aux moyens dont dispose le B.E.L.C.

Le problème immédiat est celui des locaux.

M. AUBA : Le projet de la rue Jean Calvin a échoué, car le propriétaire du terrain est les diverses Universités, et non la seule Université de Paris.

M. GARRIGUE : Il y avait aussi un autre projet dans le 6e. Il faudrait déposer un projet de construction.

F. DEBYSER : Il faudrait 1500 m², ou au moins 1200 m². La location en bâtiment privé est à exclure à cause des Domaines.

M. GARRIGUE : Il y a le problème de la décentralisation : l'argument de la vocation internationale du B.E.L.C. pour le maintenir à Paris est complètement faux. Le problème de la liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ne serait pas insoluble si le B.E.L.C. était à Orléans.

M. GOBIN : Il faudrait construire non pour le B.E.L.C. seul, mais pour tous ces organismes regroupés.

M. GARRIGUE : Il faudrait explorer les possibilités des villes nouvelles de la grande banlieue, poser le problème d'ensemble B.E.L.C.-C.R.F.D.I.F. et autres, et non traiter ces problèmes fragmentairement, sans que la modification des statuts y soit nécessairement liée.

M. AUBA : Un Comité de Coordination B.E.L.C.-C.R.F.D.I.F. serait utile.

M. GARRIGUE : Que F. DEBYSER fasse pour le prochain C.D. un programme détaillé d'organisation des locaux. La meilleure solution serait un bâtiment déjà existant dans une des villes nouvelles, par exemple Créteil.

M. REY : Versailles n'est qu'à l'état de projet. Pour Créteil, la programmation reste à fixer : on n'en parlera qu'en 1976.

M. GARRIGUE : Il faut chercher ailleurs qu'à Paris.

F. DEBYSER : Nous n'excluons pas Créteil à priori, mais il faut quand même chercher les possibilités à Paris.

M. GARRIGUE : Il faut chercher des deux côtés à la fois. Je me renseignerai sur les possibilités de dégagement de locaux à Paris.

.../...

F. DEBYSER : Ou dans la "petite ceinture" (Asnières, Clichy).

M. REY : Il n'y a rien là de possible avant 1976.

F. DEBYSER : Il y a le problème immédiat du stage d'orienteurs.

M. BREANT : Nous ne pouvons rien faire. D'accord pour ne pas faire revenir les orienteurs à la cave de Melchbranche. Ne peut-on se faire prêter des locaux ?

F. DEBYSER : Avec 10 orienteurs, on a pu se débrouiller. Pour 25, il faudrait un local pas trop éloigné de Lhomond. Nous excluons Asnières comme 7^e local. Nous préférons dans ces conditions ne pas faire le stage. Nous n'avons pour l'instant que la démarche du Recteur MALLET. C'est un local permanent qu'il nous faut, à la rigueur pour 4 jours par semaine ou tous les matins, mais non quelques heures par semaine. La location de salles au coup par coup est bien plus coûteuse.

M. GOBIN : Et le 6^e étage de la rue Jean Calvin, qui appartient à M. ALBERTI ?

F. DEBYSER : Le C.R.F.D.I.F. en a demandé l'utilisation. Mais les 2 petites salles de ce 6^e étage nous suffiraient.

M. GARRIGUE : Je consulterai M. ALBERTI.

F. DEBYSER : Les stagiaires sont déjà là et ne travaillent pas : nous n'avons assuré que l'accueil. Il nous faut au minimum une salle de 50-60 m², plus une de 25 m².

M. GARRIGUE : Je vais me mettre en rapport avec le Rectorat (M. FIANELLI) et s'il le faut, téléphoner aux chefs d'établissement de Montaigne, etc... puisque la lettre du Rectorat n'a pas dû les atteindre.
Notre prochaine réunion aura pour ordre du jour ... ?

M. GOBIN ... le programme d'action du R.E.L.C. pour 1975 et les différentes tâches du R.E.L.C. ...

F. DEBYSER : ... et la "redynamisation" du rôle du C.D., la définition des missions attendues.

M. GARRIGUE : En attendant la refonte de l'arrêté, nous convoquerons le C.D. actuel, plus un représentant de la Formation Continue. Proposons une date avant la fin de l'année.

M. AUBA : propose la date du vendredi 13 décembre.

F. DEBYSER : En attendant, qui au S.A.I. suit notre problème de locaux ?

M. GARRIGUE : M. GOBIN, Mme AVRONSART ou moi-même. La prochaine réunion du C.D. aura lieu le 13 décembre à 9 h 15. F. DEBYSER devra présenter son programme d'organisation des locaux, et envoyer à l'avance aux membres du C.D. un programme d'activités. La séance est levée.

Annexe 14 : Archive 6bis : Debyser F. (07/11/1974).
[Compte-Rendu de l'intervention de F. Debyser au Comité Directeur].

Annexe 14

COMPTE-RENDU DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR F. DEBYSER
AU COMITE DIRECTEUR

Invité par M. Garrigue à faire un exposé succinct des activités, des problèmes et des orientations du BELC, M. Debyser, reprenant les points principaux d'un rapport qu'il a établi en septembre à l'intention de M. Marbeau, ^(voir pièce jointe) rappelle la vocation du B.E.L.C., évoque le développement des activités de cet organisme depuis sa création et souligne enfin les difficultés auxquelles il se heurte qui tiennent à la fois aux besoins en personnel et au manque de locaux.

En ce qui concerne la mission du BELC, il rappelle qu'elle consiste à contribuer à l'amélioration de l'enseignement du français langue étrangère, en intervenant sous trois formes, recherche appliquée, productions méthodologiques et formation, sans oublier l'action en France auprès des migrants à laquelle répond la mission de création d'un centre de documentation pour les travailleurs migrants.

Monsieur Debyser souligne cependant l'absence de directives en ce qui concerne l'exécution de la tâche du BELC, le Comité Directeur ne se réunissant pas assez souvent pour orienter l'action du BELC, c'est l'organisme lui-même qui se fixe ses objectifs un peu au jugé, et en répondant au coup par coup aux demandes des ministères.

Monsieur Debyser évoque ensuite le développement des activités du BELC alors que ses moyens n'ont pas augmenté et repose le problème du personnel et des locaux.

En ce qui concerne le personnel il rappelle que la demande d'augmentation des postes budgétaires de l'organisme remonte à dix ans et n'a jamais été satisfaite, pas plus que les demandes plus récentes liées au développement du stage d'orienteurs pédagogiques, ni celles qu'ont motivées la création du centre pour les migrants.

Ce n'est peut-être pas le moment de faire des demandes pressantes sur ce point, mais il faut noter que les tâches du BELC ont triplé : formation d'encadreurs pédagogiques (1500 animateurs formés), pour lesquels les moyens promis à l'origine n'ont pas suivi (seulement subventions ponctuelles, mais ni personnel ni infrastructure) ; stage d'orienteurs pédagogiques (qui ne peut être une succession d'enseignements magistraux s'additionnent, mais doit être

.../...

un stage d'animation très spécifique, devant former à un travail d'équipe ; les 2 animateurs à plein temps demandés n'ont jamais été obtenus ; le principe de stages de 2 ans pour certains, avec 2^e année de co-encadrement, accepté par un ancien C.D., n'a pas été appliqué ; Centre de Documentation pour Travailleurs Migrants (crédits accordés largement, mais non le personnel ; au contraire 2 postes pris au B.E.L.C. + une partie du secrétariat déjà surchargé) ; les revues (le Français dans le Monde, instrument de recherche, d'information et de "réconfort" des professeurs de Français langue étrangère, occupe 3 postes), enfin un grand nombre de missions à l'étranger : environ 40 par an. Sur les 23 professeurs, si on décompte les administratifs, les Migrants le secteur revues et Sèvres, il n'en reste que 10 disponibles à plein temps.

Conséquence : depuis 2 ou 3 ans, le BELC travaille moins bien, les commanditaires ont l'impression qu'il ne suit pas (exemple : demande de la DGRCSST pour le français instrumental), les idées nouvelles ne sont pas suivies (exemples : formation des adultes, individualisation de l'enseignement).

Le BELC, considéré à l'étranger comme l'équivalent d'organismes anglais (ETIC), allemands ou russes qui ont 20 à 50 fois plus de moyens, ne peut continuer à tenir ce bluff.

Locaux : éclatement actuel en 5 locaux différents (énumération).

Le stage d'animateurs a eu lieu l'an dernier dans une cave malsaine où il n'est plus question de le tenir. La fin du bail de la rue Berthollet et le transfert des Migrants rue de Stockholm près de la gare St-Lazare a aggravé la situation. Nous recevons des ministres et de nombreuses personnalités étrangères et des groupes dans des locaux indignes de la France.

Il y a 2 ans déjà, le C.D. reconnaissait que le BELC ne pouvait travailler dans ces conditions de locaux. La situation s'est aggravée. Les espoirs de construction sur un terrain de l'Université de Paris ont été déçus. Les ressources propres, dont la proportion est anormalement élevée (50 %) par rapport à la subvention (proportion qui dépasse celle de l'OFRAEME) ne peuvent même pas être utilisées pour résoudre le problème des locaux. Le BELC ne peut trouver lui-même de solution à ce problème (manque de moyens ; obstacles de l'administration des Domaines et de la Commission de Décentralisation, levés exceptionnellement pour la rue de Stockholm grâce à une intervention pressante de la Direction à la Formation Continue ; pas de places disponibles dans les Universités voisines).

Nous ne mettons pas de préalable pour une situation au Quartier Latin mais des propositions comme celles qui ont pu être faites pour aider le BELC par l'UER d'allemand à Asnières, sont pour nous inacceptables s'il ne s'agit que d'un 6^e local si distant des 5 autres, car 50 % de l'énergie du BELC s'épuise déjà dans la situation actuelle d'éclatement. Monsieur le Recteur Mallet souhaite

.../...

aider le BELC et essaie de trouver une solution : il a prié la Direction des Enseignements Primaire et Secondaire de nous trouver des salles de classe dans les lycées Montaigne ou F. Villon ou dans un établissement scolaire du 5e ou du 14e, mais nous ignorons les résultats de cette démarche.

Le C.D. au cours des dernières années n'a fonctionné que comme un lieu d'écoute bienveillant, jamais comme une instance d'aide ou de décision. L'aide à l'organisme est parfois venue directement des ministères intéressés, mais n'a jamais pu se concrétiser en aide en personnel et en locaux ; d'ailleurs ces ministères nous renvoie désormais au Comité Directeur estimant que le B.E.L.C. appartenant à l'Education, c'est ce ministère qui a la charge d'en résoudre les problèmes. Il en est de même pour le Rectorat dont l'aide au BELC a été entièrement désintéressée, mais il convient de rappeler que Monsieur le Recteur Mallet, tout désireux qu'il est de venir en aide au BELC, s'étonne que le BELC s'adresse à ses services plutôt qu'à ses autorités de tutelle directe."

Annexe 15 : Archive 7 : Personnel du BELC (22/10/1968).
[Rapport du BELC sur sa relation avec le monde universitaire].

- 2 -

Les qualités scientifiques des chercheurs du B.E.L.C. sont reconnues par les Universités qui ont déjà accueilli certains d'entre eux ou qui viennent de faire appel à certains autres à l'occasion des récentes créations de postes :

- 1) M. FRANCOIS, nommé assistant à l'Institut de Linguistique de la Faculté des Lettres de Paris.
- 2) M. GALISSON, probablement nommé assistant à la Faculté des Lettres de Besançon.
- 3) M. LE GOFFIC, sollicité pour occuper un poste d'assistant à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
- 4) M. COMPANYS, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maître assistant, invité à poser sa candidature à Vincennes.
- 5) Mlle WAGNER, assistante à la Faculté des Lettres de la Sorbonne.
- 6) Mme PETIT, assistante du Professeur Berque au Collège de France.
- 7) Mme ROJAS, candidate à un poste d'assistante à Vincennes.
- 8) M. CALVET et Mlle CALLAMAND recevront certainement des propositions à la prochaine rentrée universitaire.

Tous ces départs effectifs ou à venir privent le B.E.L.C. de la substance qui nourrit son action et la justifie aux yeux des responsables de l'enseignement du français qui, dans le monde entier, font appel à notre Bureau pour que celui-ci apporte sa contribution à la formation de leurs professeurs, à l'élaboration de leurs méthodes, aux travaux de leurs propres équipes de chercheurs.

Notre organisme a en effet pour mission d'encourager les recherches linguistiques, psycholinguistiques et psychopédagogiques et de les exploiter en vue de leur application à l'enseignement du français langue étrangère.

Il est paradoxal de constater que c'est en France où les universités font le plus gros effort dans l'enseignement du français dispensé aux étrangers que la recherche laisse le plus à désirer dans ce domaine alors que les universités anglaises et américaines multiplient leurs unités de recherches dans le domaine de l'enseignement du français et des langues étrangères.

.../...

Les travaux du B.E.L.C., sur le français langue étrangère, sont actuellement utilisés par des chercheurs qui, dans les Universités, à l'Institut Pédagogique National et au Ministère de l'Education Nationale, étudient les problèmes que pose l'enseignement du français langue maternelle. Ils répondent aux recommandations du § IV de l'exposé des motifs de la loi d'orientation.

Ils contribuent ainsi à l'amélioration continue de la pédagogie de la langue maternelle et des langues vivantes - les deux langages qui, avec les mathématiques, constituent, comme l'a souligné le Ministre de l'Education Nationale, les trois axes indispensables de la culture.

Avec les départs du B.E.L.C. de MM. FRANCOIS et GALISSON et de Mme ROJAS vers des universités, se trouvera remis en cause notre accord avec trois Universités britanniques (Essex, Londres et Coventry) en vue de réaliser une enquête socio-linguistique sur l'état actuel de la langue française. Cette enquête entre dans le cadre de l'article 2 du titre I de la loi d'orientation qui encourage les initiatives et les dispositions nécessaires pour développer la coopération universitaire internationale.

Au cours de l'année 1967, le B.E.L.C. a établi des relations avec plus de 3 000 professeurs étrangers de 67 pays différents à l'occasion de 73 stages et 15 missions. Ces professeurs chargés de la formation des professeurs de français appartiennent souvent dans leur pays à des organismes à statuts d'enseignement supérieur, puisque, dans la plupart des pays - comme cela est maintenant prévu dans la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur - ce sont des établissements universitaires qui sont responsables de la formation pédagogique.

Pour les raisons qui viennent d'être brièvement exposées :

A - Le B.E.L.C. réaffirme sa vocation :

- 1) d'entreprendre des recherches universitaires sur la langue française et sur la pédagogie du français langue étrangère, avec ouverture sur l'enseignement du français langue maternelle.

.../...

- 2) d'étudier les différentes formes d'application de ces recherches linguistiques et pédagogiques à l'enseignement du français langue étrangère ;
- 3) d'élaborer et d'expérimenter un matériel pédagogique expérimental inspiré par ces recherches et ces études ;
- 4) d'assurer, par des cours réguliers et des stages, la formation des responsables de l'enseignement du français langue étrangère ;
- 5) de maintenir la liaison avec les centres universitaires de recherches, d'application, d'enseignement et d'élaboration de matériel qui, à l'étranger, et parfois isolément en France, oeuvrent dans le même sens que le B.E.L.C.

B - L'application, l'enseignement, l'élaboration de matériel pédagogique et Les relations avec les spécialistes étrangers ne se justifient que si ces activités sont associées à la recherche universitaire, il ne peut être question pour le B.E.L.C., sous peine de trahir sa vocation, de poursuivre sa mission alors que des universités lui enlèvent ses meilleurs éléments obligés, pour des raisons de carrière, à abandonner une spécialité dans laquelle ils ont fait leur preuve et à laquelle ils ne peuvent se consacrer que dans le cadre d'une équipe, en raison de la multiplicité des tâches que coordonne cette spécialité.

C - Le B.E.L.C. invite une université française ou une unité d'enseignement et de recherche à inscrire ces recherches dans le cadre de ses activités, comme c'est aujourd'hui le cas dans les pays qui ont pris conscience que, dans un monde où la communication, la réflexion et la réalisation dans les différents secteurs des activités humaines passent par le langage, il appartient à l'enseignement supérieur d'assumer la responsabilité de ces recherches.

D - Le B.E.L.C. sollicite de la Direction des Enseignements supérieurs l'affectation à cette université, d'un nombre de postes suffisant pour que soit poursuivie la recherche dont notre organisme assume seul, jusqu'à présent les responsabilités. Ces enseignants seront recrutés conformément aux dispositions du Titre VI de la loi d'orientation. Ils constitueront une équipe de recherche rattachée à l'université ou à l'unité d'enseignement et de recherche intéressée par ce projet.

.../...

Si ces deux préalables se trouvent réunis :

- intérêt d'une université française pour les travaux du B.E.L.C.
- mise à la disposition de cette université ou de cette unité d'enseignement et de recherche, des postes d'enseignants nécessaires,

un accord pourrait intervenir entre le B.E.L.C. et cette université ou unité d'enseignement et de recherche sur les bases suivantes :

- a) L'équipe de recherches se consacre à des travaux sur le français langue étrangère et sur la pédagogie de son enseignement ;
- b) Le programme des travaux de l'équipe de recherches est élaboré par une commission à laquelle participent les représentants de l'université ou de l'unité d'enseignement et de recherche, le Directeur du B.E.L.C. et les chercheurs ;
- c) Le B.E.L.C. assure la publication de ces travaux qui porteront la double mention du B.E.L.C. et de l'université ou de l'unité d'enseignement et de recherche ;
- d) Le B.E.L.C. met à la disposition de l'équipe de recherches toutes les ressources de sa structure administrative (secrétariat, documentation, bibliothèque, crédits de fonctionnement) ;
- e) Les chercheurs de l'équipe de recherches consacrent une partie de leur temps d'enseignement au groupe de stagiaires orienteurs pédagogiques français et étrangers régulièrement inscrits à l'université dont dépend l'équipe de recherches ;
- f) Conformément aux textes réglementant les fonctions d'enseignement supérieur, cet enseignement peut être complété par des cours donnés à la dite université ou à l'unité d'enseignement et de recherches ;
- g) Les missions à l'étranger sont par priorité et en accord avec l'université ou l'unité d'enseignement et de recherches, confiées aux membres de l'équipe de recherche chaque fois qu'elles impliquent des contacts avec des spécialistes des universités étrangères ;
- h) Les membres de l'équipe de recherches ne participent à des stages de formation de professeurs à l'étranger qu'avec leur accord et celui de l'université ou de l'unité d'enseignement et de recherche.

B.E.L.C. - 22/10/1968 - j1/fg - n° 2308

Annexe 16 : Archive 8 : Personnel du BELC (≈1968-1970).
[Projet de rapport BELC 1968-1970 : demandes et problèmes]

PROJET DE RAPPORT BELC

1968 - 1970

I Rôle du BELC

II Les demandes :

A - des demandes extérieures croissantes

B - état des problèmes de l'enseignement du français

III Les problèmes du BELC

A - personnel

B - statut

C - locaux

D - difficultés internes de fonctionnement

1- Rôle du B.E.L.C.

Le rôle du B.E.L.C. est de contribuer à l'amélioration et au développement de l'enseignement du Français hors de France.

- par des recherches portant sur l'application des sciences de l'Education (Pédagogie, Psychopédagogie, Psychologie Expérimentale, Psychosociologie, Psycholinguistique) et du langage (Linguistique Générale, Linguistique Française, Linguistique Appliquée, Linguistique Contrastive) au perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement du français langue étrangère ou seconde ;
- par l'élaboration ou la contribution à l'élaboration d'ensembles pédagogiques, de manuels, ou de matériel didactique conforme aux conclusions de ces recherches et mieux adaptés aux besoins actuels ;
- par la formation, le recyclage ou l'information des professeurs français et étrangers ainsi que des responsables pédagogiques intéressés (Inspection, Direction de programmes, Ecoles et Facultés de formation de professeurs).

La spécificité du B.E.L.C. , par rapport à d'autres organismes ayant une mission comparable (par exemple le C.R.E.D. I.F.) est de s'attacher en priorité à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux contextes locaux, qu'ils soient d'ordre

linguistique : différences de langues impliquant une approche adaptée au contexte linguistique
un chinois, un arabe et un anglais ne rencontrent pas les mêmes difficultés dans l'étude du français ;

.../

scolaire : âge des élèves, horaires et durée des études, programmes en vigueur et réforme en cours :
un Finlandais qui étudie le français 4ème
langue étrangère en classe terminale a besoin
d'outils pédagogiques différents d'un élève
britannique ou algérien ;

économique : développement du pays concerné : Equipement
et infrastructure scolaire, statut et qualification
des professeurs ;

ou politique : planification de l'enseignement et options
relatives au contenu des programmes.

L'action du B.E.L.C. est toujours adaptée à ces
différentes variables même si elle a généralement pour but ou
pour résultat d'infléchir certaines d'entre elles (par exemple
modification des programmes, amélioration des méthodes et man
formation de professeurs).

De par ces orientations, le B.E.L.C. est et doit être
au service :

a) des ministères intéressés qui demandent éventuell
au B.E.L.C. d'assurer des activités de formation
de recyclage sous forme de stages et dans certains
cas, d'élaborer des ensembles pédagogiques :

- du Ministère de l'Éducation Nationale

- du C.I.E.P. dont le B.E.L.C dépend
- de la Direction de la Coopération
- du Service de l'Enseignement dans les Départements
et Territoires d'Outre-mer
- de la Direction de la Pédagogie

- du Ministère des Affaires Étrangères

- de la D.G.R.C.S.T.
- du Secrétariat d'Etat à la Coopération

.../

b) d'organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe ou l'U.N.E.S.C.O.

c) du public de professeurs français ou étrangers de français, langue étrangère ou seconde, ainsi que de responsables français et surtout étrangers de cet enseignement. Ce public attend surtout du B.E.L.C qu'il développe ses activités de recherche appliquée.

.../

II A- Des demandes extérieures croissantes.

Depuis 1967, une part de plus en plus importante des activités du BELC est consacrée à l'exécution de tâches "sur commande", qu'il s'agisse d'élaboration de matériel pédagogique ou d'activités de formation. Cette demande accrue faite à notre organisme, si elle témoigne de son audience, ne va pas sans lui poser des problèmes et entraîner des difficultés et des ralentissements dans d'autres domaines

(en plus = expertiser)

Elaboration de matériel pédagogique

Mentionner Pierre et Seydou

. ensemble 6è et 5è Vivantes, destiné à couvrir l'enseignement du français des deux premières années des établissements secondaires d'Afrique Francophone, élaboré pour le compte du Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération. Il s'agit là d'un domaine auquel peu d'attention avait été prêtée, qui a demandé (et continue à demander pour la 5è) beaucoup de temps et de personnel, alors que les délais de réalisation prévus sont courts.

Le travail ainsi réalisé est lui-même à l'origine de missions et de stages de plus en plus nombreux dans les pays auxquels il est destiné.

Activités de formation (stages et missions préciser demandeurs)

* à l'étranger : Pendant l'année scolaire 1968-69, des missions ou stages, d'une durée de quelques jours à 6 semaines, ont été effectués par le BELC dans plus de 30 pays différents. Souvent, l'existence de ces stages n'a été portée à notre connaissance que peu de temps avant la date où ils devaient avoir lieu. Il y a eu quatre stages dans la seule Yougoslavie.

.../

* en France : Outre divers séjours d'étude, stages, ou journées d'information de groupes de professeurs français ou étrangers, il faut mentionner essentiellement :

* le stage d'orienteurs pédagogiques, qui dure toute l'année scolaire et qui s'adresse à une quinzaine de professeurs français et étrangers auxquels le BELC (en collaboration avec l'IPFE depuis 1969) s'efforce d'assurer une formation complète pour tout ce qui touche à leurs futures tâches d'orienteurs.

* Depuis juillet 1969, deux sessions pédagogique de six semaines chaque année s'adressent, l'été (Aix en 1969, Grenoble 1970) à plus de 200 professeurs français enseignant le français à l'étranger et l'hiver (Marly, 1970) à une cinquantaine de professeurs enseignant particulièrement dans les pays de l'hémisphère Sud. Le but de ces sessions est d'assurer le recyclage de ces professeurs, dans tous les aspects de l'enseignement du français

* Depuis la rentrée 1970, assistance pédagogique à des établissements primaires ayant une forte proportions d'enfants d'immigrants étrangers dans leur classe. C'est là un domaine nouveau, où le BELC ne peut à l'heure actuelle qu'une contribution réduite, dont les modalités sont encore à mettre au point.

Toutes les activités mentionnées ci-dessus correspondre pleinement au rôle et à la raison d'être du BELC. Elles sont bénéfiques et stimulantes sur le plan de la recherche par certains aspects : elles conduisent à des efforts de réflexion plus approfondies que par le passé sur les problèmes de la formation et de l'information à tous les niveaux : la seule mise au point de formule de stages ne peut se passer des apports de la psychopédagogie, des études sur la dynamique des groupes, sur l'utilisation des moyens audio-visuels, y compris télévision et cinéma, etc. Elles lui posent toutefois plusieurs problèmes :

.../

- par leur nombre et leur poids, relativement aux moyens du BELC. Et encore le BELC a-t-il dû renoncer depuis 1967 à nombre d'opérations qu'il n'était matériellement pas en mesure de mener à bien (par exemple les traditionnels stages d'été pour professeurs étrangers, la réalisation pour l'Unesco d'un Guide du professeur de français en Afrique Francophone, de nombreux stages dans divers pays), ou mesurer chichement sa participation à d'autres (stages de coopérants partant pour l'Afrique).

Il apparaît que - dans le cadre de la liberté de manœuvre du BELC - il lui est difficile de fixer et de suivre une politique de choix des objectifs qui lui permette de planifier son action (surtout en matière de stages à l'étranger). Cette planification apparaît néanmoins de plus en plus nécessaire.

- par le déséquilibre qui risque d'en résulter au sein du BELC entre les activités "externes" ci-dessus (malgré leur valeur de stimuler) et les recherches "internes" sur l'application des Sciences de l'Education et du langage, auxquelles ne peut être dévolue que la portion congrue.

Ce sont pourtant ces recherches qui en dernier ressort justifient les interventions du BELC et garantissent sa compétence. Toute diminution de l'activité de recherche affaiblit sa position.

II B- Problèmes, anciens et nouveaux,

à propos de l'enseignement du français

Or de telles recherches apparaissent plus nécessaires que jamais, au moment où on devient peut-être moins enclin à se satisfaire des résultats acquis par les recherches des années 50 et 60.

Ne serait-ce que sur la route déjà tracée, on voit mal comment continuer : c'est le problème du Niveau 2 (et au-delà !), pour lequel on cherche encore des bases théoriques, linguistiques

.../

et méthodologiques. Chemin faisant certains problèmes qu'on avait repoussés et qu'il n'est plus possible d'élucider resurgissent :

- sur les rapports entre la langue et ce qu'elle véhicule, ou ce qu'on veut lui faire véhiculer (le "contenu culturel").

- sur les finalités d'un cours de français et son adaptation aux besoins du public considéré.

Que ces problèmes soient difficiles et lourds d'implication ne saurait dispenser de les approuver.

Le besoin de recherches n'est pas moins grand dans le domaine de l'apprentissage, où les limites (voire les dangers) du modèle behavioriste sont manifestes, et où on s'interroge sur les possibilités d'accession à la créativité dans une langue étrangère. Comment concevoir cet "enseignement" ?

Questions fondamentales pas encore résolues, nouveaux problèmes, tendance à une affirmation moins tranchée de principes qui ont pu paraître définitifs, la recherche est plus "interrogative" que jamais.

plus contrôlés, textes, examens.

Actuellement, l'enseignement du français aux étrangers ressortit presque uniquement à deux modèles,

- l'un, traditionnel et vague, (cas de l'élève qui fait du français pendant sa scolarité ou

- à l'Alliance locale, sans préoccupation très ferme de finalités ni d'adéquation de l'enseignement à ces finalités) dont la critique n'est plus à faire

- et l'autre, étroit et limité, lié à une sorte de behaviorisme structuraliste (cas de l'étudiant, qui apprend par une méthode audio-visuelle, le français parlé de la vie quotidienne).

Il devient urgent de prendre en considération,

- . le rôle que peut jouer le français comme véhicule

.../

d'autres connaissances, soit là où le français est langue d'enseignement, soit pour ceux qui veulent en faire à des fins spécialisées.

III- Pour remplir son rôle, le BELC se heurte à trois sortes de problèmes :

A - une insuffisance certaine en personnel (ceci lié à des questions de statut).

B - des conditions matérielles peu satisfaisantes.

C - des difficultés internes de fonctionnement.

A- Le problème du personnel (? + difficulté à pourvoir)

Le BELC dispose actuellement de 16 postes de professeurs titulaires et de 4 emplois disponibles pour des chercheurs (classés documentalistes).

Sur ces 20 personnes :

- 2 sont absorbées à peu près exclusivement par des tâches d'administration et de liaison (personnel de Direction) ;
- 3 par la rédaction des revues ;
- 2 par une participation à plein temps aux stages et aux activités pédagogiques du C.I.E.P. de Sèvres.

Restent 13 personnes, qui doivent supporter l'effort de la totalité des activités décrites ci-dessus. Or ces activités ont plus que doublé depuis la création du BELC en 1966 sans que le BELC ait bénéficié de l'attribution de nouveaux postes budgétaires.

B- La liaison avec l'enseignement supérieur

Depuis déjà plusieurs années le Comité de Direction avait régulièrement évoqué l'intérêt qu'il y aurait à ce que le BELC dispose de postes de l'enseignement supérieur et notamment de postes d'assistants et de maître-assistants.

Les activités d'enseignement et de recherche justifient cette aspiration. Les faits également puisque 15 des chercheurs
.../

du BELC ont été au cours des trois dernières années nommés dans les Facultés. L'exode des meilleures compétences du BELC vers l'Université ne peut être freiné que si des postes sont créés pour ordre pour notre organisme en liaison avec les nombreux instituts ou U.E.R. intéressés. Seule cette mesure permettra que les chercheurs actuellement contractuels sur des postes de documentalistes ou même vacataires, ne mettent pas tout en oeuvre pour quitter notre organisme qui, s'il exige d'eux des aptitudes à la recherche et à l'enseignement, ne leur donne ni les garanties d'emploi ni le cadre auquel ils peuvent légitimement aspirer.

Il convient toutefois de signaler qu'un premier poste doit être attribué au BELC le 1er octobre prochain. Cette décision prise en notre faveur par Monsieur le Directeur Général des Enseignements Supérieurs, qui a toujours suivi avec intérêt et sollicitude nos activités, est capitale pour l'avenir de notre établissement et devrait être élargie par la suite.

Un minimum de 10 postes supplémentaires serait nécessaire pour mettre le BELC en état de mener à bien de façon plus efficace ces trois types d'activités également prioritaires et de répondre à l'attente que les Services publics comme les professeurs de français dans le monde mettent en lui.

C- Le problème des locaux. (+ Berthollet)

Le BELC dispose actuellement de 250 mètres carrés utiles de bureaux situés dans des bâtiments vétustes, 9, rue Lhomond (ancienne pension de famille) et 8, rue Malebranche (ancien atelier d'artisan). L'exiguïté de ces locaux ne permet pas d'assurer des conditions de travail satisfaisantes au personnel. Certains de ces employés ayant 4 à 7 ans d'ancienneté travaillent depuis leur entrée au BELC dans des caves. Le public français et surtout étranger est en général consterné par l'exiguïté et la pauvreté du cadre dans lequel nous les recevons

.../

D- Difficultés internes de fonctionnement.

La disproportion entre les tâches à accomplir et les moyens fait courir des risques évident de dispersion et de manque de continuité. Elle impose comme condition d'une véritable productivité une définition d'objectifs réalisables, et une programmation des activités réduisant au minimum la part de l'imprévu, qui n'ont pas été établies avec suffisamment de netteté, en dépit des structures que le BELC s'est données dans cette intention en 1968.

Le bilan des trois années 1968, 69 et 70 fait apparaître des réalisations importantes en ce qui concerne la production méthodologique et les activités de formation, mais une production et un dynamisme faibles par ailleurs.

- Structures

En 1968, le BELC, par souci de démocratie et d'efficacité et sans remettre en cause les Directeurs, nommés, du BELC, a apportés deux changements essentiels à ses structures :

- l'Assemblée Générale de tous les membres du BELC est l'organe essentiel de la maison, dont relèvent toutes les questions et décisions importantes.

- un comité directeur composé des deux directeurs et de quatre membres élus assure collégialement la gestion du BELC et prépare le travail de l'Assemblée Générale.

Dans la réalité des faits, l'Assemblée Générale a perdu graduellement son importance réelle et la conscience de son rôle. La détermination, en commun, d'un programme de travail répondant aux exigences formulées plus haut, et sa réalisation, n'ont pu être menées à bien. Diverses tentatives d'organisation en Commission de Recherche et de Méthodologie ont échoué !

De son côté, le Comité Directeur a été impuissant à remédier à cet état de choses, et s'est vu graduellement condamner soit à l'inefficacité, soit à des décisions senties comme des

.../

Annexe 17 : Archive 9 : Personnel du BELC (≈1970).

[Statut, rôle, moyens, personnel, fonctionnement, productions et publications et problèmes actuels du BELC]

- I -

STATUT DU B.E.L.C.

En 1959, sur une initiative conjointe de la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques (Ministère des Affaires Etrangères) et de la Direction de la Coopération (Ministère de l'Education Nationale) était créé le Bureau d'Etude et de Liaison pour l'Enseignement du Français dans le Monde (B.E.L.). Le B.E.L. était une association régie par la Loi de 1901 ; cet organisme bénéficiait d'une subvention de la Direction de la Coopération ainsi que d'un certain nombre de postes de personnel administratif et enseignant de l'Institut Pédagogique National.

En 1966, cet organisme a été remplacé par le Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises à l'étranger (B.E.L.C.), rattaché à l'Education Nationale en tant que Section spécialisée de l'Institut Pédagogique National, faisant partie du Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (cf. Journal Officiel du 20 mai 1966).

De ce fait, il dépend hiérarchiquement, notamment en ce qui concerne sa gestion, du Directeur du C.I.E.P. de Sèvres. En outre, l'orientation de ses études et travaux est déterminée par un Comité de Direction dont la présidence est assurée par le Directeur de la Coopération.

.../...

- II -

ROLE DU B.E.L.C.

Le rôle du B.E.L.C. est de contribuer à l'amélioration et au développement de l'enseignement du Français hors de France

- par des recherches portant sur l'application des sciences de l'Education (Pédagogie, Psychopédagogie, Psychologie Expérimentale, Psychosociologie, Psycholinguistique) et du langage (Linguistique Générale, Linguistique Française, Linguistique Appliquée, Linguistique Contrastive) au perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement du français langue étrangère ou seconde ;
- par l'élaboration ou la contribution à l'élaboration d'ensembles pédagogiques, de manuels, ou de matériel didactique conforme aux conclusions de ces recherches et mieux adaptés aux besoins actuels ;
- par la formation, le recyclage ou l'information des professeurs français et étrangers ainsi que des responsables pédagogiques intéressés (Inspection, Direction de programmes, Ecoles et Facultés de formation de professeurs).

La spécificité du B.E.L.C., par rapport à d'autres organismes ayant une mission comparable (par exemple le C.R.E.D.I.F.) est de s'attacher en priorité à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux contextes locaux, qu'ils soient d'ordre

linguistique : différences de langues impliquant une approche adaptée au contexte linguistique : un chinois, un arabe et un anglais ne rencontrent pas les mêmes difficultés dans l'étude du français ;

.../...

scolaire : âge des élèves, horaires et durée des études, programmes en vigueur et réforme en cours : un Finlandais qui étudie le français 4ème langue étrangère en classe terminale a besoin d'outils pédagogiques différents d'un écolier britannique ou algérien ;

économique : développement du pays concerné : Equipement et infrastructure scolaire, Statut et qualification des professeurs ;

ou politique : planification de l'enseignement et options relatives au contenu des programmes.

L'action du B.E.L.C. est toujours adaptée à ces différentes variables même si elle a généralement pour but ou pour résultat d'infléchir certaines d'entre elles (par exemple modification des programmes, amélioration des méthodes et manuels, formation de professeurs).

De par ces orientations, le B.E.L.C. est et doit être au service

a) des ministères intéressés qui demandent éventuellement au B.E.L.C. d'assurer des activités de formation ou de recyclage sous forme de stages et dans certains cas, d'élaborer des ensembles pédagogiques :

- du Ministère de l'Education Nationale
 - du C.I.E.P. dont le B.E.L.C. dépend
 - de la Direction de la Coopération
 - du Service de l'Enseignement dans les Départements et Territoires d'Outre-mer
 - de la Direction de la Pédagogie
- du Ministère des Affaires Etrangères
 - de la D.G.R.C.S.T.
 - du Secrétariat d'Etat à la Coopération

.../...

- b) d'organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe ou l'U.N.E.S.C.O.
- c) du public de professeurs français ou étrangers de français, langue étrangère ou seconde, ainsi que de responsables français et surtout étrangers de cet enseignement. Ce public attend surtout du B.E.L.C. qu'il développe ses activités de recherche appliquée.

.../...

- III -

MOYENS

Ressources budgétaires

- a) Le B.E.L.C. dispose d'une subvention de fonctionnement (budget de l'I.P.N.) complétée par des recettes propres qui proviennent de la vente de manuels, de brochures et de matériel pédagogiques.
- La subvention de fonctionnement
pour 1969 s'est élevée à 198.750 F.
 - Les recettes propres se sont
élevées en 1969 à 125.902 F. 15
 - Dans les prévisions de dépenses, l'utilisation des recettes propres est distincte de celle de la subvention de fonctionnement, dont elle permet d'augmenter un certain nombre de chapitres.
 - La gestion de ce budget est assurée par le C.I.E.P. de Sèvres.
 - Enfin le B.E.L.C. peut bénéficier de crédits extérieurs résultants de contrats (U.N.E.S.C.O. - Secrétariat d'Etat à la Coopération - D.G.R.S.T.) en ce cas l'utilisation de ces ressources, est également gérée par le C.I.E.P. de Sèvres, comme les dépenses supplémentaires nécessaires à la réalisation des travaux demandés.

- b) Il convient d'ajouter à la subvention de fonctionnement et aux ressources propres, le total des salaires et charges sociales afférentes, des 41 personnes titulaires et non titulaires qui composent le personnel du B.E.L.C. et dont 9 sont rétribuées par le Lycées de Sèvres et 32 par l'I.P.N. Ce total s'est élevé en 1969 à environ 1.359.480 F.

Si l'on additionne, la subvention de fonctionnement, les prévisions de ressources propres et la prise en charge des salaires, on obtient en 1969 un budget général de : 1.684.138 F. 15

.../...

Le Budget 1970 ne fait pas apparaître de modifications importantes :

- la subvention de fonctionnement est identique à celle de 1969 ;
- les prévisions de recettes ont été portées à 155.000 F. soit 24.091 F. 85 de plus qu'en 1969 ;
- l'I.P.N. et le Lycée de Sèvres assurent la rémunération du personnel.

.../...

- IV -

PERSONNEL

Le B.E.L.C. dispose de 42 postes budgétaires dont 9 sont des postes du Lycée de Sèvres et 33 des postes de l'I.P.N.

La définition de ces postes est la suivante :

a) enseignants

16 postes	Agrégés	4
	Inspecteurs Départementaux	2
	Certifiés	8
	Professeurs de C.E.G.	2

En 1969-70 tous ces postes sont pourvus sauf 1 (l'un des deux postes d'Inspecteur Départemental est vacant).

b) documentalistes

9 postes (8 en réalité car l'un de ces postes est "prêté" à la Direction de la Coopération)

7 de ces huit postes sont pourvus :

3 par du personnel s'occupant réellement de documentation

4 par des chercheurs n'appartenant pas aux cadres de l'Education Nationale

(Le 8ème poste est vacant après nomination de de son titulaire comme assistant à la Sorbonne)

c) personnel administratif et de secrétariat et collaborateurs techniques

17 postes

dont 1 S.A.U.

6 commis

5 sténodactylographes

1 Attaché d'Intendance

3 agents de bureau

1 P.T.O.

.../...

Nota : L'importance du secrétariat s'explique par l'abondante production de documents pédagogiques (voir production et publications) et par la correspondance entretenue avec les professeurs du monde entier.

Il convient enfin d'ajouter à cette liste un nombre limité de vacataires ou de contractuels à temps partiels engagés pour des opérations déterminées et limitées dans le temps.

.../...

- V -

FONCTIONNEMENT

Le Directeur (F. Debyser), le Directeur-Adjoint (J. Llasera), désignés par le Comité de Direction, assistés par 4 membres élus chaque année par le personnel, assurent la Direction du Bureau.

Les activités de recherche appliquée et de méthodologie sont assurées par les professeurs et une partie du personnel engagé sur des postes de documentalistes.

Ce même personnel est chargé d'assurer soit individuellement, soit en équipe, soit réuni au complet, les activités d'enseignement et les stages confiés au B.E.L.C. en France et à l'étranger.

- Le personnel de documentation, assure le recueil de l'information nécessaire au Bureau : documents, revues, manuels, publications françaises et étrangères, matériel pédagogique. (Le B.E.L.C. dispose d'une bibliothèque spécialisée ouverte au public d'environ 8 000 volumes). Ce même personnel assure également la liaison avec le public de lecteurs et fait face à un important travail de documentation par correspondance.

- Le secrétariat, outre les attributions qu'il a dans tout organisme, assure la multigraphie d'un nombre considérable de documents.

- Le personnel technique est chargé de la maintenance et de l'utilisation des moyens de reproduction sonore : le B.E.L.C. dispose en effet d'un banc d'essai de magnétophones et d'un petit laboratoire d'enregistrement. Un dessinateur est également chargé de la mise au point des supports visuels dessinés nécessaires aux ensembles méthodologiques.

.../...

- VI -

PRODUCTION ET PUBLICATIONS

a) La production du B.E.L.C., dont on trouvera la liste en pièce jointe, répond à des besoins divers.

- Bibliographies générales, sélectives ou spécialisées.
- Information des professeurs sur l'apport des sciences de l'Education et du langage.
ex. : Linguistique générale et linguistique appliquée
ou Notions de psycholinguistique appliquée à l'étude du français langue étrangère, etc...
- Application de ces recherches à l'enseignement.
ex. : Le verbe français
Les exercices structuraux
- Production de prototype d'exercices ou de dossiers types illustrant ses possibilités d'application
ex. : les micro-conversations
passage du style direct au style indirect
- Mise au point de méthodes.
ex. : les ensembles méthodologiques
 - Frère Jacques, destiné à l'enseignement du français dans les écoles primaires à l'étranger
 - Pierre et Seydou 1 et 2, destiné à l'enseignement du français en Afrique anglophone
 - 6e et 5e vivantes, destinées à l'enseignement du français en Afrique francophoneetc...
- Réalisation de travaux sur demande
ex. : -manuels programmés réalisés pour la D.G.R.S.T.
-Guide Pédagogique de l'enseignement du français en Afrique Anglophone réalisé par l'U.N.E.S.C.O.
- Information périodique des professeurs, et publications destinées aux élèves.
ex. : Les Revues : Le Français dans le Monde
et Passe-partout
- Enfin mise au point de documents de stages.

.../...

b) Cette production peut prendre les formes matérielles suivantes :

- multigraphies de caractère provisoire destinées à une diffusion gratuite.
ex. :-documents de stages
-bibliographies
- brochures multigraphiées diffusées sur demande et vendues au prix de revient.
- brochures en off-set diffusées plus largement et vendues également au prix de revient.
- multigraphies ou tirages off-set provisoire de méthodes en cours d'expérimentation.
- édition d'ouvrages pédagogiques d'intérêt scientifique, ou de méthode (après expérimentation sous forme de multigraphies).
- enregistrement et bandes magnétiques.
- supports visuels, notamment figurines destinées au tableau de feutre, bandes dessinées, etc...

c) Implications financières et commerciales

Les principes qui orientent l'attitude du B.E.L.C. en la matière sont les suivants :

- gratuité des documents n'excédant pas 20 pages.
- vente au prix de revient des autres documents, notamment des multigraphies et des documents sonores, afin d'amortir les frais de réalisation.
- seul le B.E.L.C. détient les droits d'auteurs éventuels, le matériel pédagogique étant réalisé par les professeurs du B.E.L.C. dans les cadres de leur service.
- des droits d'auteurs peuvent exceptionnellement être prévus dans le cas de travaux demandés à des compétences extérieures.
- souci de maintenir les prix les plus bas possible pour tout matériel destiné aux professeurs ou à leurs élèves.
- publication à compte d'auteur (le B.E.L.C. gardant la propriété des ouvrages), par exemple dans la Collection le Français dans le Monde, d'études pédagogiques d'intérêt scientifique.

.../...

- Commercialisation de certains titres avec contrat éditeur-auteur (le B.E.L.C. étant en ce cas l'auteur), pour certains matériels dont le B.E.L.C. n'est pas en mesure de financer l'édition ou d'organiser la diffusion et la vente.

ex. : Méthode Frère Jacques
ou revue Le Français dans le Monde.

d) Contrats

Le rattachement du B.E.L.C. à l'Education Nationale en 1966 a rendu nécessaire l'établissement de nouveaux contrats pour les opérations en cours ou à venir. On trouvera en annexe la formule de contrat qui a été alors mise au point entre le C.I.E.P.-B.E.L.C. d'une part et les Librairies Hachette et Larousse d'autre part. Ce contrat prévoit les deux possibilités énoncées ci-dessus, publication à compte d'auteur ou cession à l'éditeur.

e) Les revues Le Français dans le Monde et Passe-partout.

Ces revues dont on trouvera des exemplaires en annexe sont publiées par les Librairies Hachette et Larousse.

- Le Français dans le Monde (8 numéros par an) existe depuis 1961, et compte actuellement 71 numéros. Il est distribué à 15.000 abonnés. La revue bénéficie d'une certaine aide des ministères qui prennent actuellement en charge 4.585 abonnements (contre 6.750 abonnements "officiels" sur 12.570 abonnements en 1964).
- Passe-partout, créé en 1966, à l'intention des élèves étrangers compte actuellement 50.000 abonnés en Europe et 25.000 aux U.S.A.
- Le B.E.L.C. supporte l'essentiel de l'effort rédactionnel. 3 professeurs se consacrant à temps plein à l'édition de ces deux revues.

.../...

f) Conséquences budgétaires des activités de production.

Ces activités impliquent pour le B.E.L.C. des servitudes et des avantages.

- a) - des servitudes d'ordre matériel, administratif et comptable pour assurer la diffusion et la vente à prix réduit du plus grand nombre de documents ou de matériels susceptibles d'aider l'enseignement du français dans le monde.
- la nécessité de financer l'élaboration à compte d'auteur des titres dont le B.E.L.C. désire garder la propriété.

g) des avantages, sous formes notamment de ressources financières.

On trouvera en annexe la répartition de ces recettes suivant les différents types de production. On peut prévoir une augmentation progressive de ces recettes si une diffusion satisfaisante est assurée par les éditeurs aux ensembles méthodologiques récemment mis au point (Pierre et Seydou - Frère Jacques).

.../...

- VII -

PROBLEMES ACTUELS DU B.E.L.C.

Les principales difficultés que rencontre le B.E.L.C. dans son effort de mener à bien les tâches qui lui sont confiées, sont principalement, et depuis plusieurs années :

Le problème des locaux.

Le B.E.L.C. dispose actuellement de 250 mètres carrés utiles de bureaux situés dans des bâtiments vétustes, 9, rue Lhomond (ancienne pension de famille) et 8, rue Malebranche (ancien atelier d'artisan). L'exiguïté de ces locaux ne permet pas d'assurer des conditions de travail satisfaisantes au personnel⁽¹⁾. Certains de ces employés ayant 4 à 7 ans d'ancienneté travaillent depuis leur entrée au B.E.L.C. dans des caves. Le public français et surtout étranger est en général consterné par l'exiguïté et la pauvreté du cadre dans lequel nous les recevons.

Le problème du personnel.

Le B.E.L.C. dispose actuellement de 16 postes de professeurs titulaires et de 4 emplois disponibles pour des chercheurs (classés documentalistes).

Sur ces 20 personnes :

- 2 sont absorbées à peu près exclusivement par des tâches d'administration et de liaison (personnel de Direction) ;
- 3 par la rédaction des revues ;
- 2 par une participation à plein temps aux stages et aux activités pédagogiques du C.I.E.P. de Sèvres.

Restent 13 personnes, qui doivent supporter l'effort de la totalité des activités décrites ci-dessus. Or ces activités ont plus que doublé depuis la création du B.E.L.C. en 1966 sans que le B.E.L.C. ait bénéficié de l'attribution de nouveaux postes budgétaires.

.../...

¹⁾ 41 personnes plus le public et un certain nombre de vacataires.

Ce personnel doit mener de front :

- La poursuite et l'achèvement des manuels entrepris (suite de Frère Jacques - Pierre et Seydou III - 5ème vivante - méthode Laos-Cambodge). Notre responsabilité pédagogique et celle des professeurs et des autorités scolaires françaises ou étrangères qui ont accueilli favorablement ces instruments de travail est engagée ainsi que notre responsabilité morale à l'égard des populations scolaires concernées.
- Les activités d'enseignement, de recyclage et d'information confiées au B.E.L.C. par les Ministères intéressés. A titre d'exemple, la D.G.R.S.T. a confié désormais au B.E.L.C. deux stages par an de 6 semaines chacun (janvier-Février et Juillet-Août) en vue de la formation de 300 conseillers pédagogiques. Un stage d'un an de spécialisation pour 15 responsables pédagogiques français et étrangers de tout niveau (certifiés, agrégés, personnel universitaire). Enfin, il est demandé en urgence à chaque professeur du B.E.L.C. d'effectuer au moins 4 semaines de stage à l'étranger.
- Les activités de recherche appliquée ^{Sans} ~~sur~~ lesquelles les précédentes tâches seraient vite mal fondées, sans contenu et sans justification.

Un minimum de 10 postes supplémentaires serait nécessaire pour mettre le B.E.L.C. en état de mener à bien de façon plus efficace ces trois types d'activités également prioritaires et de répondre à l'attente que les Services publics comme les professeurs de français dans le monde mettent en lui.

.../...

Table des illustrations

Schémas :

Schéma 1 : Cheminement du début de la recherche à la rédaction de ce mémoire.	p.9
Schéma 2 : Les missions remplies par le BEL et le BELC.	p.28
Schéma 3 : Les sphères les plus notables d'influence en relation avec le BELC et le CREDIF, dans la période des années 1960 à 1980.	p.33
Schéma 4 : Organismes décideurs du BELC	p.62

Figures :

Figure 1 : Extrait du répertoire numérique détaillé.	p.14
--	------

Tableaux :

Tableau 1 : Extrait du tableau de relevé des intentionnalités.	p.15
Tableau 2 : Extrait du tableau de répertoire des modules et matériels de formations	p.15
Tableau 3 : Nombre de postes permanents au BELC de 1963 à 1974	p.45
Tableau 4 : Extrait du tableau des publications du BELC de 1961 à 1980	p.59
Tableau 5 : Nombre de participants – stages d'orienteurs du BELC en France et à l'étranger de 1960 à 1980	p.59

Sigles et acronymes utilisés

*Pour plus de clarté, chaque sigle/acronyme est accompagné des bornes temporelles durant lesquelles il a existé.

BEL :	Bureau d'Étude et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde (1959 - 1966)
BELC :	Bureau d'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises à l'étranger (1966 - 1994), Bureau d'Étude pour les Langues et les Cultures (1994 – présent, 2022)
CEFE :	Centre d'Étude du Français Élémentaire (1851 - 1958)
CIEP :	Centre International d'Études Pédagogiques (1945 - 2019)
CREC :	Centre de Recherche pour l'Enseignement de la Civilisation (1960-1966)
CREDIF :	Centre de Recherche et d'Étude pour la Diffusion du Français (1959 - 1996)
DGACT :	Direction générale des affaires culturelles et techniques (1945 – 1998) ; (dépendant du MAE)
DGRCST :	Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (dépendant du MAE)
ESPPPF :	École supérieure de préparation et de perfectionnement des professeurs de français à l'étranger (créé en 1920)
EPPF :	École de préparation des professeurs de français à l'étranger (autre acronyme de l'ESPPPF)
FEI :	France Éducation internationale (2019 – présent, 2022)
FLE :	Français Langue Étrangère
FDLM :	Le Français dans le Monde (premier numéro en mai 1961)
MAE :	ministère des Affaires Étrangères
MEN :	ministère de l'Éducation Nationale
INRP :	Institut National de Recherche Pédagogique (1970-2010), (dépendant du MEN, successeur de l'IPN)
IPN :	Institut Pédagogique National (1956-1970), (dépendant du MEN).

Table des matières détaillée

Introduction	4
PARTIE 1 DE LA RUE DU FOUR AUX ARCHIVES NATIONALES, INTÉRÊTS ET SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE	6
CHAPITRE 1 – UN PUZZLE HISTORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE A RECONSTITUER	7
1. QUELLES SPECIFICITES POUR UNE RECHERCHE SUR DES ARCHIVES INSTITUTIONNELLES ?	7
2. COMMENT DELIMITER SON CORPUS ET SES ANGLES D’ANALYSE ?	8
3. DE L’IMPORTANCE DU CHEMINEMENT JUSQU’A LA PRODUCTION DE CETTE RECHERCHE	9
CHAPITRE 2 – QUEL POSITIONNEMENT METHODOLOGIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE POUR UNE RECHERCHE ENTRE ARCHIVES ET DISCOURS RAPPORTES ?	11
1. CHOISIR UNE METHODE DE RECHERCHE SPECIFIQUE AUX ARCHIVES, QUELLES POSSIBILITES ?	11
2. DES OUTILS POUR UNE RECHERCHE SUR DES ARCHIVES INSTITUTIONNELLES	14
2. QUEL POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE ADOPTER ?	16
CHAPITRE 3 – QUELS CONCEPTS MOBILISER POUR RENDRE COMPTE D’UNE HISTOIRE AUX MULTIPLES FACETTES ?	18
1. QUELLES DEFINITIONS DE FORMATION POUR PARLER DU BELC ?	18
2. UNE HISTOIRE COMPLEXE DE RAPPORTS D’INFLUENCE	18
PARTIE 2 LE BELC, ORGANISME CLÉ POUR LA CONSTRUCTION DU CHAMP DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ?	21
CHAPITRE 1 – UN NOUVEL ORGANISME MAIS POUR QUELLES SPECIFICITES ET DANS QUEL CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET HISTORIQUE ?	22
1. DE QUELLES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET DE QUEL CONTEXTE RESULTE LE BEL ?	23
2. QUELS OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CREATION DU BEL AU BELC ?	27
3. UNE COEXISTENCE COMPLEMENTAIRE AVEC LE CREDIF ?	30
CHAPITRE 2 – LE BELC, ENTITE INTERDISCIPLINAIRE ?	34
1. LIENS ET ENJEUX AVEC LE MONDE UNIVERSITAIRE	35
2. UN ESPACE DE COFORMATION ENTRE LABORATOIRE THEORIQUE ET PRATIQUE	38
3. QUELLE SPECIFICITE DANS LE RAPPORT RECHERCHE/PRATIQUE ?	40
CHAPITRE 3 – QUELLES INTENTIONNALITES ET REVENDICATIONS POUR UNE ENTITE AUX FONDATIONS FRAGILES ?	42
1. QUELS BESOINS PRATIQUES ?	43
2. QUELS BESOINS HUMAINS ET FINANCIERS ?	45
3. UN ESPRIT FRONDEUR POUR UNE CERTAINE INDEPENDANCE ?	47
PARTIE 3 LE BELC, UN PARADOXE ENTRE ENVERGURE ET TERRAINS D’ACTION	52

CHAPITRE 1 - VARIETE DU MATERIEL ET DES MODULES DE FORMATION.....	53
1. QUELLES PREDOMINANCES DANS LES MODULES ET LE MATERIEL DE FORMATION ?.....	53
2. PASSAGES ET RENCONTRES DES METHODOLOGIES	56
CHAPITRE 2 - LE BELC, UNE REPUTATION EXCEDANT LES CAPACITES D’ACTION.....	58
1. DE LA MULTIPLICITE DES CHAMPS D’ACTIONS, QUELLES CONSEQUENCES ?	58
2. UN « MILLEFEUILLE » INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF	61
3. MANQUE DE STABILITE	63
Conclusion.....	65
Bibliographie et sitographie	67
SOURCES PRIMAIRES.....	67
SOURCES SECONDAIRESA	68
Table des annexes.....	72
Table des illustrations.....	148
Sigles et acronymes utilisés.....	149
Table des matières détaillée.....	150

MOTS-CLÉS : épistémologie du FLE en France, BELC, mémoire institutionnelle française, politiques linguistiques françaises, microhistoire, archives

RÉSUMÉ

Cette recherche exploite les archives du BELC sur la période 1959-1980 et s'inscrit dans une approche microhistorienne. Elle cherche à montrer un aperçu des champs d'influences évoluant autour du BELC durant cette époque notamment le champ français du Français Langue Étrangère et le champ français de la pédagogie du Français Langue Étrangère. Ce travail de recherche rend également compte des intentionnalités et des liens du bureau avec les politiques linguistiques et culturelles de la France sur cette même période. Il traite enfin des spécificités de ce bureau et de la diversité de son offre modulaire de formation mais aussi de ses problèmes structuraux sur la période donnée en relation avec d'autres organismes institutionnels ou académiques.

KEYWORDS: French as a foreign language in France epistemology, BELC, French institutional history, French language policies, microhistory, archives

ABSTRACT

This dissertation is a microhistorical research based on the BELC archives on the 1959-1980 period. The BELC is a French association then institution initiated by the French ministry of Foreign Affairs and specialized in the French as a foreign language research and teacher training. It is primarily intended to show an outline of the fields of influence evolving around the BELC at this time, the most important being the French educational field of French as a foreign language and more globally the French field of French as a foreign language. This research also tackles the BELC intentionnalités and its links with the French language and culture policies of the period. Finally, this paper analyses the BELC specificities, diversity in its modular offer of educational trainings and structural issues in the given context relating to other FLE institutions, centers, or universities of the 1959-1980 period.

